

THESIS / THÈSE

MASTER

Gestion de la cohabitation avec le castor en Wallonie

Comment la mosaïque des situations particulières de cohabitation avec le castor en Wallonie nous permet-elle d'appréhender les facettes de la gestion du "vivre avec" une espèce protégée ?

LIEGEOIS, Océane

Award date:
2023

Awarding institution:
Universite de Namur

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Université de Namur
Département de Géographie
Année scolaire 2022-2023

Gestion de la cohabitation avec le castor en Wallonie

« Comment la mosaïque des situations particulières de cohabitation avec le castor en Wallonie nous permet-elle d’appréhender les facettes de la gestion du “vivre avec” une espèce protégée ? »

Mémoire présenté par OCÉANE LIEGEOIS
En vue de l’obtention du grade de Master en Smart Rurality

Rédigé sous la direction de DOROTHÉE DENAYER

Comité de lecture : Denayer Dorothée, Dendoncker Nicolas, Paquet Jean-Yves, Stassart Pierre

«On oublie souvent que si la nature peut être mesurée par les hommes, ce n'est pas l'Homme
qui doit lui servir de mesure.»

Frère Marie-Victorin

Remerciement

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers mes parents et ma sœur pour leur soutien inconditionnel, leurs encouragements constants et leur amour tout au long de mon aventure académique.

À mon compagnon, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères pour son soutien indéfectible, sa patience et son amour. Je lui suis reconnaissante de toujours avoir été à mes côtés.

Un remerciement chaleureux à ma promotrice, dont la guidance, les conseils judicieux et la disponibilité m'ont permis de réaliser de ce mémoire.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers les membres de mon comité de lecture, pour l'intérêt qu'ils portent à mon travail.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de participer à mes entretiens et sans qui cette étude n'aurait pas été possible.

Enfin, à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, je vous adresse mes plus sincères remerciements.

Table des matières

Remerciement	3
Table des acronymes	6
Table des figures	6
Introduction.....	7
État de l'art.....	8
Les modalités d'existence du castor	8
Le processus de patrimonialisation.....	10
Réflexion sur le concept de « juste place ».....	12
La gestion d'une espèce « à problème ».....	13
Réflexion et positionnement personnel.....	14
Evolution de la question de recherche	15
Méthodologie	17
Enquête qualitative.....	17
Carte d'acteurs	18
Une mosaïque de situations de cohabitation.....	21
Retour sur l'évolution des pratiques de gestion	21
Que dit la loi belge en matière de castor ?	21
L'anticipation du son retour.....	23
Castor wallon qui est-tu ?	24
Mise en place et adaptation du système dérogatoire, des barrages aux individus	25
L'ajustement au réel, des déplacements à la mise à mort.....	26
Facteurs influençant l'acceptation de la cohabitation	28
Agentivité des castors.....	28
Caractéristiques abiotiques et anthropisation du milieu.....	32
Le castor et les vivants non-humains	36
Collectifs humains autour du castor.....	41
Typologie de l'acceptation de la cohabitation.....	48
Acceptation complète de la cohabitation	49
Acceptation sous conditions	50
Refus de la cohabitation	55
Le cas du parc urbain de l'Hydrion	60
Historique de la cohabitation avec les castors sur le site	60
Création du projet de parc urbain	62

Enjeux actuels de la cohabitation avec le castor	63
Stratégies mises en œuvre pour permettre la cohabitation	64
Questionnement concernant la coulée verte	66
Conclusion	67
Bibliographie.....	70
Annexes.....	74
Table des annexes.....	74

Table des acronymes

ADEPS : Administration de l'Éducation physique, du Sport et de la Vie en Plein Air

DEMNA : Département de l'Etude du milieu naturel et agricole

DNF : Département de la Nature et des Forêts

IDÉLUX : Intercommunale de Développement Économique du Luxembourg

DCENN : Direction des Cours d'eau non navigables

NIMBY : Not In My Backyard

PARIS : Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée

Table des figures

Figure 1: Détail d'une queue de castor et aspect extérieur des glandes de castoréum (Photo: Liegeois O.).....	8
Figure 2 : Une des modalités d'existence actuelle du castor est sa considération en tant qu'espèce clef de voûte (infographie de Bouteligier et Schillemans, Forêt & Naturalité, 2021).....	10
Figure 3 : Carte des acteurs interviewés dans le cadre de cette étude sur la cohabitation avec le castors en Wallonie et dans le parc de l'Hydrion à Arlon.	20
Figure 4 : Barrage impressionnant sur le Ruisseau de Valire Chevral, un sous-affluent de l'Ourthe orientale dans la région d'Houffalize.(Deprit, 2023).....	29
Figure 5 : Arbres rongés par des castors sur un terrain privé (Photo : Liegeois O.).....	30
Figure 6 :Castor se promenant entre les passants sur le Ravel de La Plante (Namur) en bord de Meuse au mois d'août 2023 (Photo : Roberty S.).....	34
Figure 7 : Schéma récapitulatif de la typologie de l'acceptation de la cohabitation avec le castor en Wallonie.....	48
Figure 8 : Arbre abattu rapporté au bord l'eau par un riverain pour que le castor l'écorce : " une fois qu'il l'aura pelé, bah je ferais du bois de chauffage avec » (Riverain, communication personnelle, 2023) (Photo : Liegeois O.).....	53
Figure 9 : Castor tué par un piège en X dans le but de protéger l'habitat des moules perlières (Photo : Liegeois O.).....	58
Figure 10 : Barrage principal du site de l'Hydrion à Arlon au mois d'avril 2013 après sa reconstruction par les castors. Il est possible de se rendre compte de la hauteur d'eau avant sa destruction par les gestionnaires en observant la marque blanche sur les troncs des arbres. (Photo : Facon J-p.).....	60
Figure 11 : Localisation de la zone habitée par les castors sur une vue aérienne du site de l'Hydrion en de 2022 (Ville d'Arlon et al., 2023).....	62
Figure 12 : Carte représentant les ouvrages hydrauliques prévus par le Service technique de la Province afin de gérer les risques liés aux inondations (Ville d'Arlon et al., 2023).....	65

Introduction

Au cœur des paysages wallons, une créature se faufile discrètement, laissant derrière elle les traces caractéristiques d'un mode de vie insolite et passionnant. Le castor (*Castor fiber*), une espèce protégée aux multiples facettes, a fait son grand retour dans cette région, il y a maintenant quelques années, suscitant la mise en place d'un dialogue interdisciplinaire entre scientifiques, gestionnaires, et acteurs locaux. De la théorie aux pratiques de terrain, cette étude s'engage dans une quête passionnante afin de comprendre comment les situations de cohabitation avec le castor en Wallonie révèlent-elles la complexité de sa gestion en tant qu'espèce protégée régulièrement sujette à controverse.

Dans un contexte de crise et d'incertitude environnementale grandissante, la cohabitation avec le castor représente un cas d'école d'enjeux majeurs de la conservation des espèces, alliant la préservation de la biodiversité et la nécessité de trouver une harmonie avec les activités humaines. Ainsi, cette étude s'attache à démystifier certaines idées reçues sur la conservation de la faune en démontrant comment elle est intrinsèquement liée aux éléments du réel avec lesquels il faut composer dans la pratique. En explorant les différents territoires partagés avec le castor, nous serons témoins de la richesse des interactions qui émergent entre l'homme et la nature, et auxquelles nous tenterons d'apporter un sens au regard de la littérature.

Ainsi, cette étude nous propose de plonger au cœur de la pluralité des situations de cohabitation avec le castor en Wallonie. De la remarquable diversité des cours d'eau et des territoires, en passant par les relations humaines tissées autour de cette présence animale souvent surprenante, nous tenterons de révéler les subtilités derrière le concept de « vivre avec » cette espèce protégée en répondant à la question de recherche suivante :

« Comment la mosaïque des situations particulières de cohabitation avec le castor en Wallonie nous permet-elle d'appréhender les facettes de la gestion du “vivre avec” une espèce protégée ? »

Pour cela, nous entamerons d'abord un état de l'art sur la question de la coexistence avec les êtres vivants non-humains, en mettant l'accent sur la cohabitation avec le castor et la gestion de cette cohabitation. Cela nous permettra de définir les concepts mobilisés et leur ancrage dans la littérature en sciences sociales afin de situer les problématiques de cette recherche.

Nous reviendrons ensuite sur la méthodologie de la démarche d'enquête qualitative employée pour ce mémoire. Nous procéderons à une analyse des données recueillies en considérant les situations particulières de cohabitation comme une mosaïque. Chaque élément de celle-ci nous renseignant davantage sur l'évolution des pratiques de gestion du castor en Wallonie et les facteurs caractérisant chaque site et influençant l'acceptation de la cohabitation par les acteurs concernés. Ceci nous permettra de proposer une typologie de l'acceptation de la cohabitation et des stratégies mises en place par les parties prenantes en fonction des différents cas étudiés.

Par la suite, nous nous intéresserons au cas de la cohabitation avec le castor dans le parc urbain de l'Hydrion à Arlon. Enfin, nous conclurons en apportant des éléments de réponses à

notre question de recherche, et nous explorerons des perspectives de réflexion et d'approfondissement pour de futures recherches dans ce domaine.

État de l'art

Les modalités d'existence du castor

Cet état de l'art offre une présentation d'un ensemble de concepts issus d'étude adoptant une perspective socio-anthropologique des questions de conservation et de gestion des espèces. Cette démarche vise à explorer les perspectives des acteurs de terrain impliqués dans la gestion de la biodiversité. L'introduction de ces concepts aidant à contextualiser les points de vue de chacun d'eux, ce qui nous permettra de mieux appréhender les différentes dimensions de la cohabitation avec le castor en Wallonie.

Si de nos jours, le castor est apprécié de nos sociétés en raison de ses bénéfices environnementaux, au point d'acquérir un statut de protection strict, cela n'a pas toujours été le cas. Selon le concept des modalités d'existence, aucun être ne possède une essence intrinsèque, mais tire son existence des relations entretenues avec d'autres êtres, qu'ils soient humains ou non humains (Souriau, 2009).



Figure 1: Détail d'une queue de castor et aspect extérieur des glandes de castoréum (Photo: Liegeois O.)

Ainsi, en appliquant ce concept, les recherches de Lucienne Strivay ont démontré que les modes d'existence du castor ont considérablement varié selon les lieux et les époques comme l'expose le présent chapitre (Strivay, 2011; Strivay & MUMONS, 2019). Initialement valorisé en tant que ressource pour sa viande, sa fourrure et les vertus médicinales du castoréum, une substance huileuse et odorante qu'il sécrète pour marquer son territoire, le castor a ensuite été érigé en modèle politique pour les êtres humains. Des auteurs renommés tels que Buffon, Châteaubriand ou Kropotkine se sont appuyés sur leurs connaissances des comportements des castors pour en faire une illustration naturelle de la validité de leurs positions politiques. En effet, perçu en tant que travailleur, monogame et partisan de la coopération, le castor a été utilisé comme exemple de vertu et de philosophie politique

par ces penseurs (Strivay, 2011).

Cependant, dans des contextes utilitaires, que ce soit par le passé ou aujourd'hui, le castor a pu être considéré comme une nuisance engendrant des dégâts considérables en raison de son appétit, notamment pour les jeunes salicacées¹. En effet, les communautés rurales avec lesquelles il partageait son territoire avant sa disparition ne voyaient pas d'un bon œil son appétit pour les osiers. (Lay et al., 2017).

¹ Les salicacées sont une famille de plantes comprenant les saules et les peupliers.

Dans une ontologie² différente sur un autre continent, les mœurs partagées par *Castor canadensis* ont conduit les Natifs d'Amérique du Nord à considérer ces animaux comme des « Petits frères qui parlent », leur attribuant ainsi un statut particulier au sein de leur culture.

Au début du XXe siècle en Amérique du Nord, alors que l'espèce était presque éteinte et que l'intérêt pour l'intelligence et les capacités créatives de l'animal commençait à croître, l'opinion publique s'est sensibilisée à la nécessité de protéger une espèce aussi fascinante. En effet, le changement des pratiques humaines, principalement dû à la dématérialisation de l'économie et à la réduction de l'utilisation des milieux rivulaires à des fins industrielles, piscicoles, de pêche et de transport, a joué un rôle clé dans la représentation positive des animaux aquatiques tels que le castor. Cette évolution a permis à celui-ci et à d'autres espèces comme la loutre de bénéficier de leur statut de protection actuel. La reconception des milieux humides, en tant que paysages, patrimoine et réserves de biodiversité, confère une nouvelle utilité à ces écosystèmes alors plus en phase avec les enjeux de la société (Liarsou, 2015)

Cette perception du castor a également gagné l'Europe, et les premières initiatives pour son retour ont émergé à partir de noyaux résiduels de population dans la vallée du Rhône, le cours moyen de l'Elbe et le sud de la Norvège. Ainsi, plusieurs pays comme la Norvège (dès 1930), la Finlande, l'Allemagne, la Suisse (à partir de 1956), la France (de 1959 à 1989) et les Pays-Bas (dans les années 80) ont opté pour des réintroductions actives en réinstallant des couples prélevés sur leur territoire national ou chez leurs voisins.

En revanche, alors que le dernier castor du pays avait disparu depuis 1848, les autorités belges ont choisi de le laisser revenir naturellement par le biais de l'Allemagne (Luglia, 2013). Cependant, comme nous le verrons dans la suite de ce document, certains acteurs ont contourné les décisions gouvernementales pour participer activement à la réintroduction de l'espèce, qui a finalement fait un retour remarqué en Belgique à la fin des années 90, presque 140 ans après sa disparition.

En parallèle de ces initiatives de réintroduction, des mesures législatives ont été mises en place pour favoriser le rétablissement de l'espèce. Au niveau national ou au sein de l'Union européenne, le statut d'espèce juridiquement protégée a été conféré au castor, visant ainsi à prévenir sa destruction et celle de son habitat par le biais de lois. Cependant, des exceptions subsistent dans certains pays, comme en Norvège où sa chasse est autorisée, mais sous des limites précises afin de garantir une gestion des populations sans compromettre leur viabilité.

Actuellement, le castor ne fait plus partie des espèces en danger d'extinction à l'échelle européenne. En effet, contrairement à certaines anticipations, malgré la dégradation marquée de nombreux cours d'eau, parfois soumis à des pollutions graves, le castor prospère. Cette évolution semble le positionner comme l'incarnation de notre nouvelle préoccupation environnementale (Strivay, 2011).

Si son retour particulièrement réussi a été relativement bien accueilli, en grande partie grâce à l'image positive qui lui est associée, un problème demeure. En raison de leur diversité, les

² L'ontologie de Philippe Descola, anthropologue français, est caractérisée par sa théorie des « ontologies multiples », qui remet en question la conception occidentale traditionnelle de la nature et explore les différentes manières dont les cultures perçoivent et interagissent avec le monde non humain.

objectifs et les intérêts des groupes humains, peuvent se chevaucher ou se heurter de manière plus ou moins intense, avec ceux des animaux et des risques induits difficiles à neutraliser.



Figure 2 : Une des modalités d'existence actuelle du castor est sa considération en tant qu'espèce clé de voûte (infographie de Bouteligier et Schillemans, Forêt & Naturalité, 2021)

qu'espèce clé de voûte³, le castor remodèle les paysages, restaurant les zones humides et diversifiant la végétation, ce qui génère une biodiversité accrue et renforce ces écosystèmes. En effet, les barrages qu'il construit régulent les flux d'eau, filtrent les polluants et créent des habitats pour diverses espèces.

Ainsi, ces exemples de modalités d'existence illustrent comment la diversité des représentations des êtres vivants, et plus particulièrement ici du castor, résulte d'interactions complexes et d'une évolution continue. Les êtres non-humains sont instaurés dans des modes d'existence distincts par divers acteurs, dans des contextes, des récits et des projets spécifiques, tous ancrés et variés. Il n'existe pas une seule définition parfaite du castor, mais plutôt plusieurs définitions pouvant coexister. Aucune d'entre elles n'étant immuable (Denayer, 2016).

Le processus de patrimonialisation

Cette réflexion sur les modalités d'existence du castor nous conduit à nous interroger sur le processus qui a transformé ce rongeur, autrefois considéré comme une ressource à exploiter, en un patrimoine vivant. Pour ce faire, nous explorerons les travaux de Luxereau qui a étudié le phénomène de patrimonialisation à travers le cas des girafes du Niger, mais dont les enseignements peuvent éclairer notre problématique. En effet, la patrimonialisation du vivant fait référence au processus par lequel des vivants non-humains sont reconnus et valorisés en

À l'échelle locale, des critiques et des oppositions à sa présence se manifestent. En effet, tout le monde ne s'estime pas gagnant du retour du castor en Europe. Une analyse des articles de presse traitant du castor entre 2000 et 2020 révèle par exemple la représentation médiatique nettement polarisée de cette espèce. Les médias prennent majoritairement position que ce soit en sa faveur (39 %) ou contre (38 %), tandis que la minorité restante des articles se montre neutre (16 %) ou ne peut être catégorisée (1 %). Ce positionnement tend à attribuer au castor le rôle d'un gêneur source de dégâts ou d'un agent bénéfique pour notre société, sur le plan écologique, mais aussi touristique. (Forêt & Naturalité, 2021)

Enfin, la motivation en faveur des réintroductions du castor est étroitement liée à une justification écologique. En tant

³ Une espèce clé de voûte se définit comme étant une espèce dont l'impact sur la stabilité et la diversité d'une communauté est significatif et disproportionné par rapport à sa population. (Power et al., 1996)

tant que patrimoine par des humains, c'est-à-dire, en tant qu'entité ayant une valeur intrinsèque et une importance pour les générations présentes et futures.

Intégrer les non-humains avec leurs propres trajectoires et caractéristiques suscite un questionnement sur leur rôle d'acteurs créatifs, capable de modifier à la fois les dynamiques naturelles et sociales par leur présence créant ainsi des communautés hybrides.

Les projets de conservation dévoilent une pluralité de perspectives et d'approches quant à l'existence des non-humains. Les girafes, par exemple, sont perçues et intégrées de manières variées, la « girafe des blancs », la « girafe des éthologues » ou encore la « girafe des guides », donnant lieu à des débats et des désaccords quant à leur place dans la société. Dans le contexte de notre étude, il devient ainsi pertinent de questionner les significations sous-jacentes du « castor des naturalistes », du « castor des gestionnaires » ou du « castor des pêcheurs ».

Le concept de processus de patrimonialisation, tel que le présente Luxereau, montre ainsi que les non-humains peuvent être considérés de différentes manières en fonction des attentes des acteurs : comme des symboles, des objets de conservation à protéger ou encore des sources de revenus. Cette multiplicité d'existences animales reflète une combinaison de représentations, de projets et d'intérêts, résultant à la fois d'une histoire complexe et de dynamiques à court terme.

En observant les mesures de protection en action, l'auteur montre qu'elles ont des effets très concrets et parfois inattendus sur les comportements des animaux, à l'instar des girafes qui ne craignent plus les hommes et s'aventurent dans les cultures ou dans notre cas de castor s'attaquant des arbres remarquables en plein cœur de Liège (Dubois, 2020). Les politiques de conservation ne visent alors pas à rétablir un état de référence préexistant, mais à gérer une relation en constante évolution entre les êtres humains et non humains, transformant mutuellement leurs interactions au fil du temps.

Ainsi comme les girafes de Luxereau, les populations de castors en augmentation remettent en question l'argument de la rareté et du statut quasi intouchable que cela confère à l'espèce posant la question des futures justifications de sa patrimonialisation.

Concernant cette dimension particulière de la justification, Isabelle Mauz met en lumière à l'aide de son étude sur les bouquetins dans les Alpes que derrière chaque initiative de patrimonialisation se trouvent des « entrepreneurs de patrimonialisation », qui sont les acteurs chargés de déterminer ce qui mérite d'être considéré comme patrimoine (Mauz, 2012). Ces entrepreneurs tracent des trajectoires singulières pour désigner ce qui doit être préservé en tant qu'enjeu de conservation. Cette démarche résulte généralement d'une histoire complexe entre certains individus humains et des non humains. Ainsi, à la transition entre le XIXe et le XXe siècle, la diminution en nombre du rongeur a incité des naturalistes à utiliser sa discrétion et son invisibilité comme motif pour encourager sa préservation, améliorer sa réputation et élargir sa répartition géographique (Lay et al., 2017). Certains acteurs agissent encore aujourd'hui en qualité d'entrepreneurs de la patrimonialisation des castors en Wallonie. L'association Rangers se démarque en ayant d'abord mené une campagne médiatique pour promouvoir leur réintroduction, avant de s'engager concrètement, comme cela sera examiné plus en détail ultérieurement dans ce mémoire. Actuellement, le Groupe de Travail (GT) Castor de Natagora joue également un rôle concret sur le terrain afin d'œuvrer en faveur du castor.

La patrimonialisation des espèces repose ainsi sur l'établissement d'une relation choisie avec elles (Mauz, 2012). Différentes pratiques, parfois en oppositions, associent ces espèces à des valeurs patrimoniales, ce qui peut entraîner des conflits, qu'il s'agisse de chasse, de conservation, de tourisme, etc. Les espèces patrimoniales peuvent varier d'une communauté à l'autre, même dans un même endroit. L'opinion sur les castors n'a donc pas toujours été unanime quant à leur statut de symboles à conserver et à promouvoir.

Réflexion sur le concept de « juste place »

Les chapitres précédents nous ont montré que dans notre société, les animaux occupent une place complexe et controversée, suscitant des débats animés autour de leur juste place. Ainsi d'après Mauz « À chaque fois, les uns et les autres s'affrontent sur le fait que l'espèce incriminée "est (ou n'est pas) à sa place", "a (ou n'a pas) sa place". La juste place des animaux semble bien faire l'objet de conceptions radicalement différentes et difficilement conciliables. » (Mauz, 2002).

Le critère spatial est l'un des éléments majeurs qui différencient les perceptions de la juste place des animaux. Pour certains agriculteurs, chasseurs et agents de parcs nationaux, la distinction entre animaux sauvages et domestiques peut être représentée comme deux pôles d'un gradient reposant en partie sur une échelle de distance. Un animal sauvage est défini comme celui étant loin, alors qu'un animal domestique est proche et lié à l'homme. Ainsi, les règles agricoles ont contribué à attribuer sa place à chaque animal. Ce concept peut interroger la vision qu'ont les acteurs des castors présents dans des sites fortement anthropisés et proches de l'Homme comme les castors du parc urbain de l'Hydrion à Arlon. Un castor en ville est-il toujours considéré comme sauvage ?

En revanche, les naturalistes rejettent cette distanciation spatiale et privilégient le classement en fonction de la naturalité, avec un axe nature-artifice plutôt que sauvage-domestique : un animal obtenant le qualificatif de naturel en fonction de son autochtonie. Il doit avoir fait partie du territoire même dans un passé lointain. Les animaux autochtones étant considérés comme naturels dans leur environnement. Comme les castors *fiber* qui auraient leur place dans les rivières européennes, contrairement aux castors *canadensis*, malgré une apparence et des comportements similaires.

En effet, un autre critère déterminant est le comportement adopté par ces animaux. D'après Mauz, pour les agriculteurs, un animal sauvage est considéré comme farouche, tandis qu'un animal domestique est jugé docile. Pour les naturalistes et les nouveaux agents de conservation en revanche, le comportement naturel attendu d'un animal est l'autonomie. La seule exception tolérée à cette règle concerne la réintroduction d'espèce en danger d'extinction, bien que le sujet puisse faire débat entre les acteurs de la conservation. En effet, certains redoutent les effets pervers sur les écosystèmes que cela pourrait entraîner. Les réintroductions sont alors justifiées comme agissant sur la vitesse du phénomène de recolonisation naturelle qui serait advenu même sans le concours de l'Homme, exerçant ainsi une influence sur le processus et non le résultat. Cette justification m'a d'ailleurs été fournie lors d'un entretien avec un des acteurs directs de la réintroduction des castors en Belgique.

L'association des critères spatiaux et comportementaux des animaux détermine ainsi pour les acteurs la « juste place » d'un animal. Occuper et maintenir sa position, c'est ainsi adopter une attitude de réserve et de méfiance pour un animal sauvage, de proximité et de

soumission pour un animal domestique, et de présence autochtone et d'indépendance s'il s'agit d'un animal considéré comme naturel (Mauz, 2002). On remarque donc une variabilité dans le choix des critères employés par les différents acteurs leur permettant de définir la juste place d'un animal. Cette variabilité est à l'origine de conflit et désaccord. Ainsi pour certains des acteurs interrogés, le castor aurait sa place dans tous les fonds de vallées, alors que pour d'autres sa présence devrait être circonscrite aux seuls lieux où il n'entre pas en concurrence avec des activités humaines.

Par ailleurs, l'existence d'une juste place pour les animaux est liée à la configuration symbolique de l'espace. Les animaux contribuent à transmettre des attributs à l'environnement où ils évoluent. Ainsi, leur présence ou leur absence peut modifier la perception de l'espace comme étant plus ou moins naturel ou sauvage (Mauz, 2002). Nous verrons d'ailleurs que cet élément constitue un des enjeux de la cohabitation avec les castors dans le futur parc de l'Hydrion à Arlon.

Les conflits autour de la juste place des animaux reflètent donc des conceptions différentes, tant populaires que savantes. Malgré cela, toutes ces conceptions s'accordent sur le fait qu'il existe une juste place de l'animal, bien que définie de manière variable. Néanmoins, les animaux eux-mêmes ne souscrivent pas toujours aux attentes humaines concernant leur place (Mauz, 2002). Ils montrent souvent une liberté d'action et de choix qui défie les idées préconçues de l'homme comme nous illustrerons grâce au cas des castors wallons.

La gestion d'une espèce « à problème »

Les concepts explorés précédemment nous ont ouvert une fenêtre sur les multiples perceptions de la société à l'égard du castor. En parallèle, nous allons nous intéresser à l'idée d'animaux « à problème » tel que développé par Coralie Mounet (Mounet, 2008). Celle-ci nous dévoile, en effet, les complexités liées à la gestion de la faune sauvage envisagée sous cette étiquette, dans laquelle s'inscrit également le castor.

D'après l'auteur, cette catégorie regroupe des animaux susceptibles de causer des nuisances pour certaines activités humaines, tout en bénéficiant d'un contexte juridique, social et environnemental favorable à leur préservation, qui à l'instar du castor européen, profitant des mesures de protection environnementale actuelles, colonise de nouveaux territoires.

Cette situation crée des confrontations entre humains et animaux dans des zones récemment occupées, générant des dégâts matériels ainsi que des conflits sociaux. La gestion des animaux « à problème » implique la prise en charge de ces animaux ainsi que la résolution des conflits humains associés à leur présence. Dès lors, ces animaux sont catégorisés comme « à problème » en raison des dommages matériels qu'ils engendrent aux biens domestiques agricoles et des conflits qu'ils suscitent, créant ainsi deux camps distincts de partisans et de détracteurs.

Au-delà des aspects macrosociaux, l'analyse derrière ce concept s'intéresse à la spécificité des opérateurs agissant sur chaque territoire et à l'identification des éléments imprévisibles dans l'organisation des interactions locales. De plus, le choix d'animaux ayant des statuts juridiques distincts permet d'examiner l'impact du cadre organisationnel et juridique sur la structuration de ces interactions complexes entre humains et animaux.

Dès lors, l'analyse des dynamiques territoriales a permis à l'auteur de faire ressortir trois types de variabilité locale permettant de comprendre des situations de gestion d'espèce à problème. Premièrement, la spécificité des opérateurs territoriaux qui impacte le « vivre ensemble ». Ensuite, la variabilité individuelle, tant humaine qu'animale, qui joue également un rôle significatif. Tandis que l'équilibre entre mobilisation des registres macrosocial et microsociale chez les acteurs crée une troisième dimension de variabilité.

Ainsi l'auteur démontre qu'en premier lieu, il convient de souligner que la présence ou l'absence d'acteurs clés, agissant comme médiateurs, est déterminante pour établir si le « vivre ensemble » sera apaisé ou conflictuel. Ces médiateurs, en traduisant localement le problème posé par certaines espèces, rallient les acteurs autour d'une redéfinition commune du problème.

La personnalité des individus qu'il soit humains ou non-humains engendrent un autre niveau de variabilité. Dans plusieurs cas d'études de « vivre ensemble » conflictuel, les individus peu engagés dans les conflits, en raison de leur extériorité au territoire ou de discours modérés, les considèrent comme des problèmes personnels ou d'incompatibilité entre camps. L'acceptation de compromis est cruciale dans le résultat final, tandis que des acteurs aux fortes personnalités restent souvent dans une posture macrosociale stricte.

Cependant, les caractéristiques des animaux peuvent également complexifier la situation. Certains individus affichant une tendance à causer des dommages malgré les mesures de protection. Bien qu'identifiés, ces animaux persistent dans leurs comportements nuisibles, ce qui crée des tensions entre les acteurs.

Le jeu des acteurs ajoute une troisième dimension de variabilité. Les acteurs alternent entre logique, microsociale et macrosociale selon les situations. Cela signifie qu'ils peuvent s'engager individuellement ou afficher leur appartenance à un camp, influençant ainsi leurs positions et réactions.

En somme, la diversité dans les interactions territoriales lors de la gestion d'animaux problématiques montre que le cadre formel n'est qu'un point de départ. Les personnalités, les interactions humaines et animales ainsi que le jeu des acteurs créent une variabilité complexe. Pour mieux comprendre ces dynamiques, une approche intégrant les dimensions macrosociales et microsociales est donc essentielle à la bonne gestion du castor.

Réflexion et positionnement personnel

Mon intérêt au sujet du castor est nourri par ma passion pour les enjeux liés à la conservation de la biodiversité et mon attrait pour l'étude et la connaissance des espèces animales. Je suis notamment particulièrement fascinée par les milieux humides en raison de leur richesse écologique. Le castor représente pour moi un ambassadeur de ces écosystèmes, suscitant par ailleurs mon intérêt pour ce sujet de recherche.

Ma perception initiale du castor était marquée par des aprioris positifs, liés à sa capacité à créer des barrages et son potentiel de régulation des inondations en retenant l'eau. Cependant, ma vision s'est complexifiée au fil de mes recherches, notamment en considérant d'autres enjeux liés à la cohabitation avec cette espèce protégée. Déjà, mes études antérieures en agronomie et en environnement m'avaient amené à m'intéresser à la gestion de la biodiversité, notamment dans le cas de la loutre en Wallonie. Cela m'a aidé à comprendre les processus

permettant à une espèce autrefois considérée comme nuisible d'obtenir le statut d'espèce protégée. De plus, cette démarche m'a conduite à m'interroger sur les aspects sociétaux de la conservation d'espèces, telles que le castor.

En m'intéressant à cet animal du point de vue de son influence sur les paysages et les milieux humides, j'ai trouvé particulièrement intéressant d'étudier comment l'homme parvient à cohabiter avec une espèce capable de modifier son environnement de manière significative. Une perspective qui suscite en fonction des situations un mélange d'admiration et de contrariété. C'est pourquoi, les débats et les divergences d'opinions autour du castor en Belgique, dus aux déprédations qu'il peut occasionner, ont renforcé mon désir d'approfondir le sujet et de rencontrer les acteurs de terrain pour comprendre leurs réalités.

Dans ce cadre, l'étude du cas de l'Hydrion et de ses environs m'a semblé pertinente. En effet, le parc de l'Hydrion offre un contexte particulièrement intéressant pour étudier la cohabitation avec le castor, étant donné que ces animaux sont présents sur le site depuis le début des années 2010. Ils suscitent diverses controverses et défis de gestion entre les riverains et les gestionnaires responsables des cours d'eau. L'histoire de ce cas révèle des tensions entre la volonté de préserver et d'intégrer les castors dans le projet de parc urbain, tout en évitant les problèmes passés d'inondations causés par ces animaux. Cette situation complexe présente des enjeux contradictoires qui m'ont captivée et m'ont motivée à approfondir cette étude, afin d'explorer les dynamiques évolutives des relations entre les acteurs concernés.

Enfin, bien que mon intérêt initial se portait sur le parc de l'Hydrion, les entretiens m'ont révélé qu'un cas spécifique pouvait être difficilement généralisé pour représenter l'ensemble des situations de cohabitation avec le castor en Wallonie. Cette constatation m'a conduite à adopter une approche comparative, considérant les différentes situations comme autant de cas particuliers, qui, une fois combinés, forment une mosaïque de diversités et de convergences. Ainsi, en analysant ces cas particuliers comme autant de pièces d'une mosaïque, il devient possible de dégager des réflexions plus générales et transversales sur la cohabitation avec cette espèce protégée. L'objectif étant de parvenir à une compréhension globale, en reliant les cas particuliers, afin de tirer des enseignements pour une gestion durable de la cohabitation avec le castor en Région wallonne.

Evolution de la question de recherche

Ce mémoire repose sur une démarche inductive, c'est-à-dire, une démarche qui consiste à partir d'un cas spécifique pour explorer progressivement ses différents enjeux, dimensions et tensions, afin d'identifier des concepts et des énoncés généraux. Au lieu de raisonner d'une théorie à son application à un cas, cette approche permet de construire progressivement des généralités à partir de l'analyse approfondie d'un cas concret. Ce processus exploratoire et itératif implique que l'élaboration d'une question de recherche se déroule en plusieurs étapes et qu'elle soit modifiée en fonction de la collecte de données et de leur analyse. En effet, elle ne vise pas à confirmer ou infirmer un énoncé préétabli, mais à le construire à partir du terrain de manière à ce qu'il reflète au mieux sa réalité.

C'est pour cela qu'après avoir choisi mon thème général sur la cohabitation avec le castor en Wallonie, ainsi qu'un cas d'étude spécifique concernant le futur parc urbain de l'Hydrion à Arlon, je me suis penché sur la littérature scientifique et grise documentant ces

différents éléments. Mon objectif principal était de commencer à baliser ma recherche et de proposer une première question d'enquête.

À la suite de ce processus et de mon positionnement personnel, la première question de recherche que j'ai décidé d'explorer a été la suivante :

« Dans un contexte de crise environnementale, quelles sont les conceptions de la juste place des vivants non-humains dans la société wallonne ? Exemple du cas des castors et du parc de l'Hydrion à Arlon. »

Cependant, au fur et à mesure de mes entretiens, cette question initiale a évolué pour se concentrer davantage sur les problématiques de gestion de la cohabitation. De ce fait, le cadre de mon mémoire s'est ajusté, et ma nouvelle question de recherche est désormais la suivante :

« Comment la mosaïque des situations particulières de cohabitation avec le castor en Wallonie nous permet-elle d'appréhender les facettes de la gestion du "vivre avec" une espèce protégée ? »

Cette nouvelle orientation me permet d'explorer plus spécifiquement les enjeux liés à la cohabitation avec les castors en Wallonie, en mettant l'accent sur les stratégies de gestion adoptées pour favoriser la coexistence avec cette espèce protégée. Ainsi, mon mémoire se concentrera sur l'analyse de ces situations de cohabitation pour mieux comprendre comment la gestion du « vivre avec le castor » est mise en œuvre dans la région, tout en tenant compte des différentes perspectives des acteurs impliqués.

De plus comme cela a été évoqué dans le chapitre précédent, bien que le cas de l'Hydrion soit toujours important dans cette recherche, suite à mes entretiens, il m'a semblé d'autant plus intéressant de l'étudier en le comparant à d'autres cas de cohabitation. L'analyse croisée de plusieurs sites et de leur évolution dans le temps m'a semblé être une piste de recherche intéressante à explorer.

Méthodologie

Enquête qualitative

Afin de répondre à la question de recherche exposée précédemment, une démarche d'enquête qualitative a été privilégiée, car celle-ci permet de répondre en prenant au sérieux l'expérience concrète des acteurs impliqués dans la cohabitation avec le castor en Wallonie. Les données ainsi recueillies visent à permettre l'analyse et la compréhension des enjeux complexes et multiples liés à des situations de cohabitation particulière, en explorant les perspectives et les expériences singulières des acteurs concernés.

Dans une première étape, une contextualisation et une identification des acteurs ainsi que de leurs discours ont été réalisées en utilisant des sources de littérature grise telles que des articles de presse, des rapports, des reportages télévisés, etc. Cela m'a permis de saisir les différentes dimensions de la problématique, et les débats engendrés par cette situation, tout en commençant à repérer les différences de discours entre les acteurs.

La prise de contact avec les acteurs s'est effectuée par le biais de mails, de coups de téléphone ou grâce à d'autres interviewés qui m'ont fourni des conseils pour entrer en contact avec certains acteurs plus difficiles à joindre.

Les entretiens ont été menés en présentiel, la plupart du temps sur le lieu de travail ou au domicile des interviewés. Dans certains cas, j'ai eu l'opportunité d'accompagner un riverain lors de visites de ses terrains abritant une famille de castor, et également d'accompagner des piégeurs sur le terrain lors de sorties pour lever des pièges.

La méthode de l'entretien semi-directif a été utilisée pour interroger les acteurs, dans le but de recueillir des données qualitatives, c'est-à-dire des visions et des expériences propres à chacun d'entre eux. Des récits ont ainsi été recueillis pour comprendre comment les acteurs ont été amenés à vivre ou à gérer des situations de cohabitation avec des castors, ainsi que les différentes facettes et enjeux de cette cohabitation selon leur point de vue.

Dans cette optique, des guides thématiques ont été élaborés pour permettre une fluidité des échanges en proposant des thèmes propres à des relances, sans toutefois enfermer le témoignage des personnes dans des préconceptions. L'objectif était de favoriser l'émergence d'informations non anticipées et de mieux coller à la réalité vécue par les interviewés plutôt qu'aux attentes de la personne menant l'entretien. Ils ont été modifiés en fonction des acteurs et au fil des interviews, mais leurs premières itérations sont présentes en annexe si le lecteur souhaite les consulter (cf. Annexe , Annexe).

Tous les entretiens ont été enregistrés avec la permission des interviewés, puis intégralement retranscrits afin de procéder à une analyse individuelle de chacun d'eux. La phase suivante a consisté en un codage de ces données, c'est-à-dire une analyse globale et croisée des différents témoignages en vue de comparer les différentes situations. Cette étape a permis de faire émerger l'idée d'une présentation de l'analyse sous forme de mosaïque de situations particulières, permettant ainsi de tirer des enseignements sur la gestion d'une espèce protégée sujette à controverse.

Carte d'acteurs

La carte d'acteur présentée dans ce chapitre, ne représente pas l'ensemble des acteurs impliqués dans la cohabitation avec le castor en Wallonie, mais uniquement les personnes qui ont été interviewées dans le cadre de cette étude (cf. Figure 3). En raison du temps imparti et de l'ampleur limitée de la recherche, il a été nécessaire d'effectuer des choix.

Ces choix se sont répartis en deux grandes catégories. Dans un premier temps, la délimitation d'une série d'acteurs dont le témoignage pouvait être pertinent pour la compréhension des enjeux de la cohabitation avec cet animal dans l'ensemble de la Wallonie. Dans un second temps, un sous-groupe d'acteurs a été choisi pour mieux comprendre le cas particulier du parc de l'Hydrion.

Les acteurs impliqués dans l'ensemble de la Wallonie peuvent être à leur tour répartis en trois grands groupes : l'administration wallonne, les membres de la sphère naturaliste et les usagers des rivières. Au sein de l'administration wallonne, les personnes interrogées font partie de celles qui sont en contact direct avec le castor dans le cadre de leur métier ou qui sont chargées du système dérogatoire.

Ainsi, le gestionnaire des cours d'eau pour la province de Luxembourg est régulièrement sollicité par des plaignants concernant les constructions de castors sur les cours d'eau dont il a la charge. Le chef du cantonnement, interrogé également, est le premier interlocuteur, avec ses agents de terrain, des riverains se considérant victimes des activités de l'animal. L'agent du département de la Direction de la nature et des espaces verts a quant à lui la responsabilité de l'application de la loi sur la conservation de la Nature, veillant ainsi à son respect concernant les castors. Mais, il est également impliqué dans la gestion des demandes de dérogation à cette même loi. De plus, l'interview a également inclus un expert du castor qui suit l'évolution des populations et de leurs comportements depuis leur retour en Belgique jusqu'à aujourd'hui. Le but étant d'obtenir un panel de personnes capables d'éclairer la problématique et de recueillir des témoignages de tous les niveaux administratifs des acteurs responsables de la gestion des espèces protégées. Enfin, l'interview d'un piégeur a été envisagée à la suite des autres entretiens, car l'importance de leur rôle dans la gestion du castor est apparue à travers les témoignages des autres gestionnaires.

Ces divers acteurs impliqués dans la gestion législative et normative du castor sont amenés à travailler ensemble en fonction de leur domaine de compétence et de leur niveau de responsabilité. La gestion du castor à l'échelle wallonne implique une collaboration entre de nombreux acteurs qui s'entraident ou s'opposent en fonction des cas de figure et des positions de chacun.

Dans le cadre de cette analyse, des représentants de pêcheurs et de sociétés de pêche ont été interviewés en tant qu'usagers des rivières, ainsi qu'un riverain souhaitant rester anonyme. Bien qu'au départ, cela ne me semblait pas être une priorité pour éclairer la question, au fil des entretiens, la question de la pêche et de l'impact des castors sur les populations de poissons essentiels pour les pêcheurs est devenue un thème récurrent. En effet, les ruisseaux salmonicoles sont des milieux qui peuvent être profondément transformés par le mode de vie d'une famille de castors lorsqu'elle s'y installe. Or, ce sont des milieux fréquentés préférentiellement par les pêcheurs. Leurs témoignages permettent donc d'éclairer cette facette peut-être moins

documentée des conflits d'usages autour de la rivière. De plus, l'entretien avec le riverain s'est avéré particulièrement précieux pour cette étude, car il a permis de recueillir un témoignage sur sa cohabitation quotidienne avec plusieurs familles de castors sur plusieurs années. Parmi elles, l'une vit à proximité directe de son habitation, tandis que l'autre est établie sur un terrain non loin destiné à la sylviculture.

Pour la sphère naturaliste, les acteurs choisis sont directement liés au castor, soit en raison de leur rôle actif dans la cohabitation avec cette espèce en Wallonie, tels que les membres du « Groupe de Travail Castor » de Natagora, dont la mission consiste à « aider les riverains et les autorités à gérer la présence des castors dans un esprit de cohabitation paisible » (GT Castor, 2023), ou en raison de leur expérience avec cet animal présent dans les réserves dont ils supervisent la gestion. Quant à l'interview d'Oliver Rubbers, elle revêt une importance particulière étant donné son rôle actif dans la réintroduction controversée du castor en Belgique et son intérêt continu pour les cas de cohabitation difficile avec cette espèce. Enfin, outre leur expérience concrète dans la gestion de cette espèce et leur engagement dans l'éducation du public sur les enjeux liés à la biodiversité et aux milieux humides, les membres de l'Observatoire de l'Environnement à Arlon et le gestionnaire de réserve pour Natagora ont également été choisis pour leur capacité à éclairer le projet du parc de l'Hydrion, puisqu'ils y ont pris part, que ce soit respectivement, en tant qu'observateurs citoyens ou de conseiller.

Il est cependant important de souligner que même si ces différents acteurs ont été regroupés sous la catégorie « naturaliste » pour des raisons de simplification. Ils ne représentent en aucun cas un ensemble homogène d'opinions ou de pratiques concernant la gestion de cette espèce, comme cela sera développé par la suite.

Les enjeux du projet du parc de l'Hydrion et l'influence de la présence des castors sur celui-ci, seront éclairés par des acteurs impliqués dans sa création. À cet effet, des entretiens ont été réalisés avec un employé de la commune d'Arlon chargé du dossier, un élu et un représentant d'IDÉLUX. De plus, l'auteur de projet, un architecte paysagiste ayant déjà travaillé avec le castor dans l'aménagement d'un parc, a été interviewé.

Enfin, bien que certains acteurs cités précédemment aient été choisis pour d'autres raisons que leur lien direct avec le parc de l'Hydrion, des intervenants ont apporté un éclairage sur l'historique du site en raison de leur implication lors des premières apparitions d'activités de castors au début des années 2010. Ces témoignages, bien qu'accidentels, se sont révélés particulièrement intéressants pour mieux comprendre les différentes dynamiques en jeu sur le site.

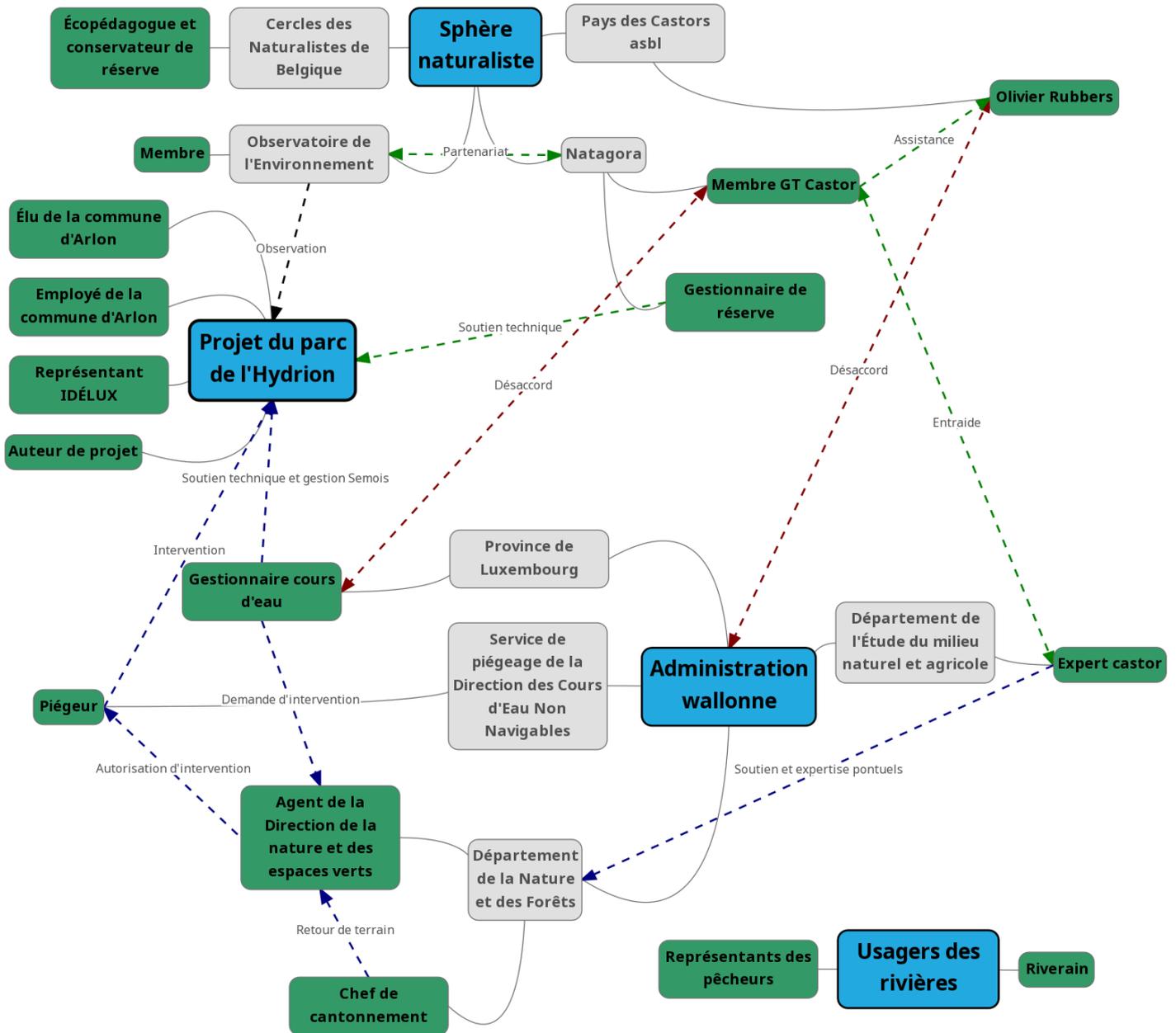


Figure 3 : Carte des acteurs interviewés dans le cadre de cette étude sur la cohabitation avec le castors en Wallonie et dans le parc de l'Hydrion à Arlon.

Dans le but de parvenir à une meilleure appréhension de la carte présentée ci-dessus, une explication concernant les symboles qui la compose est à présent fournie. Les rectangles bleus indiquent les grands regroupements, les rectangles gris représentent les institutions, les rectangles verts correspondent aux acteurs interviewés. Les lignes pleines de couleur grise montrent les liens d'attachement entre les différents acteurs, groupes ou sous-groupes. Quant aux flèches en pointillés, elles représentent les relations mentionnées par les acteurs lors des entretiens. Les flèches bleues indiquent celles entre administrations, les flèches vertes représentent des interactions positives, les flèches rouges signalent des interactions conflictuelles, et enfin la flèche noire indique une interaction a priori neutre.

Une mosaïque de situations de cohabitation

« Comment la mosaïque des situations particulières de cohabitation avec le castor en Wallonie nous permet-elle d'appréhender les facettes de la gestion du "vivre avec" une espèce protégée ? »

L'analyse des entretiens a permis de mettre en exergue que différents facteurs peuvent établir une certaine caractérisation des sites de castor. En fonction de l'interconnexion et de l'importance qu'ils leur sont accordée, par les parties prenantes, ceux-ci influent sur l'acceptation de la cohabitation et les stratégies mises en œuvre pour gérer les situations.

Cette analyse est donc structurée en trois chapitres, chacun subdivisé en plusieurs sous-parties, apportant des dimensions spécifiques de réponse à la question de recherche. Le premier chapitre reviendra sur l'évolution des pratiques de gestion des castors à l'échelle de la Wallonie, de sa disparition à nos jours. Ceci pour contextualiser et ancrer les cas particuliers dans une historique de gestion globale. Le deuxième chapitre présentera une proposition de facteurs caractéristiques jouant sur l'acceptation de la cohabitation par les différentes parties prenantes. Enfin le dernier chapitre proposera une typologie de l'acceptation des cas de cohabitation et des stratégies mises en place par les acteurs qui y sont associés.

Retour sur l'évolution des pratiques de gestion

Dans le but de mieux appréhender les situations particulières actuelles, ce chapitre offre une contextualisation historique des pratiques de gestion du castor en Wallonie par l'administration.

Que dit la loi belge en matière de castor ?

Préalablement à son retour en Wallonie, le castor a acquis un statut de protection juridique en vertu de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, autrement nommée Convention de Berne. Cette convention internationale, ratifiée en 1979, vise à garantir la préservation de la faune sauvage et des écosystèmes naturels en Europe par le biais d'une coopération entre les États signataires.

Les réflexions entamées par cette convention ont abouties à la création de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle impose alors une protection stricte du castor et de son habitat à l'échelle européenne. En effet, le castor est mentionné à la fois dans l'annexe II de la Directive, qui regroupe les espèces d'intérêt communautaire requérant la délimitation de zones spéciales de conservation, ainsi que dans l'annexe IV de cette même directive, comprenant les espèces communautaires nécessitant une protection stricte. Les États sont alors chargés d'assurer la préservation ou la restauration de l'état de conservation favorable de l'espèce (Barvaux et al., 2015).

Depuis son retour en Wallonie, le castor bénéficie désormais de la protection de l'article 2 bis de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973, amendé par le Décret du 6 décembre 2001, qui transpose les obligations de la "Directive habitats" dans la loi belge. Le castor est ainsi catégorisé parmi les espèces bénéficiant d'une protection rigoureuse en Wallonie, rendant expressément illicites la capture, la mise à mort ou la perturbation intentionnelle des

castors, ainsi que la destruction de leurs sites de reproduction ou de leurs habitats naturels, et prohibant également la détention, le transport, la vente ou l'achat d'individus (Barvaux et al., 2015).

Enfin en prévision d'éventuels problèmes de cohabitation L'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de dérogations aux mesures de protection des espèces animales et végétales, à l'exception des oiseaux, du 20 novembre 2003, a été promulgué. Il stipule qu'une dérogation ne peut être accordée qu'à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et qu'elle ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable les populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Si les conditions précédentes sont remplies, une dérogation peut uniquement être accordée pour un des motifs suivants :

1. Dans l'intérêt de la protection des espèces animales et végétales sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
2. Pour prévenir des dommages importants, notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux ou à d'autres formes de propriétés ;
3. Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui apporteront des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
4. À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces ;
5. Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié par le Gouvernement de certains spécimens des espèces.

Les dérogations liées aux castors dont les acteurs ont fait mention durant l'enquête ont été généralement accordées en raison des motifs 1, 2 et 3.

De plus, l'octroi d'une dérogation exige des dommages significatifs ou des risques notables. L'évaluation précise des dommages potentiels doit être incluse dans la demande. Avant toute autorisation de destruction, le demandeur doit avoir tenté de mettre en place des mesures préventives pour éviter les déprédations ou démontrer leur inefficacité à un coût raisonnable.

Aux yeux de la loi, l'octroi d'une dérogation vise à gérer les situations complexes de coexistence lorsque toutes les autres solutions ont échoué, et qu'il n'y a pas de risque pour la population. Elle est donc conçue comme une réponse individuelle, temporaire, évaluée au cas par cas et non généralisable (Barvaux et al., 2015).

L'anticipation du son retour

« C'est le castor qui est presque arrivé dans nos missions. [...] On sentait de toute façon qu'il y avait quelque chose qui se passait autour de chez nous. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Avant même son retour en Wallonie, le castor a sollicité l'attention des autorités et des gestionnaires de la nature. En effet, comme nous l'avons vu, à partir du milieu du XXe siècle, de nombreux pays européens ont décidé de réintroduire le castor et de prendre des mesures pour sa protection, augmentant ainsi les populations frontalières.

Dès lors en 1991, une première observation du castor dans la vallée de la Ruhr, côté belge, annonçait déjà le retour de l'animal. Afin de mieux comprendre cette situation et d'anticiper les conséquences de son retour, un groupe de travail interne à l'administration au sein du Département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) a été mis en place en 1996-97. Celui-ci avait pour mission d'étudier les expériences de cohabitation dans d'autres régions, notamment en Eifel allemand, qui avait alors déjà plusieurs années d'expérience sur le sujet de la cohabitation. Cette production de connaissance avait également pour ambition d'apporter une réponse aux projets de réintroduction proposé par des associations naturalistes comme les Rangers. Celle-ci concevait alors le retour du castor indigène comme une opportunité très importante à saisir sans tarder afin de restaurer les milieux humides et la biodiversité wallonne.

« Donc non seulement c'est un animal de chez nous, mais en plus, il bosse pour la nature quoi. C'est un militant écologiste naturel ! Et alors, je me suis dit Wow ! Je me suis dit ça [la réintroduction du castor], c'est vraiment un projet intéressant. » (O. Rubbers, communication personnelle, 2023)

Cependant, les politiques appuyés par l'avis du DEMNA ont refusé cette demande de mise en place d'un projet de réintroduction, car d'après eux elle ne constituait pas une priorité, puisque l'espèce

Témoignage d'Olivier Rubbers Récit d'une réintroduction mouvmentée

« On a étudié [la possibilité de réintroduction du castor en Wallonie], et puis, à un moment donné, on a quand même introduit un dossier auprès du ministre pour demander une demande d'autorisation. Et alors, il y a toujours eu une discussion, il m'a dit "Oui mais il y a une directive européenne qui régleme les réintroductions". Ah je dis oui, fort bien, mais c'est une directive européenne. Et tant que c'est pas retranscrit, ça n'a pas de valeur de loi dans le pays. [...] Cette directive, elle n'est pas transposée en droit belge. Et donc cette loi pour moi n'est pas d'application, et donc il y a rien qui a interdit la réintroduction [...] Mais comme on sentait que ça se crispait... On a même pris contact, comme on voulait les remettre dans le Viroin... Le Viroin il y a 18 kilomètres en Belgique, deux kilomètres en France. Donc on a pris contact avec le maire de Vireux-Molhain [commune française qui a dans un premier temps accepté]. Voilà. Et alors, à un moment donné, donc les Français pouvaient nous avoir des castors. Puis, les Allemands pouvaient en avoir. Et puis, on avait une première famille qui coûtait quand même cher, 3500 deutschemark. Donc c'était 0.5 € [1 deutschemark] je crois, donc c'est la moitié... Fin c'était beaucoup d'argent pour l'époque quand même. Et alors, bah c'est pas grave, on s'est dit il faut, il faut. [...] Puis on a été les chercher. C'étaient les premiers GSM et sur le chemin du retour, on a eu un appel, la commune de Vireux-Molhain.[elle leur annonce se rétracter]. On savait que les agents des forêts belges nous attendaient dans le but de saisir, de nous arrêter, saisir le véhicule, saisir les castors... Ils auraient provoqué des ennuis, quoi. Alors on s'est dit, Ouille aï aï aï, ça ne sent pas bon. Et donc, on s'est dit, voilà, on va changer de stratégie. Au lieu de débarquer, disons dans la Côte d'Opale, on débarque en Normandie. »

allait revenir spontanément dans la région. Les budgets qui auraient été alloués à cette opération pouvaient être plus utiles et impactant ailleurs. L'association Rangers et son porte-parole M. Rubbers, n'ont alors pas accepté ce refus et ont décidé de prendre entièrement en charge la mise en place de cette opération, relâchant clandestinement plus d'une centaine de castors en Wallonie. Ce retour imposé du castor a laissé les gestionnaires de l'administration devant le fait accompli. Il n'était maintenant plus question d'anticiper le retour du castor, mais bien de le gérer.

Castor wallon qui est-tu ?

À la suite de ces événements, Le DEMNA, en collaboration avec le département Nature et Forêts (DNF), a donc reçu la tâche de poursuivre la production de connaissances sur l'espèce. Il a alors lancé une enquête pour solliciter les agents forestiers afin de signaler la présence de castors sur leurs triages, dans le but de centraliser les informations au niveau régional. La première étape de la gestion de la cohabitation avec le castor a donc consisté à déterminer précisément sa localisation. D'autant plus que les réintroductions illégales créaient une situation complexe demandant aux agents de jouer au chat et la souris avec « les castors de Rubbers »

Par ailleurs, le DEMNA avait également pour objectif de mieux comprendre le comportement de l'espèce. En effet, ils ont rapidement constaté le décalage qu'il existait entre le castor dépeint par la littérature de l'époque et celui qu'ils étaient amenés à côtoyer notamment en matière de préférence alimentaire.

En parallèle, ils ont commencé à rencontrer les personnes qui découvraient des castors sur leur terrain et à dialoguer avec eux afin d'explorer les différentes pistes de solutions envisageables dans les cas où ceux-ci étaient à l'origine de déprédations. Cependant, les demandes et les attentes étaient souvent très

« Enfin, c'est une image pour dire qu'au lieu d'aller dans le Viroin, on a été ailleurs. Et alors, il y avait une personne qui m'avait contacté parce qu'on avait fait beaucoup d'actions de presse. Les Français nous disaient qu'il fallait beaucoup communiquer sur le castor aussi pour préparer les mentalités. Et suite à ça une personne m'avait appelé en disant, "Voilà, nous on serait intéressé d'avoir les castors à Houffalize", [...] Puis je l'appelle, je dis "Mais, est ce que vous êtes toujours intéressés, qu'il y ait des castors à Houffalize, et cetera?". Les castors étaient dans notre voiture, quoi ! Et alors, il me dit "Oui, oui, oui, absolument, oui!", "Parce que écoutez, j'ai une bonne nouvelle. On a des castors avec nous dans la voiture, est ce qu'on pourrait aller, les relâcher chez vous? Mais il faut que vous nous trouviez les bons habitats qui conviennent, et cetera". [...] Et alors, bref, on est arrivé pendant la nuit. Et puis, là un de ses collègues nous a montré des endroits où on a relâché des castors. Donc les premiers, c'était à Houffalize. Et puis suite à ça, on a eu une autre région d'Allemagne qui nous a proposé des castors gratuitement. Et à partir de ce moment-là, on a fait des allers retours vers la Bavière. Et là, on a amené au total quand même 101 castors en Ardenne, ce qui est beaucoup, ce qui est beaucoup ! [...] Et puis, j'en ai remis encore une couche en Flandre, 40 quoi. Et donc on a fait des allers retours vers la Bavière entre 98 et 2000. Et donc on en a remis, beh dans l'Ourthe un peu partout. Puis on en a mis dans la Houille du côté de Gedinne, Givet. Dans l'Hermeton, et alors aussi dans la Semois. Et suite à ça, les castors se sont développés partout. Ils ont colonisé toute la Semois, ils ont remonté la Meuse vers Sedan. [...] Donc nous ça nous fait plaisir parce qu'en fait nos castors se sont répandus mais partout ! Et même les castors qu'on a mis dans la Dyle se sont retrouvés dans l'Escaut. Dans l'Escaut, ils ont été dans la Lys. Dans la Lys, ils ont pris les canaux. Et maintenant, il y a des castors dans le canal à Roubaix! Donc il y en a, ils sont vraiment partout, en fait voilà. Et donc voilà comment ça s'est fait. ». (O. Rubbers, communication personnelle, 2023)

concrètes, comme le retrait des castors ou des indemnisations pour les dommages causés.

« *Donc là, notre mission s'arrêtait puisqu'on avait quand même une espèce avec un statut de protection et les budgets n'étaient pas prévus pour indemniser tout le monde* » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

De plus, avec l'augmentation des sites de castors posant un problème, le DEMNA s'est vu submergé et s'est retiré de la gestion directe des conflits au sein des sites pour se concentrer sur leurs missions initiales de production de connaissance.

« *On s'est un peu retranché de toutes ces situations-là parce qu'à un moment donné, ça devenait... Ça devenait impossible d'être partout. Parce que quand il y avait une centaine de sites, on a essayé de les connaître et d'intervenir. Mais après, c'est plus devenu possible* » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

En effet, la mission du DEMNA n'est pas de gérer les situations conflictuelles avec des espèces protégées, ce rôle étant celui de la DNF, mais d'assurer le suivi des populations. En effet, la Wallonie doit rapporter tous les 6 ans l'état des populations sur son territoire reprises dans le cadre de Natura 2000. Leur travail s'est donc recentré sur la mise en place des suivis d'espèces protégées, n'apportant qu'une aide ponctuelle aux agents de la DNF lorsque ceux-ci la sollicitait.

Mise en place et adaptation du système dérogatoire, des barrages aux individus

Comme nous l'avons vu, le castor, en tant qu'espèce classée sous protection est soumis à des régulations strictes pour éviter toute perturbation, altération intentionnelle ou mise à mort. Une situation de présence de barrages établit *de facto* un contexte dans lequel l'intervention délibérée sur l'espèce ou son habitat est restreinte. Ainsi, lorsque les barrages posent des défis de gestion ou de sécurité, des demandes de dérogation à la Loi sur la conservation de la nature sont adressées à la Direction de la Nature et des Espaces verts de la DNF.

Ces requêtes visent essentiellement à obtenir l'autorisation de perturber intentionnellement l'espèce, impliquant par exemple le retrait de barrages ou la mise en place d'aménagements tels que la création de conduites pour réguler le niveau d'eau. De telles interventions sont sollicitées lorsque des situations d'inondations affectent des zones amont, impactant des activités agricoles ou des habitations riveraines. La formation de plans d'eau due à la création de barrages peut détourner le cours traditionnel des cours d'eau, engendrant des préoccupations chez les propriétaires riverains, particulièrement lorsque leurs propriétés sont submergées. Dans ce contexte, des dérogations à la Loi sur la conservation de la nature sont octroyées afin de gérer les situations spécifiques liées aux activités des castors et à leurs habitats.

Comme précédemment mentionné, le DNF ne peut accorder une dérogation que si les dommages subis par la personne sont jugés comme importants. De ce fait, afin de discerner les dommages significatifs des incidents mineurs, un processus d'évaluation est mis en place par l'administration. Pour cela, ils s'appuient sur des services externes au sein du DNF. Ces services, notamment les cantonnements ou les agents Natura 2000, effectuent des visites sur le

terrain. Leur rôle consiste à observer la situation directement sur place, permettant ainsi une évaluation du degré d'impact des dommages, des nuisances ou des inconvénients causés.

« Donc la demande de dérogation passe par l'agent qui doit aller constater qu'il y a bien un problème, qu'il y a bien des castors, et cetera. Et on remet un avis en disant, bah, "oui/non", ça paraît légitime ou pas. Parce que bon, il faut quand même avoir une certaine tolérance vis à vis de l'animal aussi. » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Ces observations fournissent ensuite les informations nécessaires pour la prise de décision. Un rapport est rédigé et acheminé au siège central de la Direction de la Nature et des espaces verts à Jambes. À ce niveau, leurs services normatifs, chargés d'assurer la conformité avec la législation sur la protection de la nature, déterminent si une dérogation est octroyée ou non. Dans le cas où elle est accordée, elle s'accompagne généralement de conditions spécifiques. Ces conditions sont souvent d'ordre technique et sont conçues pour minimiser l'impact sur l'espèce en question.

Avec l'augmentation des demandes de dérogation, les parties prenantes rapportent un assouplissement des exigences de l'administration pour l'autorisation de démanteler ou d'ajuster les barrages, devenus désormais courants. En effet, en raison de l'accroissement des populations de castors, les dossiers de dérogation se sont multipliés, engendrant une charge administrative considérable pour les divers services impliqués.

« Les barrages, les dérogations quand ce sont des endroits un peu critiques, c'est quand même souvent accepté. Maintenant capturé, et mise à mort, je sais bien que c'est plus, que c'est plus compliqué. » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

Ainsi, en plus de cet assouplissement, les démarches internes à l'administration ont été légèrement simplifiées. Auparavant, la section nature du Pôle ruralité (anciennement le Conseil supérieur de la conservation de la nature) devait systématiquement donner son accord, en plus de celui du DNF, aux demandes de dérogation. Cette situation ne concerne plus aujourd'hui que les requêtes visant le déplacement ou la destruction des individus eux-mêmes, une mesure qui d'après les concernés demeure relativement rare.

L'ajustement au réel, des déplacements à la mise à mort

« Donc, on a d'abord été confronté au castor, aspect biologique du cours d'eau, aux problèmes hydrauliques et les choses comme ça. Au tout début, c'était, on a vu un peu la vague arriver. On dit "ça va péter, hun. Vous allez voir qu'on va devoir intervenir". C'était au début, c'était, "Impossible", "Pas possible", "protégé" "pas toucher à une branche", "on ne fera rien". Bon à un moment, on a pris un pari, on a dit "Dans cinq ans, on commence à prendre les premiers". Cinq ans pile, on attaquait, on était parti. Et donc... Il y avait un peu ce pied dans la porte à mettre qui était l'interventionnisme » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

En parallèle, à mesure que des ajustements internes du processus de dérogation étaient effectués, une stratégie interventionniste a graduellement émergé sur le terrain en réponse aux contraintes de gestion réelle des castors. En effet, lorsque les dérogations mises en place pour la gestion des barrages ont commencé à montrer leurs limites sur certains sites, le service de piégeage de la direction des Cours d'eau non navigables (DCENN) a été sollicité pour mener des opérations de capture-déplacement ou de capture et mise à mort des animaux.

Il est important de souligner que les premières opérations d'envergure ont été initiées en réponse à la gestion du castor canadien. À la suite d'un problème lié à un parc zoologique, cette espèce avait été identifiée à l'est de la Belgique et dans le nord du Grand-Duché. Les membres du DEMNA étaient alors chargés de prélever des échantillons de poils à l'aide de pièges spécifiques pour confirmer l'espèce, avant que les piégeurs puissent procéder à des mises à mort.

En ce qui concerne les castors européens, les agents de terrain et les gestionnaires ont réalisé que dans certaines situations délicates, la simple destruction des barrages ne s'avérait pas être une solution suffisante, en grande partie en raison de la persévérante détermination des animaux à les reconstruire. En conséquence, une approche initialement axée sur la capture et le déplacement a été adoptée. Cependant, ce processus souvent médiatisé exigeait une implication considérable en termes de temps, de matériel et de personnel. Les piégeurs devaient notamment effectuer des déplacements matinaux quotidiens pour vérifier les cages et éventuellement relâcher les castors capturés ailleurs. De plus, ils ont rapidement été confrontés à une question fondamentale : où relâcher ces animaux capturés ?

« Au début, c'est "oui, on capture et on déplace". [Piouff] Capturer des castors c'est des cages aussi grandes que celles du chien. Il faut être deux pour manipuler ça. Il faut deux remorques, quatre agents. Il faut y aller tous les jours au matin, avant le lever du jour. Il faut prendre toute la famille et mettre les autres en stabulation. Euh... Vous êtes gentil, mais... voilà quoi. Ça, c'était les Français qui avaient élaboré les méthodes. D'accord, c'est légitime. Si on veut les déplacer, il faut faire comme ça. Mais à un moment on a dit, "Les déplacer où ?". Bah... Et puis à un moment, ça a été "À non, on ne sait pas où les mettre, bah tuez-les". » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

En effet, en raison de la rareté croissante des sites de relâchement et l'augmentation des questionnements sur les responsabilités du SPW vis-à-vis des agissements des animaux relâchés, ils ont dû prendre la décision de procéder à la mise à mort de castors dans les cas où la capture était auparavant préconisée. Cet enjeu a finalement conduit à l'autorisation de l'utilisation de piège en forme de X par le service de piégeage. Cette méthode permet, en effet, une mise à mort rapide et efficace des castors, contournant ainsi les défis logistiques et émotionnels liés à leur déplacement.

Cependant, bien que la SPW se soit progressivement orientée vers une politique plus interventionniste, certains acteurs de terrain, notamment les gestionnaires des cours d'eau, estiment que les moyens actuels demeurent insuffisants et trop lourds administrativement à être appliqué. En effet, dans leurs tâches quotidiennes, ils sont confrontés à l'augmentation des problématiques liées aux obstacles entravant l'écoulement des eaux ou à l'inondation des infrastructures publiques. Ils souhaiteraient donc une réforme du système dérogatoire en place. Afin de débattre de ces questions administratives, un groupe de travail dénommé « Groupe Castor » a été récemment créé au sein de la SPW. Il réunit plusieurs services et son objectif principal est de rechercher des solutions visant à simplifier et à systématiser la gestion des castors, tout en demeurant conformes aux lois belges et européennes.

Les pratiques de gestion du castor au sein de l'administration wallonne sont donc en constante évolution. Elles cherchent à s'adapter à la réalité du terrain en prenant en compte les retours d'expérience et en ajustant les approches pour rétablir un nouvel équilibre lorsque la situation devient difficile à gérer. Tout cela se fait en naviguant au sein de cadres normatifs

rigides, dont les acteurs cherchent par leurs actions à explorer les limites, confrontant ses applications à la réalité du terrain et aux exigences des métiers de gestion de la nature.

Facteurs influençant l'acceptation de la cohabitation

« Mais voilà, il est sympathique, il est travailleur, il ressemble tellement à l'Homme finalement. Il modifie profondément son environnement. [Rire] C'est vrai ! Il ressemble tellement à l'homme. » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

Afin de mieux appréhender les situations particulières de cohabitation avec le castor, ce chapitre propose d'explorer les facteurs qui les influencent. En effet, lorsqu'un castor s'installe sur un territoire, sa « présence active » (Denayer, 2016) entraîne diverses transformations des milieux et des collectifs hybrides, qui à leur tour influencent la manière dont les acteurs envisagent la cohabitation. Nous mettons ainsi en évidence quatre facteurs en synergie et en tension, permettant de caractériser les sites « castorisés » : l'agentivité des castors, la nécessité de composer avec des milieux aux caractéristiques multiples, les collectifs humains se formant autour des sites de castors et les tensions ou convergences entre différents objectifs de conservation des êtres vivants non-humains.

Agentivité des castors

« Alors le premier contact, que j'ai eu, qui m'a fait comprendre qu'il y avait quelque chose de pas normal. Ce n'est pas des traces ni des branches coupées, ni, ainsi de suite. Il était dans cet étang-là. Et je passais ici le soir, il commençait à faire noir et j'ai entendu un grand fracas, comme quand on prend une pelle et qu'on la tape dans l'eau. En fait, bon, il a essayé de m'effrayer à coup de queue dans l'eau. CLAC. » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Une des pièces de la mosaïque des situations de cohabitation est bien sûr le castor lui-même. Conceptualisée dans le cadre de la sociologie de l'acteur réseau par le sociologue Bruno Latour, en collaboration avec d'autres chercheurs tels que Michel Callon et John Law, l'agentivité se réfère à la capacité des individus ou des entités à agir et à exercer une influence sur leur environnement. Cela signifie que les agents sont actifs et jouent un rôle dans la construction et la transformation de la réalité qui les entoure. L'agentivité reconnaît que les acteurs ne sont pas simplement passifs, mais qu'ils ont la capacité d'initier des actions et de participer activement à façonner leur propre destin ainsi que celui de leur environnement.

De ce fait, « l'agentivité du castor se manifeste non seulement dans les paysages de l'eau dont il tire parti et qu'il contribue à modeler selon ses besoins, mais aussi en pesant sur les connaissances, les émotions et les actions des riverains. » (Lay et al., 2017)

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons donc aux témoignages des acteurs, qui peuvent nous éclairer sur les questions suivantes : qu'implique concrètement le fait de vivre avec un être vivant ? C'est-à-dire un être qui n'est pas statique, qui ne se conforme pas à une norme, qui n'est pas prévisible et qui ne cesse de dépasser les limites qu'on essaie de lui fixer ?

La castorisation



Figure 4 : Barrage impressionnant sur le Ruisseau de Valire Cheval, un sous-affluent de l'Ourthe orientale dans la région d'Houffalize. (Deprit, 2023)

« Vous allez dans la région d'Houffalize, les lieux ont complètement changé. Il y a des milieux où on ne sait plus aller pêcher. C'est plus praticable. On ne sait plus y pénétrer parce que c'est un marécage. » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

Les aménagements et le changement dans les écosystèmes qu'implique la présence du castor sont tels que certains acteurs parlent de « castorisation » des milieux. En effet, le castor est un animal territorial, lorsqu'il s'installe quelque part, il y aménage son gîte. Celui-ci peut prendre la forme du terrier ou d'une hutte.

Contrairement aux huttes et aux barrages, les terriers sont presque invisibles au premier abord. Cependant, leur création peut poser des problèmes dont par exemple l'affaissement des galeries. Les acteurs relatent alors des inquiétudes ou des anecdotes concernant le risque de chute dans celles-ci ou d'accidents impliquant des véhicules agricoles ou des animaux d'élevage. Les huttes quant à elles ressemblent à des tas de bois flottés sans structure apparente vue de l'extérieur. Mis à part la révélation de la présence du castor, elles ne semblent pas être à l'origine de conflits.

« C'est son premier terrier hun. Je suis tombé dedans, à chaque fois, je passe dessus. On ne les voit pas, hun ! Donc lui il creuse par en dessous. Puis il vient, il s'installe, on passe dessus avec la machine et paf ! » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Tous les castors ne construisent pas de barrage, bien que ce facteur semble majoritairement dépendre des conditions hydromorphologiques du milieu dans lequel ils s'installent. Le but de ces édifices est de maintenir l'entrée de leur terrier en permanence sous l'eau pour se protéger des prédateurs, tout en élargissant leur aire de nourrissage leur permettant ainsi d'accéder à de nouvelles ressources.

« En une nuit, ils font un barrage quoi! Et en une nuit. Le ruisseau qu'on a connu la veille, le lendemain, c'est un... Mais c'est un plan d'eau quoi! » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

De plus, le castor entreprend régulièrement de boucher les exutoires d'étangs. En effet, l'animal serait attiré par les bruits d'eaux. Du fait de son comportement instinctif qui le pousse à chercher à colmater les fuites dans leurs barrages.

« En plus c'est un animal intelligent. [...] Il me l'avait complètement colmaté le filtre avec de la terre et le niveau avait monté à la limite de passer au-dessus de la digue. Donc, il a eu l'idée de boucher les trous! Voilà pour dire qu'il y a quand même... Que ça, ça retourne là-haut! » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Concernant, l'abattage d'essence ligneuse, il poursuit plusieurs objectifs ; comme lui



Figure 5 : Arbres rongés par des castors sur un terrain privé
(Photo : Liegeois O)

fournir de la nourriture, confectionner la litière du terrier ou encore constituer des réserves pour l'hiver. Les acteurs sont souvent impressionnés par la dextérité des castors et la quantité d'arbres qu'ils peuvent couper sur un laps de temps réduit. Cependant, lorsque ceux-ci s'attaquent à des arbres ayant une valeur sentimentale ou économique, il peut faire alors naître chez les acteurs un sentiment important d'impuissance et d'hostilité envers les castors.

« Je dois les protéger absolument avec du treillis, parce qu'autrement... C'est un travail de fou de greffer. Il faut attendre des années pour que ça porte. Et lui, il vient en une nuit, et il vous met ça par terre. » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Enfin, la combinaison des différentes interventions des castors sont donc à l'origine d'un changement très important des écosystèmes connus jusqu'à lors. Ces modifications du milieu peuvent avoir un impact important sur les habitudes des personnes fréquentant les rivières. Si certains acteurs y voient une opportunité de renaturer des milieux qui en ont besoin, d'autres regrettent leurs anciens aspects et s'interrogent sur les conséquences réelles de ces aménagements.

Un animal têtu

« Et que faire ? Si on décide d'intervenir ? Parce que c'est... [claquement de doigts] C'est un truc de fou. On détruit un barrage de castors, puis deux jours après, il est reconstruit. » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

Comme nous l'avons vu précédemment, lorsqu'un barrage est à l'origine de problèmes, il est possible de le détruire. Cependant, cette solution est rarement efficace, si elle n'est pas accompagnée d'autres mesures. En effet, dans la majorité des cas les castors réagissent à ces destructions afin de rétablir leurs habitats. Une lutte s'installe alors entre les acteurs de terrain

et l'animal pour savoir qui cédera le premier. Cette situation peut également concerner le déboisement, les castors déjouant parfois les dispositifs de protections mises en place.

« On démonte un barrage de castor une semaine après il est refait le barrage de castor. On peut pas rester là, mettre une petite cabane et puis quelqu'un qui l'émonde, donc on n'en sort pas. » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

Cette capacité du castor à toujours réagir aux contraintes que les hommes lui imposent est souvent à l'origine d'admiration pour les acteurs ne subissant pas directement les nuisances et d'exaspération voire de découragement pour les gestionnaires se retrouvant sans solutions pérennes pour gérer des situations conflictuelles.

De plus en plus nombreux

En 2015, le nombre de sites abritant une famille de castors était estimé entre 750 et 800, ce qui permettait d'évaluer la population à environ 3500 individus. Celle-ci a sans doute augmenté depuis, mais les recensements du DEMNA pour la période actuelle ne sont pas encore parus. Il existe une certaine défiance envers les chiffres officiels concernant le nombre de castors, certains acteurs de la gestion pensent qu'ils ont été sous-évalués et que pour cette raison le SPW et les politiques ne seraient pas en mesure de comprendre l'ampleur du « problème ».

De même, de nombreuses interrogations subsistent sur la dynamique des populations. L'espèce étant territorial l'augmentation du nombre de castors ne devrait théoriquement pas être infinie. Certains acteurs de l'administration et du cercle naturaliste pensent donc que la régulation de la population pour des raisons de surexploitation des ressources ne sera jamais nécessaire, contrairement à ce qui est préconisé pour des ongulés. Cependant, d'autres acteurs remettent en question la validité empirique de cette dynamique des populations, s'interrogeant notamment sur l'absence de prédateur naturel. Ils évoquent aussi l'argument d'une cohabitation historique avec l'animal basé sur la chasse ne laissant pas les populations atteindre leurs effectifs actuels. L'absence de gestion de l'animal risquerait alors d'entraîner une surpopulation qui risquerait de « stresser » les castors, ce qui augmenterait les dégâts « comportementaux ».

« Il avait des prédateurs naturels comme le loup, et cetera qui aujourd'hui ne sont plus là, en tout cas plus comme avant. Donc il n'y a plus vraiment de régulation des populations de castors qui se fait. Donc est-ce que je pense moi qu'il est présent aujourd'hui en effectif plus élevé que ce qu'il n'était... Mais j'ai l'impression, peut-être même au moyen âge, à l'époque, on le mangeait ou on chassait pour sa fourrure. » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

L'estimation de la population actuelle semble donc être un enjeu important pour les acteurs interviewés. En effet, leur perception et leur tolérance vis-à-vis de l'animal semblent étroitement corrélées à l'état des populations. De même, l'augmentation du nombre de familles de castors va de pair avec l'augmentation du risque que ceux-ci s'établissent dans des zones où ils peuvent poser des problèmes.

« Fin, à partir du moment où j'ai envie de dire, c'est ce que je disais au début, le seuil de tolérance. Si on a trois couples de castors en Région wallonne, on fera tout pour. Si on a deux couples par kilomètres... Faut pas trop se fatiguer non plus. » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Enfin, à l'échelle même d'un site, le nombre de castors peut être à l'origine d'inquiétudes. En effet, un riverain redoute par exemple que son castor fonde une famille et que cela augmente les problèmes qu'il pourrait lui causer.

Qui ne se laisse pas enfermer dans des préconceptions

« On a trouvé la solution, ils étaient dans la canalisation des égouttages de la rue. Et dans la chambre de visite, il y avait un gîte » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

Les acteurs sont régulièrement surpris par les agissements des rongeurs. Entre ce qu'ils savent de l'éthologie de l'animal et les comportements de leur castor, il y a parfois des écarts qu'ils n'expliquent pas.

« Alors, ici, il y a aussi quelque chose, j'avais vu dans les publications sur le castor qu'il n'attaquait pas les résineux. Bah là je vais vous dire mon œil. » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Ce phénomène entraîne parfois des mécontentements, par exemple lorsque les acteurs tentent de mettre en place des mesures préventives pour éviter des déprédations. Celles-ci peuvent parfois manquer leurs cibles, car les animaux s'adaptent et agissent d'une manière surprenante, en s'attaquant à des essences inhabituelles ou en installant leur gîte dans des endroits inattendus.

Caractéristiques abiotiques et anthropisation du milieu

La relation de cohabitation entre l'homme et le castor est étroitement liée aux caractéristiques du milieu où elle s'établit. En effet, si le castor peut s'adapter à des conditions très diverses rendant théoriquement toutes les rivières « castorables », en fonction de l'hydromorphologie, du climat ou encore de l'anthropisation du milieu et des infrastructures présentes, ces architectes de la nature sont plus ou moins enclins à adopter des comportements pouvant être perçus comme des nuisances.

L'hydromorphologie des cours d'eau

« Sur des plus gros cours d'eau, il peut y avoir des castors qu'on ne voit pas. Moi, je sais qu'ils sont là parce que j'ai vu des bois coupés ou des traces. Mais ils n'impact absolument pas sur le problème hydraulique ou la sécurité. Sur les petits cours d'eau, tout de suite, l'impact est plus important, donc c'est quelque chose qui pourrait être déterminé. » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Tout comme les castors, toutes les rivières ne se ressemblent pas. Leurs particularités influencent le comportement des animaux qui s'adaptent aux spécificités de chaque site. En effet, les castors ne construisent des barrages que lorsqu'ils sont nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie. De ce fait, ils se plaisent davantage dans des milieux qui leur offrent une abondance de nourriture, comme ceux aux eaux calmes et aux nombreuses ramifications qui facilitent l'accès à la végétation qui les intéresse. À l'instar des castors du Rhône, dans un fleuve large avec des berges hautes et une ripisylve abondante, sa présence peut se faire très discrète.

Cependant, comme nous l'avons précédemment observé, le castor manifeste une adaptabilité écologique exceptionnelle en choisissant de coloniser d'autres types de rivières, même des ruisseaux en tête de bassin aux courants rapides. Il ralentit alors ces cours d'eau en édifiant une succession de petites structures, induisant alors une transformation significative de leurs hydromorphologies.

Les changements radicaux des milieux sont alors régulièrement l'origine de mécontentement de la part des personnes qui avaient l'habitude de les fréquenter. Celles-ci peuvent ressentir une certaine nostalgie et inquiétude à voir ainsi les milieux transformés. Mais, cela peut également les impacter concrètement de leurs pratiques. Les pêcheurs par exemple sont particulièrement concernés, car les petits ruisseaux sont les lieux de prédilection pour la pêche à la truite qui est très populaire en Belgique.

« Ça veut dire que les milieux sont transformés en zones marécageuses où il est extrêmement difficile d'évoluer, voire dangereux. Et donc ça peut poser des entraves à la pratique de la pêche, notamment pour les personnes les moins mobiles, les plus âgées, qui n'osent plus fréquenter ces milieux. » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

Cela peut mener certains acteurs à s'interroger sur la légitimité de sa présence du castor dans les milieux dont il change le plus la physionomie. Cette position peut être réfutée par d'autres, notamment des naturalistes, qui estiment que si un castor s'installe dans une rivière c'est qu'il y est à sa place.

« Il est déjà présent à plein d'endroits, bah c'est normal. Mais je compare [...] le castor avec le poisson. Encore une fois, s'il y a des poissons dans la rivière, c'est normal qu'il y ait des poissons dans toutes les rivières. C'est plutôt quand il n'y a pas de poissons dans une rivière qu'on se dit c'est suspect. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Des événements météorologiques imprédictibles

Les événements climatiques extrêmes jouent également un rôle ambigu dans l'acceptation du castor. Par exemple, les inondations de 2021 ont suscité des inquiétudes quant à leurs barrages et à l'impact qu'ils pourraient avoir en cas d'événements climatiques intenses. Certains acteurs considèrent en effet que les barrages des castors peuvent aggraver les inondations et les dégâts associés. Dans des zones particulièrement touchées par les inondations comme Esneux en province de Liège, des castors ont même été rendus responsables des morts et des dégâts causés lors de cet événement extrême par certains habitants. Les acteurs interrogés expliquent cela tantôt par de la bêtise et de la méconnaissance, tantôt par l'expression d'un ras-le-bol plus général concernant le castor.

À l'opposé, d'autres acteurs considèrent en revanche que ses animaux font partie de la solution en termes de gestion des risques climatiques.

« Il y a deux ans, à Romedenne par exemple, ils n'ont pas été inondés. Tous les prés ont été inondés, mais pas le village. Bon, il est un peu plus haut, mais même, pas de maisons, rien. Pourquoi ? Bah le castor a tout retenu avant. Il a écrêté. Il n'a pas tout retenu, mais en tout cas, il a écrêté et ça a tempéré la chose. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

En effet, en construisant plusieurs barrages successifs, ils contribuent à retenir et à ralentir les eaux, ce qui peut limiter les risques de dégât matériel lors d'événements pluvieux

importants. Cependant, certains alertent sur le fait qu'il ne faut pas non plus considérer les barrages comme étant la solution à tous les épisodes de pluviosité extrême, d'autant plus que ceux-ci peuvent céder en cas de fortes crues.

Des acteurs estiment également que les castors peuvent jouer un rôle positif dans la conservation de milieux humides, notamment en retenant l'eau lors de périodes de sécheresse. Cela peut être bénéfique pour la faune et la flore locale, en maintenant des habitats favorables pour de nombreuses espèces.

Anthropisation de la zone riparienne



Figure 6 : Castor se promenant entre les passants sur le Ravel de La Plante (Namur) en bord de Meuse au mois d'août 2023
(Photo : Roberty S.)

« Toutes les qualités du castor en zone humide deviennent des défauts en zone d'urbanisation. C'est pas plus difficile que ça. Ils coupent des arbres, dans le bois, c'est bénéfique. Fin, bénéfique, ça fait partie du jeu. Et quand c'est dans votre verger et que ça coupe un pommier, vous rigolez moins. » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

Selon la littérature, si la zone riparienne⁴ dont le castor dispose est suffisamment riche en ressources alimentaires, ce qui est souvent le cas lorsque celle-ci n'est pas entretenue par l'Homme, ils ne s'éloignent pas des rives et la prédation des arbres reste limitée à moins d'une vingtaine de mètres des berges (Liarsou, 2015). Cependant en Wallonie, rare sont les terres entourant les rives qui ne sont pas entretenues d'une façon ou d'une autre par l'activité humaine.

⁴ Zone désignant une bande de végétation le long d'un cours d'eau agissant comme une zone tampon entre le cours d'eau et les terres avoisinantes. Elle est parfois appelée « ripisylve », « forêt galerie » ou « bande enherbée » en fonction de sa nature spécifique. (Liarsou, 2015)

En effet, en zone rurale, les activités du castor peuvent entrer en conflit avec celle des agriculteurs ou des sylviculteurs. En inondant des champs ou en abattant des essences précieuses, ils sont à l'origine de pertes financières pour les propriétaires des terrains cultivés sur lesquels ils s'installent.

Les castors peuvent également s'établir en zone urbaine. Bien que certains sites aménagés de manière intensive, avec des berges bétonnées ou des canaux artificiels, peuvent être moins propices à une installation pérenne. Les castors n'évitent pas systématiquement ces milieux. En effet, il n'est pas rare qu'ils s'installent en ville, les exemples donnés par les acteurs sont nombreux : centre urbain, zones commerciales, cour d'une usine, petites pièces d'eau privées ou publiques, les castors s'adaptent et obligent les riverains à en faire tout autant.

« Dans Liège, il y a deux ou trois endroits où le castor est présent. [...] Il y a des gens qui passent, qui courent, qui se promènent... Le castor est là, et il continue sa petite vie. Il y a juste eu des problèmes parce qu'il y a des jardins qui longent le canal. Et le castor venait manger quelques légumes. [...] Si on met une petite protection, il y a moyen de contenir ça. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Des infrastructures qui prennent l'eau

Dès lors, bien que l'anthropisation des milieux puisse jouer un rôle dans la cohabitation avec le castor, elle ne semble pas être toujours à l'origine directe de conflits. Selon les témoignages recueillis, ce serait plutôt la présence d'infrastructures humaines et l'impact possible ou avéré que le castor pourrait avoir sur leur fonctionnement ou leur sécurité qui génèrent régulièrement des différends.

L'impact des rongeurs sur les infrastructures liées à la gestion de l'eau est particulièrement à l'origine de tensions. En effet, des barrages construits par les castors peuvent perturber le fonctionnement des bassins d'orage et des stations d'épuration, mettant en danger leur capacité à gérer et dépolluer efficacement l'eau. D'autres aménagements liés à la production d'énergie, tels que les moulins, peuvent voir leur fonctionnement perturbé par des variations de niveaux d'eau ou par des branches se prenant dans les pales.

« On avait eu au niveau de l'usine L'Oréal de Libramont ou la présence comme ça, à répétition de castors et surtout de leurs barrages faisaient monter l'eau et mettaient en difficulté la centrale d'épuration de l'usine quoi. Et donc, la centrale ne fonctionnant plus, vous avez un rejet de polluants ou en tout cas un risque de rejets de polluants très importants dans le cours d'eau. » (Piégeur, communication personnelle, 2023)

Les conflits peuvent également survenir de l'impact des castors sur les habitations et autres constructions en zone inondable. En effet, malgré les risques, certaines personnes ont obtenu par le passé le permis de construire dans le lit moyen ou majeur des rivières, rendant de ce fait leur propriété particulièrement vulnérable aux inondations dues aux castors.

« Et de temps en temps, lui vient l'idée de faire une petite succession de barrages dans le fossé qui jouxte la nationale. Voilà, alors on est parfois aux limites de débordement. Et donc, si l'eau va sur la route, ça, c'est plus problématique. Parce que bon, on peut craindre de l'aquaplanage ou même en hiver, des soucis de glace sur la route. Donc ça, ce n'est pas acceptable. Il faut

Une mosaïque de situations de cohabitation

prendre des mesures pour éviter ce genre de situation » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Les voiries peuvent être également affectées par les activités des castors. Lorsque ceux-ci construisent des barrages près des routes ou des voies ferrées, cela peut entraîner des risques d'aquaplanage. De plus, ces animaux peuvent provoquer l'effondrement d'arbres sur les voies de circulation posant de problèmes des sécurités publiques.

Le castor et les vivants non-humains

« Par contre il faudrait le renvoyer à l'école parce que lui, il est protégé, mais il devrait aussi respecter les plantes qui sont protégées, à savoir les orchidées. Il y en a plein qui pousse ici ». (Riverain, communication personnelle, 2023)

L'impact du castor sur le reste des vivants non-humains est ambigu. Le discours que les interviewés tiennent à leurs égards dépend en grande partie de leur positionnement vis-à-vis de l'animal. Une personne ayant un a priori négatif sur le castor en général aura plus tendance à le considérer comme une menace et alors que ces défenseurs lui attribuent la capacité de restaurer la biodiversité. Toutefois ce qui émerge des observations du terrain, c'est qu'il est complexe pour les gestionnaires et les personnes s'intéressant à la conservation de la nature de concilier des objectifs de gestion pouvant s'avérer contradictoire.

Une opportunité ou une menace supplémentaire parmi tant d'autres ?

« Mais d'une façon générale, en matière de conservation de la nature, c'est une aubaine énorme le castor. Il a recréé des zones humides à des endroits où on les avait totalement perdus. Et donc la plupart des études montrent vraiment un enrichissement du milieu en termes d'espèce, en termes de biodiversité. C'est des écosystèmes beaucoup plus complexes, en termes d'habitats beaucoup plus diversifiés ! » (Agent DNF, communication personnelle, 2023)

Les acteurs interviewés reconnaissent aux castors la capacité d'agir en faveur de la biodiversité. En effet, en créant des plans d'eau et en déboisant les berges, il ouvre le milieu permettant à une faune et une flore jusque-là absente de s'installer. Ces nouvelles zones humides sont un « paradis » pour les oiseaux d'eau telles que les canards et les sarcelles. Mais également pour les batraciens et toute une variété d'insectes tels que les emblématiques libellules. De même, en coupant des arbres comme les saules capables de rejeter, c'est-à-dire, de produire de nouvelles pousses à la suite d'une coupe. Ils créent une végétation arbustive qui constitue un véritable « buffet à volonté » pour la macrofaune. C'est en raison de cette particularité que la création d'un site à castors est parfois perçue par les chasseurs comme une aubaine. Par ailleurs, lorsque le barrage est installé depuis un certain temps et qu'un enherbement se produit, il peut agir comme une sorte « d'autoroute » pour la faune maintenant la continuité écologique du milieu malgré son ennoisement.

« Sans le castor visiblement, la biodiversité n'est pas possible le long de nos cours d'eau. Moi, je peux vous montrer, plein d'exemples de rivière non castorisée ou de secteur non castorisé où il y a une biodiversité extraordinaire. »

Les acteurs interviewés déplorent cependant qu'en raison des nombreux bénéfices qu'ils apportent pour certaines espèces, ils aient tendance à n'être présentés que comme une chance pour les écosystèmes, sans autres nuances. Or, la pratique quotidienne des acteurs de la conservation démontre que cette vision est peut-être trop simpliste.

Des milieux déjà fragilisés

« Pour moi, la priorité "Castor" est d'arriver à ménager la chèvre et le chou, ou le castor et l'arbre, ou le castor et le voisin, et on arrivera à le préserver mieux si on arrive à faire ça. Clairement. Et c'est important qu'on connaisse le castor, qu'on sache tous les bienfaits qu'il fait, mais aussi des méfaits. Et les méfaits, moi qui gère beaucoup de marais, c'est d'inonder des tourbières et des marais qui sont extrêmement rares. » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

Comme mentionné auparavant, les castors transforment leur environnement lorsque celui-ci n'est pas suffisamment à leur goût. Ainsi, ils peuvent être à l'origine de la disparition locale de milieux d'eau. Le problème se pose pour les acteurs de la conservation, lorsque les milieux impactés sont déjà très rares et soumis à de nombreuses autres menaces. Les deux exemples principalement rapportés étant ceux des marais oligotrophes et des têtes de bassin versant.

En effet, dans les milieux oligotrophes⁵, comme les bas marais, même si les castors ne sont pas à l'origine de la pollution, ils peuvent retenir des eaux de mauvaise qualité sur les sites, entraînant ainsi une eutrophisation⁶ des milieux. Une végétation nitrophile⁷ plus commune peut alors supplanter les espèces végétales particulièrement rares peuplant anciennement le lieu.

De plus, bien qu'ils fissent autrefois partie de la faune belge, d'après les représentants des pêcheurs, l'impact de son retour ne pourrait être comparé avec celui qu'il avait dans le passé. En effet, certaines espèces et milieux actuels seraient déjà trop sensibles et fragilisés pour supporter la pression supplémentaire qu'exercent les castors. En effet, d'après eux, même s'ils ne sont pas à l'origine de la mise en danger des espèces, ils pourraient s'avérer être le coup de grâce si ses populations ne sont pas gérées dans les zones à risque.

Les poissons des pêcheurs

« Ces têtes de bassin aux eaux fraîches et oxygénées, je vais dire, c'est les milieux aquatiques les plus menacés aujourd'hui, par le changement climatique, le réchauffement des eaux, le manque de précipitations. Et donc, cette arrivée du castor coïncide avec ce facteur-là aussi. Et c'est ça aussi qui ajoute aux... À la crainte de voir certaines espèces menacées, comme la truite par exemple, le chabot, la moule perlière aussi ! » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

C'est pour ces raisons que d'après certains pêcheurs, ces rongeurs n'auraient pas leur place dans les milieux salmonicole, car ils représenteraient une trop grande menace pour les espèces dépendantes de ceux-ci, comme les truites.

⁵ Se dit d'un milieu pauvre en substances nutritives

⁶ L'eutrophisation correspond processus d'accumulation de nutriments dans un milieu

⁷ Se dit d'une plante qui se développe préférentiellement sur les sols ou dans les eaux riches en composés azotés

En effet, les deux principales critiques émanant des pêcheurs concernant l'impact des barrages de castor sur la reproduction de ces poissons sont les suivantes : premièrement, les barrages entraveraient la migration des truites vers l'amont, empêchant ainsi leur reproduction efficace. Deuxièmement, l'accumulation de sédiments et de vase sur les gravières générerait ou empêcherait également la reproduction. Cependant, des recherches menées en collaboration avec le service de la pêche de la SPW ont apporté des réponses concrètes à ces préoccupations.

Premièrement, il a été constaté que les barrages ne sont pas toujours insurmontables pour les truites, contrairement à ce qui était affirmé. En effet, les chercheurs ont prouvé qu'en période de crues hivernales, les truites profitaient des débordements des barrages pour les franchir. En second lieu, les recherches ont également démontré qu'ils ne compromettaient pas non plus la capacité de reproduction. Les portions de ruisseaux qui ne sont pas sédimentés en amont des barrages suffisent au frai. Ce fait semble se vérifier même lorsque le milieu se compose d'une succession de barrages. En effet, même si le linéaire sur lesquels les truites peuvent se reproduire est plus court, les plans d'eau s'avèrent être des zones de croissance particulièrement propices pour les truites. De plus, il a également été constaté que les alevins sont plus abondants dans des zones parfois situées entre deux barrages, soulignant ainsi la complexité des interactions au sein de ces environnements aquatiques modifiés.

Cependant, si la peur des répercussions des aménagements du castor sur les populations de truites semble théoriquement injustifiée, dans le cas d'autres espèces comme le chabot, les craintes restent entières. Il y a donc une incompréhension de certains acteurs sur l'inaction des pouvoirs publics concernant ces risques qui pèsent sur des espèces de poissons menacés. Ils pensent, en effet, qu'une hiérarchisation entre les différents objectifs de conservation en tension devrait être clairement établie à une échelle plus globale.

La moule perlière du DEMNA

La décision de faire passer le castor derrière une autre espèce ayant un statut de protection similaire a néanmoins déjà été prise. Cela concerne la moule perlière, un mollusque d'eau douce menacé d'extinction en Wallonie. Les dangers principaux pesant sur cette espèce étant la dégradation de la qualité des eaux des rivières et le colmatage du lit des cours d'eau. Ce sont les mêmes menaces qui pèsent sur la truite fario dont la moule est dépendante pour sa reproduction. La libre circulation de ces poissons dans les cours d'eau est donc primordiale pour cette espèce de bivalve.

« Et, c'est vrai que dans certaines situations, notamment par rapport à la moule perlière, on a admis que le castor devait passer en second et donc en donner la priorité à la moule perlière. D'une part parce qu'il y a eu des gros efforts de maintien ou de restauration d'habitats avec des budgets conséquents et que voilà, on était arrivé à récupérer une situation en faveur de la moule perlière et que le castor pouvait, dans certaines situations, la compromettre et parfois assez vite. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

De nombreux efforts aussi bien financiers que matériels ont déjà été consentis pour tenter de sauver l'espèce de l'extinction. Elle bénéficie d'un suivi rapproché de la part du DNF et du DEMNA dont un membre est d'ailleurs particulièrement investi en faveur de sa sauvegarde. D'après certains acteurs connaissant le dossier, c'est d'ailleurs grâce à la ténacité de cette personne qui prend le rôle de porte-parole de la moule perlière que cette espèce a pu supplanter le castor dans la hiérarchisation des objectifs de gestion. Ainsi, lorsque celui-ci

menace par sa présence des populations de moules perlières des dérogations demandant la destruction de ces animaux sont systématiquement accordées.

La décision revient aux pratiquants des métiers de la conservation

« La gestion de la nature, je me rappelle très bien à l'interview où on m'a engagé il y a 23 ans. On m'avait demandé "c'est quoi pour toi, la gestion ?". Bin pour moi, c'est un choix. Et c'est clair que gérer la nature, c'est un choix, c'est un choix humain. » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

Les impacts du castor sur les vivants non-humains sont donc multiples et tout en nuances. Puisqu'il n'existe pas de réponse universelle à la question : est-ce que les castors sont des alliés dans la lutte pour la conservation de la nature ? Les acteurs de terrains sont donc contraints de se positionner et de prendre des décisions en fonction de chaque cas particulier de cohabitation.

Les métiers de la conservation chamboulés par le castor

« Et on compartimente tout, et le gros problème du castor, c'est qu'il va diminuer des espèces, souvent de prairies ou de forêts, au profit d'espèces aquatiques. Ça paraît tout à fait logique et basique, mais du coup, comparer, c'est pas toujours facile. Et il faut, je pense prendre comme base de référence, de comparer la rareté des espèces au niveau régional, au niveau international et de là faire une déclinaison de rareté et de priorité. Je parle de nouveau uniquement au niveau nature. Bon quand il y a des intérêts agricoles, forestiers ou autres, c'est encore différent. Et ça, c'est de nouveau comparer des choses difficiles à comparer. Et par contre le castor, il a cette, cette faculté-là de nous obliger à comparer des trucs incomparables. » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

Comment choisir de prendre parti pour une espèce protégée plutôt qu'une autre ? Il s'agit d'une question complexe. Actuellement, l'approche de la préservation de la nature consiste à gérer des listes d'espèces et d'habitats protégés. Cette méthode implique que les responsables de la conservation sont souvent concentrés sur la préservation de certaines espèces, plus ou moins rares, dans des lieux spécifiques. Cela peut entraîner des conflits d'intérêts à certains moments.

En effet, initialement, dans la conduite d'un site dédié à la protection de la nature, les conservateurs commencent par identifier certaines espèces clés présentes. Puis leur approche consiste à créer des plans de gestions décidant des aménagements à mettre en œuvre afin de restaurer ou d'entretenir les conditions de maintien de ces espèces. Cependant, l'arrivée du castor bouleverse ces dynamiques en obligeant les acteurs à réfléchir à la coexistence possible entre des objectifs de gestion parfois opposés.

« Il y a une quinzaine d'années, il y a un gars qui venait très gentiment, un naturaliste. Il a remarqué que le castor faisait des barrages qui provoquaient des débordements et c'était embêtant, parce que ça aller sur la pelouse où il y avait des orchidées. Donc il allait régulièrement enlever le barrage, quoi. Quand j'ai su c'était qui, après il y est plus tourné. Donc, oui... D'où la définition de nature. C'est toujours ça. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Des recherches supplémentaires pour faire la part des choses

Ainsi, afin de pouvoir concilier ces ambitions de conservation contradictoires, les acteurs sont en recherche de nouvelles connaissances sur les interactions entre le castor et les autres espèces. C'est dans ce but qu'une convention a été créée entre Natagora et le DEMNA profitant des financements du plan de relance de la Wallonie⁸. Son enjeu est déterminé par les incidences réelles du castor dans les réserves naturelles Natagora lorsqu'il s'y installe.

De même, certains acteurs déplorent l'absence d'une base de données centralisant les connaissances sur l'état des populations des espèces. Cet outil permettrait de prioriser les objectifs de gestion locaux en ayant une vision globale des problématiques de conservation.

Deux visions de la conservation de la nature qui s'affrontent

Au sein des acteurs de la conservation, deux conceptions de la bonne gestion de la nature coexistent et s'affrontent. Pour la première, la valeur des espèces qui nous entourent est liée à leur rareté et aux risques d'extinction qu'elles courent. Le rôle du gestionnaire est alors de connaître au mieux les besoins et l'écologie de ces espèces afin d'entreprendre des actions de conservation en leur faveur. Dans cette vision, la hiérarchisation des enjeux pousse les acteurs à intervenir concrètement sur les sites pour favoriser des espèces remarquables, au détriment d'autres plus communes.

« Et donc, le castor s'il inonde ça, c'est bien gentil, mais moi je détruis le barrage tout de suite. Le jour où le marais de Vance est inondé, dans les semaines qui viennent, dérogation ou pas, le barrage sera détruit. Sinon on fait disparaître les espèces. » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

Pour les acteurs adoptant la deuxième conception, la bonne gestion œuvrerait en faveur de la naturalité des écosystèmes. En effet, d'après eux, il est nécessaire de laisser le vivant évoluer par lui-même en veillant à lui laisser la place suffisante pour le faire. Ainsi, de nouveaux équilibres se créeront, différents des anciens, mais tout aussi indispensables aux maintiens de la vie. Pour les personnes adoptant cette vision chercher absolument à conserver certaines espèces semblant condamnées par la force des choses, relève plus de la création de « zoo » ou de « jardinage » que d'un réel travail de conservation.

« J'ai du mal à me dire que c'est le castor qui pourrait provoquer la disparition de la moule perlière. La moule perlière il y en avait partout avant. C'est pas celui qui se donne l'estocade quelque part qui... Il donne l'estocade, mais il ne tue pas, il tue pas le taureau dans la corrida. C'est tout l'ensemble qui fait que le taureau arrive à cet endroit. Donc ça, c'est une chose. Maintenant, une espèce protégée... Est-ce que le castor, parce qu'il en a plus, vaut moins qu'une moule perlière, parce qu'il y en a moins ? Je ne sais pas... Honnêtement, j'ai du mal à me positionner là-dessus. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Ces deux visions lorsqu'elles coexistent au sein même d'une organisation sont à l'origine de débat renvoyant chacun à la conception qu'il se fait de la nature.

⁸ Le « plan de relance de la Wallonie » représente un ensemble de mesures gouvernementales visant à stimuler la reprise économique et sociale de la région après des périodes de crise.

Collectifs humains autour du castor

« Et ici, les sites à castor dans la Wallonie, j'ai rencontré des gens différents depuis le gars qui est un simple SDF, qui est au bord de l'eau, qui protège les arbres pour protéger sa bicoque qui est une cabane en bois tout à fait rudimentaire. Comme j'arrive dans un château à Bastogne chez le frère de la reine qui a une propriété avec des castors à Losange. Donc vous voyez, il y a une pléiade de personnes différentes et c'est intéressant. » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

Au cœur de la complexité des interactions entre l'homme et la nature, des mosaïques de collectifs humains se dessinent, chacun avec ses préoccupations, ses intérêts et ses convictions. Le castor, en tant qu'acteur essentiel de ces dynamiques, nous amène à nous demander : comment ces collectifs humains négocient-ils entre eux pour cohabiter avec lui ? Comment le castor parvient-il à faire émerger des dialogues parmi les hommes ? Et comment les dynamiques au sein de ces collectifs influent-elles sur les situations de cohabitation ? Ce chapitre tentera d'amener des éléments de réponse à ces questions.

Concertation autour des sites à castor

« C'est vraiment ça. C'est le castor qui dit : "Eh les gars, je suis dans votre milieu, arrangez-vous !" Quelque part, ça pourrait être le message du castor, c'est : "Eh les gars, eh les hommes, arrangez-vous parce que moi, j'ai mes petits à nourrir quoi". [Rire] Et l'agriculteur, il va dire la même chose : "Moi j'ai ma production, j'ai ma famille à nourrir". Parce que les agriculteurs, c'est souvent ce qui les pousse, c'est leur emprunt. Et donc ils ont leur famille à nourrir, réellement, donc voilà. » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

À chaque fois qu'un nouveau site de castor est découvert, il se forme autour de lui des collectifs humains qui portent en eux des appréciations différentes à son sujet. Dans cette optique, le castor se révèle être un vecteur de rencontres entre des mondes souvent distincts, créant des opportunités pour les hommes de se parler et de repenser leur rapport à leur environnement.

Par exemple, en fonction de la topographie de l'environnement dans lequel il est créé, de nombreuses personnes peuvent être concernées par un même barrage. C'est notamment le cas, dans certains fonds de vallées boisées divisées en nombreuses petites parcelles privées. Lorsque toutes les parties prenantes n'ont pas le même avis sur la manière de cohabiter avec le castor, cela crée des conflits où la mise en place d'une concertation est nécessaire.

En effet, entre les personnes s'estimant victimes et ceux souhaitant à tout prix protéger les castors et leurs activités, le dialogue est parfois difficile. Le but de la concertation est alors de trouver une réponse à ces problèmes conciliant les intérêts des différentes parties prenantes tout en restant dans le cadre de la loi.

Elle implique la création d'un groupe comprenant à minima un représentant du propriétaire du terrain, qui peut être un privé ou une institution publique (commune, intercommunale, province, région, etc.), un agent du DNF chargé d'évaluer la situation et d'instruire le dossier, s'il y a une demande de dérogation et du service compétent en matière de gestion du cours d'eau impacté.

Les agents de la DNF qui interviennent sur le terrain ne sont pas forcément formés sur les questions de la cohabitation avec le castor. Ainsi, d'après les acteurs interviewés, d'importantes disparités existent entre les cantonnements sur l'aboutissement des demandes de dérogations en fonction de la sympathie des agents pour l'animal. En effet, c'est l'agent de terrain de la DNF qui a le dernier mot sur un processus de dérogation, même si les étapes préliminaires ont été validées.

« Surtout que les dérogations en plus, ou quand il y a une demande de dérogation, c'est souvent laissé à l'appréciation de l'agent local [DNF]. Donc c'est pas encore une gestion, on va dire, en général. Fin... il n'y a pas de fil conducteur dans la gestion des dérogations et ils croulent sous les dérogations. [...] Mais... si y en a un, un agent local qui a plus une affinité, bah ça ne va pas, ça pose des problèmes, c'est des réunions, des dérogations, des recours. » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

D'autres parties prenantes peuvent également prendre part aux discussions en tant que médiateurs. Leurs présences influencent énormément les situations de cohabitation. Ils apportent une expertise concernant les habitudes des castors, mais également des solutions qui peuvent être mises en œuvre. Ils permettent aussi de mettre en contact différentes personnes pouvant s'entraider dans la gestion d'un site. Et bien sûr, ils jouent un rôle de médiation directe en tentant d'apaiser les conflits qui peuvent naître autour des négociations.

« Et d'abord la concertation, d'abord, il faut écouter, et puis, et puis discuter. Mais d'abord il faut écouter. Puisque c'est en 98 qu'il est revenu, il y a peut-être des personnes qui en ont gros sur la patate depuis dix ou quinze ans. Il faut que ça sorte. Tu peux pas venir à une table de négociation avec autant de ressentiment, tu vois ? » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Les témoignages ont montré que des profils variés pouvaient jouer le rôle de médiateur. Mais, les plus représentatifs sont les membres du GT Castor de Natagora. En effet, celui-ci se compose de bénévoles aux profils divers, mais ayant tous la volonté d'aider à la construction d'une cohabitation apaisée avec le castor. Le GT est structuré en fonction des différentes provinces afin de pouvoir intervenir partout en Wallonie. Les membres échangent leurs expériences, leurs bonnes pratiques, mais également leurs contacts. En effet, c'est un enjeu pour les médiateurs de connaître les personnes impliquées dans la gestion du castor, comme les agents DNF locaux afin de pouvoir plus facilement engager des négociations. De plus, le GT Castor bénéficie d'une visibilité et d'une légitimité importante lui permettant d'intervenir sur de nombreux sites.

Enfin, les contrats rivières sont également des acteurs importants des processus de concertation. Grâce à leur vision globale des problématiques des bassins versants, ils peuvent permettre la prise en compte du point de vue des différentes parties prenantes afin de représenter toutes les tendances et les opinions.

Un cadre normatif mise à mal

Contradiction dans les lois et les normes

Les solutions trouvées à la suite de processus de concertations sont encadrées par un ensemble de lois et de normes préconisant les démarches à suivre. Cependant, celles-ci peuvent être contradictoires, floutant alors les limites du cadre des négociations. L'incertitude sur la bonne marche à suivre qu'entraînent ces contradictions demande aux acteurs de trouver des

compromis et des aménagements afin de s'ajuster à la réalité de la cohabitation avec des êtres vivants.

« C'est sûr que c'est une espèce qui amène à des questions auxquelles on n'était pas préparés au départ. Quand, il est arrivé ces questions de responsabilité ou de conflit de législation... Parce que, au départ, la législation cours d'eau c'était de mener au plus vite l'eau vers l'aval. [...]. Par rapport à la conservation de la nature, donc voilà, on avait quand même des difficultés. Mais c'étaient toutes des questions qui sont apparues... Et c'est intéressant. Ça, c'est sans doute le côté positif du castor. C'est que même si on n'est pas d'accord, ça met quand même toute une série de personnes en débat. Chacun a peut-être son avis et reste peut-être avec son avis, mais au moins on en discute. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Pour les gestionnaires des cours d'eau par exemple, les aménagements créés par les castors interfèrent avec un certain nombre de recommandations de la directive-cadre Eau. En effet, celle-ci leur préconisait jusqu'à peu, de s'assurer du bon écoulement des d'eaux, afin de gérer les risques et de garantir la sécurité par rapport aux inondations. Cependant, la législation a évolué depuis et demande aux acteurs de chercher à retrouver un caractère naturel aux cours d'eau. Ce changement est à l'origine d'une nouvelle souplesse dans la gestion des barrages. Bien que celle-ci implique que des questions doivent être posées et débattues au cas par cas, ce que déplorent certains acteurs.

De plus, comme nous l'avons vu précédemment, le castor peut également révéler des interférences entre différents objectifs de la loi sur la conservation de la nature. D'importantes sommes ont par exemple été dépensées afin d'aménager les cours d'eau et de lever les obstacles à la migration des poissons. Des acteurs s'interrogent donc sur le fait que lorsque ces entraves ont pour origine les castors, elles ne soient plus considérées comme un problème, mais une chance de renaturaliser les milieux.

Enfin, les méthodes de gestions préconisées actuellement provoquent également le mécontentement des gestionnaires des cours d'eau. En effet, ils estiment que les démarches à suivre dans le cas de l'application du système dérogatoire ne sont pas adaptées aux réalités de leurs métiers comme nous le montre ce témoignage.

« — Parce que si on nous refuse [la dérogation], on nous dit vous n'avez qu'à écrêter un petit peu... Donc à la fin, on n'est pas un parc et jardin nous. [...].

— Puis nous pour démonter un barrage de 30 centimètres de haut où de faire une petite crête, faut faire venir une entreprise, puis on paye un déplacement, on paye des heures de machines, c'est un coût énorme pour enlever deux petits bouts de bois qui sont au milieu pour redescendre de 30 centimètres. » (Gestionnaires cours d'eau, communication personnelle, 2023)

Interrogation quant aux responsabilités légales

Les craintes ressenties par les gestionnaires sont également suscitées par les questions entourant les responsabilités légales en cas d'incidents. De ce fait, malgré les critiques occasionnelles provenant de l'opinion publique et d'autres parties prenantes concernant leur approche interventionniste, ces acteurs soutiennent également leur position en raison de l'incertitude entourant les éventuelles répercussions des castors et de leurs ouvrages.

« *Et on intervient dans l'urgence et il y a encore des gens qui arrivent à râler en disant "Vous avez cassé le barrage, c'est dégueulasse". Oui, bah écoutez quand il y aura une voiture qui sera dans le cours d'eau ou une dame avec deux gosses qui aura pris un bois sur la tête, vous irez vous expliquer au tribunal, mais pas moi. Problème de responsabilité, ça. La voirie routière doit faire tenir sa route. Moi je dois faire couper les bois qui sont dangereux et menaçants et le cours d'eau doit faire couler son eau. Ça fait trois personnes responsabilisées autour d'un animal. Ça fait beaucoup.* » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Une question cruciale pour les acteurs émerge alors : est-ce qu'une autorité publique ou ses représentants pourraient être tenus responsables des dégâts causés par une inondation consécutive à l'effondrement d'un barrage de castors ou tout autre accident important ? Certains pensent que seule une situation extrême et dramatique permettra de trancher la question en établissant une jurisprudence.

Face à cette incertitude, certains agents cherchent à se prémunir des responsabilités légales liées aux accidents. Cela influe concrètement sur leur approche et leur gestion des sites, car lorsque les points de vue des différentes administrations s'opposent, les acteurs sont invités à respecter rigoureusement l'ensemble des procédures officielles. Bien que cela implique un alourdissement de la charge administrative dans la pratique de leur métier.

« *On nous dit toujours, quand vous êtes certain qu'il faut une dérogation, vous devez aller jusqu'en recours. Comme ça, et si on vous le refuse après ce n'est plus de votre responsabilité. Mais bon, on a autre chose à faire que de passer notre temps à aller recours contre des décisions.* » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

En conséquence, les enjeux complexes et les multiples acteurs de l'administration impliqués dans la gestion des situations d'urgence et des potentiels incidents soulèvent des questions cruciales concernant les responsabilités des individus et des entités publiques face à l'imprédictibilité de la gestion du vivant.

Modalité d'indemnisation jugée insuffisante

Même lorsque les contours de la loi sont bien définis, il peut subsister un sentiment d'injustice. En effet, la question de l'indemnisation des individus en cas de déprédations causées par l'activité des castors s'est révélée délicate dès leur apparition en Wallonie. Actuellement l'unique forme d'indemnisation prévue concerne les dégâts subis par les professionnels de l'agriculture, de la sylviculture ou de la pisciculture, pour qui ces activités constituent la principale source de revenus. Cette situation engendre un sentiment d'impuissance et d'injustice chez les particuliers impactés par les actions des castors.

« *Parce que c'est bien, on protège, OK, ok, mais et celui qui subit des dégâts qui intervient ? Est-ce qu'on a les moyens d'intervenir pour indemniser ? Parce qu'aujourd'hui on peut indemniser tout ce qui est exploitant forestier, les piscicultures, et cetera, mais les privés ? Non, Hun ! Zéro ! [...] la Région wallonne protège les castors, empêche euh... et c'est nous qui allons cracher au bassinnet quand il y aura des dégâts ?* » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

De plus, l'absence de prise en charge par la Région du coût des mesures visant à minimiser les dégâts (comme des treillis ou des clôtures) est également une préoccupation qui

ressort fréquemment des entretiens. Certains acteurs ont comparé la gestion du castor à celle du loup en Wallonie, pour lequel un plan d'action a été mis en place. Ce plan prévoit des budgets pour les dégâts et la prévention, ainsi que du personnel financé par la Région pour gérer les situations conflictuelles. Ils déplorent donc que rien de tout cela n'ait été mis en place pour la gestion du rongeur.

Ce sentiment d'injustice a même conduit un agriculteur à engager des poursuites judiciaires contre la Région wallonne. En effet, celui-ci a perdu des primes liées à la superficie des cultures, car des terrains constamment inondés ne sont plus éligibles pour ce type de subventions. Il s'estime donc que la Région est à l'origine des préjudices, car celle-ci en protégeant de manière stricte l'animal l'empêche d'agir.

Influence de la propriété privée et NIMBY

Le principe de propriété privée influence de manière importante la cohabitation avec les castors en Wallonie et son acceptation. En effet, les propriétaires privés se sentent souvent lésés, en supportant les dommages et les contraintes engendrés par la présence des castors pour le reste de la société.

« Qui est-ce qui est le plus embêté par le castor ? C'est le propriétaire du terrain. L'écolo, le promeneur, lui, il en a rien à foutre. Vous comprenez, il est content. Il veut voir, "Ah, il y a des castors ?" Il veut même les voir, il voudrait le toucher s'il pouvait. Mais bon, celui qu'il l'a sur le dos, il voit ça d'un tout autre œil. Parce que bon, c'est du travail. » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Ainsi, la notion de propriété privée joue un rôle crucial dans cette dynamique. Les castors, en aménageant leurs territoires selon leurs besoins, peuvent donner aux propriétaires l'impression d'être privés du contrôle de leurs propres terres. En effet, bien que la loi considère le castor comme un « bien commun », les externalités négatives de sa présence ne sont ressenties que par quelques individus, qui s'en sentent désavantagés. Ce phénomène s'inscrit dans le concept du « Not In My Backyard » (NIMBY), où les individus soutiennent les initiatives tant qu'elles ne touchent pas leur propre espace.

« En fait, tout le monde veut bien en voir, mais personnes près de chez eux. C'est ce que tout le monde dit, "c'est des braves petites bêtes", mais les gens qui disent ça quand ils en ont derrière chez eux, s'ils habitent le long d'un cours d'eau, c'est plus des braves petites bêtes, hun. Quand l'eau commence à monter dans la pelouse... » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

Le phénomène du NIMBY est profondément enraciné dans la société occidentale, notamment en raison de son organisation capitaliste qui donne une grande importance au principe de propriété et d'individualisme. Ces valeurs sociétales ont un impact significatif sur la manière dont les individus réagissent aux projets ou aux situations qui pourraient affecter leur environnement proche.

Le principe de propriété privée confère aux individus le sentiment de contrôle sur leur espace personnel, renforçant ainsi leur attachement à ce dernier. Lorsque des changements ou des projets menacent cette perception de contrôle, cela suscite souvent des réactions de rejet ou de résistance. Cette dynamique est exacerbée par le capitalisme, où la valeur financière des

biens et des espaces est élevée, renforçant l'idée que chaque parcelle de terre ou chaque bien est une extension de la valeur personnelle.

L'individualisme, quant à lui, mettant l'accent sur l'autonomie et la liberté individuelle, joue également un rôle. Les individus cherchent à préserver leur propre bien-être et leur qualité de vie, et sont souvent moins enclins à accepter des changements qui pourraient compromettre ces valeurs. Le NIMBY reflète ainsi une préoccupation pour la préservation du bien-être individuel, même au détriment d'éventuels intérêts plus larges.

Dans le contexte de la cohabitation avec des espèces sauvages comme les castors, ces valeurs influencent les attitudes envers les changements que leur présence pourrait apporter à leur environnement. Les préoccupations liées à la propriété, à la valeur financière des biens et à l'autonomie personnelle peuvent ainsi alimenter des réactions de rejet envers les projets de conservation de la nature, même si ces projets sont perçus comme bénéfiques à l'échelle collective. Les témoignages des riverains illustrent cette diversité d'opinions. Certains propriétaires ressentent une intrusion dans leur espace, tandis que d'autres, locataires ou grands propriétaires, perçoivent la présence des castors de manière positive ou avec une certaine indifférence.

En effet, la taille et la quantité des terrains possédés jouent également un rôle majeur dans l'acceptation de la cohabitation. Les personnes ayant de petites propriétés ressentant davantage l'impact des castors que les grands propriétaires fonciers.

« Quelqu'un qui a 50 hectares de forêt, s'il doit céder 5 ares à castor ou 10 ares dans un fond de vallée où de toute façon, il ne peut rien planter comme épicéa, il n'y a rien qui va pousser, soit. Si le type il a un hectare familial et qu'on lui en bouffe 20 % à cause de ça, ça n'a pas le même impact » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Énoncé qui est confirmé par un riverain : *« Mais comme j'ai pas mal de propriétés, je m'en fous un peu parce que je peux faire ailleurs. Mais si je n'avais que ça, je verrais peut-être les choses différemment. »*

En fin de compte, le sentiment général des acteurs est que l'impact des castors est ressenti de manière plus intense par les propriétaires, tandis que le reste de la société peut adopter une perspective plus détachée. Cette situation génère des tensions et soulève des interrogations sur la cohabitation entre les castors et les propriétaires privés, mettant en lumière la complexité des enjeux liés à la gestion de la faune sauvage dans un contexte capitaliste.

Demande de réponses politiques et influences

« Le politique, Ouhlalala ! Castor, nature, c'est touchy tout ça. [...]Le politique ne s'engagera jamais dans cette voie. Le politique actuel, c'est "On protège, on ne touche pas" et comme le vent en poupe, c'est on protège tout, et la nature et les machins. Ils ne voudront pas quoi. Par contre, dans le local, le mec qui veut se présenter bourgmestre à Houffalize, lui il a intérêt à lever l'étendard en disant "Je vais faire tout ce que je peux pour liquider tout ça". Autre niveau, autre problème. » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Comme pour l'ensemble des questions de société, il est clair que l'agenda politique joue un rôle significatif dans la perception et la gestion de la faune. Dans ce contexte, certains acteurs ont exprimé leur préoccupation quant à la manière dont celle-ci est abordée, soulignant que les

décisions semblent souvent être prises en réaction à des événements politiques majeurs ou en fonction des orientations politiques du gouvernement en place. Cette approche « à chaud » basée sur des réactions et des opinions plutôt que des critères objectifs est à l'origine des préoccupations quant à l'évolution à long terme de la cohabitation avec le castor en Wallonie de la part de certains gestionnaires.

La comparaison avec la gestion du loup illustre cette dynamique. La prédominance des questions liées au loup dans le débat public a relégué la gestion du castor au second plan. De plus, son retour dans un contexte politique plus favorable que celui du rongeur a permis la mise en place par le gouvernement d'un plan d'action dans le but d'agir activement à la construction d'une cohabitation apaisée avec le prédateur.

De ce fait, la gestion actuelle ne satisfait pas tous les acteurs de terrain. Certains souhaiteraient une évolution vers plus d'interventionnisme, en soulignant la nécessité d'une vision à long terme de celle-ci. Ils remettent notamment en question le statut de protection strict du castor, arguant que les populations sont désormais suffisamment établies pour justifier une révision du cadre réglementaire.

De plus, l'influence des politiques sur la cohabitation avec les castors à l'échelle locale ne peut être sous-estimée. En effet, à Liège, par exemple, l'intervention d'une figure politique a influencé les méthodes de gestion adoptées par les autorités pour contenir les dégâts qu'une famille de castors provoquait dans un parc de la ville. En effet, les castors ont été capturés et déplacés, une approche devenue inhabituelle pour le DNF. Cependant, afin d'éviter les éventuels problèmes, notamment en termes de responsabilité, que ces castors délocalisés pourraient poser, ils ont été relâchés à la frontière avec l'Allemagne en espérant qu'il quitte le territoire. Ainsi, cette prise de décision inattendue souligne la complexité de la cohabitation avec les castors et la manière dont les politiques peuvent influencer sa gestion.

Typologie de l'acceptation de la cohabitation

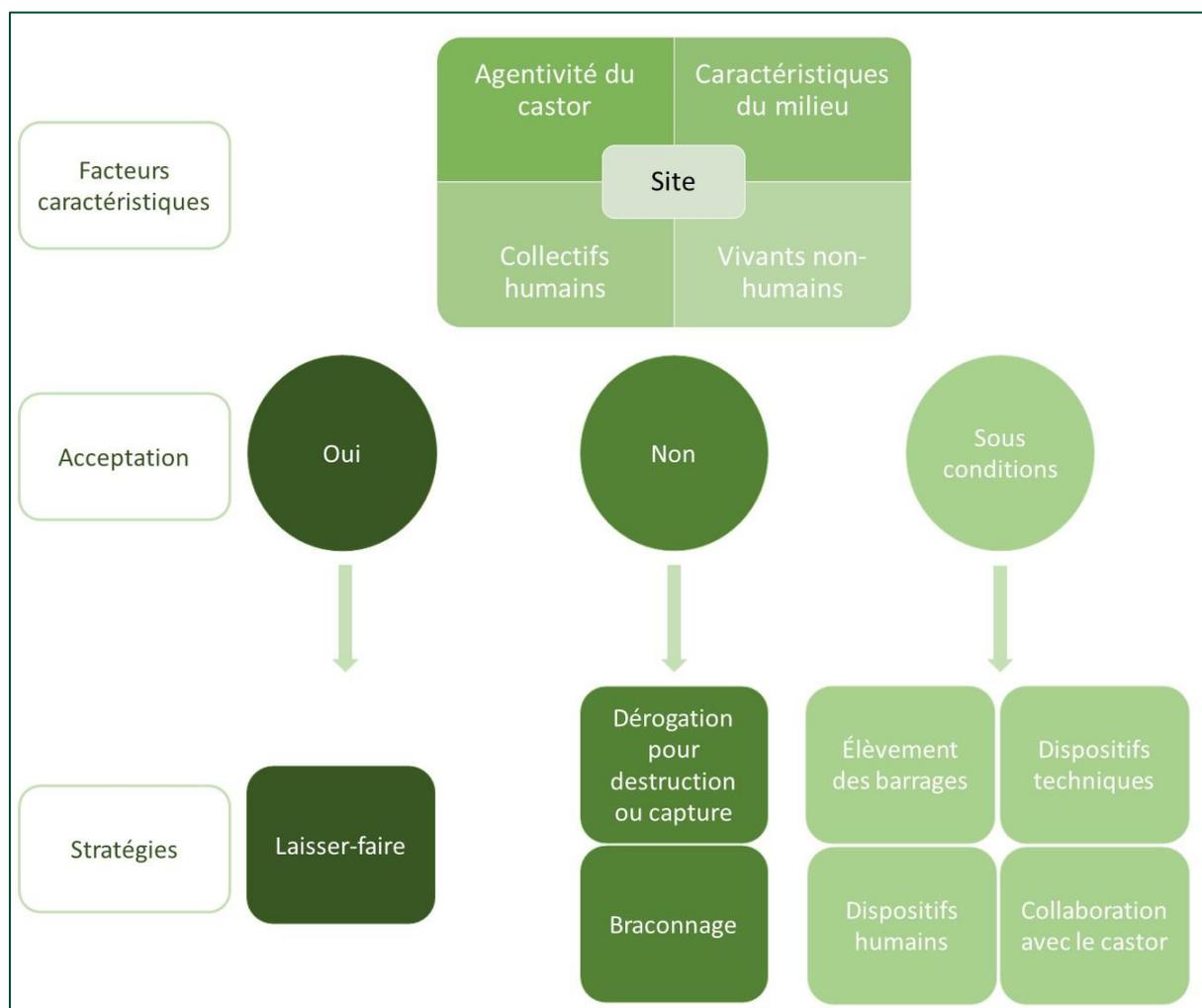


Figure 7 : Schéma récapitulatif de la typologie de l'acceptation de la cohabitation avec le castor en Wallonie

« Il n'y a pas de solution à l'emporte-pièce, de dire "il suffirait de". Non. Parce qu'il y a toujours une réaction. Donc il faut déjà adapter la solution aux circonstances locales. Et puis, il faut un suivi parce que le castor réagit et va s'adapter et peut être trouver une faille au système. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

L'acceptation de la cohabitation avec le castor en Wallonie revêt une diversité de formes et de nuances qui reflètent les multiples perspectives et intérêts des acteurs impliqués. En effet, comme cela a été exposé dans les chapitres précédents, l'approche d'un site abritant des castors peut être analysée sous plusieurs angles : les interactions entre les humains et les castors, les dynamiques entre le castor et son environnement, les liens entre les castors et les autres êtres vivants non-humains, ainsi que les relations entre les individus humains eux-mêmes en ce qui concerne le castor.

Selon ces divers sous-aspects, les situations spécifiques de cohabitation peuvent être différemment accueillies par les parties impliquées. Trois cas de figure se dessinent alors. Le premier implique une acceptation totale de la présence du castor dans l'état actuel des choses. Le deuxième représente la majeure partie des cas, où la cohabitation peut être envisagée à condition que des dispositifs appropriés soient mis en place. Enfin, le dernier se caractérise par

un rejet total de la cohabitation avec l'animal. Chacune d'entre elles se traduit sur le terrain par des attitudes et des stratégies variées adoptées par les différents acteurs. Cette diversité reflète les défis et les opportunités liés à la cohabitation entre l'homme et le castor. La Figure 7 résume cette vision.

Acceptation complète de la cohabitation

Le laisser-faire

« Mais on va dire que dans une situation si on peut admettre un niveau dans la cohabitation, peut être que ça se passe beaucoup mieux. Parce que plus on intervient, plus le castor est réactif, bûcheron, à vouloir récupérer la situation à son avantage. Et donc là, c'est une lutte assez constante. Tandis que quand on le laisse faire jusqu'à un seuil qui finalement peut être sera acceptable pour les deux parties et à ce moment-là. Bah lui va juste entretenir et n'est plus vraiment dans la construction active. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Derrière une situation de « laisser-faire » peut se cacher bien plus de diversité que cela le suggérerait de prime abord. En effet, si dans un premier temps on pourrait penser qu'elle ne concerne que les situations où le castor « ne dérange personne », car les acteurs estiment qu'il est « à sa place ». C'est-à-dire qu'il se trouve dans un environnement et qu'il adopte un comportement jugé approprié (Mauz, 2002). Les témoignages des personnes font état de situations où d'autres facteurs que les dégâts qu'il engendre, peuvent rentrer en compte dans l'arbitrage.

En effet, le choix d'adopter cette stratégie vis-à-vis du castor ne signifie pas nécessairement que les acteurs concernés ne rencontrent aucun problème. En effet, plusieurs facteurs peuvent influencer cette décision, allant au-delà des dommages directs causés par le castor.

Dans certaines situations par exemple, la tolérance envers la présence du castor repose sur une approche pragmatique de la gestion découlant d'une évaluation des risques et des avantages de celle-ci. En effet, bien qu'un site ne soit pas jugé comme idéal pour l'établissement du castor, les acteurs peuvent trouver préférable de le laisser en place plutôt que de risquer des conséquences plus graves en le perturbant. Dès lors, le castor pourrait être tenté de se déplacer vers une zone potentiellement plus problématique. Il est donc considéré comme plus judicieux de tolérer sa présence dans un site moins optimal, mais où le désagrément lié à ses activités est jugé comme acceptable.

Un autre scénario met en lumière des situations où la gestion semble « verrouillée » en raison de facteurs humains. Cela peut inclure un refus de demande de dérogation ou des débats en interne au sein d'une organisation, ce qui entraîne une certaine réticence à intervenir comme l'illustre le témoignage ci-dessous.

« Donc voilà encore un cas où, quelque part, on aurait dû demander des dérogations, virer le barrage, et cetera. Mais je vais dire un barrage, on sait très bien qu'il va revenir tout de suite. Et c'est là où on est un peu... On est un peu bipolaires entre guillemets, parce qu'on veut préserver les espèces les plus rares, mais on ne veut pas... On est un peu mal pris, en tant qu'association de protection de la Nature qui défend le castor aussi, de se dire : » Bah non, on demande des dérogations pour le virer parce que ça devient... De truc plus fin à expliquer. Et

même chez nous, ça n'est pas toujours facile de, d'avoir l'unanimité pour un aconit par rapport à un castor. C'est vraiment ça le débat, quoi. »

Cependant, il est important de noter que dans tous les cas, les situations ne sont pas figées dans le temps. Elles peuvent évoluer en fonction d'influences internes et externes. Un changement de propriétaire du terrain, par exemple, peut modifier l'acceptation de la cohabitation, car celui-ci serait moins enclin à tolérer la présence du castor. De même, le comportement des castors joue un rôle très important. Si ceux-ci débordent du cadre dans lesquels ils étaient attendus, que ce soit en modifiant l'emplacement ou la taille de leur territoire, cela peut totalement changer les paramètres qui caractérisent un site et donc son acceptation.

« Et ici, j'ai un cas particulier où il était très bien placé dans une petite vallée enclavée, niquel. Ils avaient fait un beau barrage qui noyait une belle surface, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je ne sais pas quelle mouche les a piqués. Ils ont descendu de 300 mètres vers l'aval. L'inondation touche la route. Il y a un moulin juste en dessous qui commence à péter un câble. On a dû intervenir d'urgence sur les barrages. L'affouillement de la route commence à se faire sentir. Donc... Voilà, ça c'est pas acceptable » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Le choix de « laisser faire » le castor est donc une décision complexe, influencée par une multitude de facteurs, et pouvant évoluer au fil du temps en fonction des circonstances changeantes caractérisant les relations au sein des collectifs hybrides et leurs environnements.

Acceptation sous conditions

L'acceptation sous conditions implique pour les personnes de se demander en quoi le castor est réellement problématique pour eux et comment trouver des moyens pour réussir à s'entendre avec lui. Elle repose ainsi sur un constat : « J'accepte sa présence, à condition que nous trouvions collectivement des moyens pour éviter qu'il ne mange mes arbres, qu'il ne provoque pas d'inondations excessives sur mes terres, et qu'il puisse me servir d'une manière ou d'une autre. » Afin de répondre à ces problématiques, les stratégies pour vivre avec le castor sous conditions, généralement mises en place à la suite d'un processus de concertation, sont multiples et repose à la fois sur des collectifs humains et hybrides, mais également sur des dispositifs techniques.

Dispositifs techniques

La cohabitation avec les castors nécessite souvent la mise en place de divers dispositifs techniques visant à gérer les problèmes qu'ils peuvent engendrer. Parmi ces solutions, on trouve des méthodes variées telles que la protection des arbres, l'utilisation de tuyaux pour permettre le passage de l'eau à travers les barrages, l'installation de cages de Morency⁹ ou de grilles en forme de U pour éviter le colmatage des évacuations d'eau. Ces dispositifs, fruit d'essais et d'erreurs, permettent aux acteurs de constater que les castors sont plus ingénieux et adaptatifs qu'ils ne l'ont imaginé. Un jeu d'ajustements mutuels s'instaure alors entre les interventions humaines et les réactions des castors, chaque partie essayant de s'adapter aux stratégies de l'autre.

⁹ Cubes en treillis

« Comme le manchon autour des arbres, on sait maintenant quel type de manchon il faut mettre à long terme, qui fonctionne à long terme et comment il faut les mettre pour qu'il fonctionne réellement. Si on met un treillis léger par exemple, le castor, si on ne le fixe pas, le castor va le retrousser, c'est comme une chaussette. Oui, j'ai eu la blague. J'avais pris des petits clous, et euh... Maintenant, je ne mets plus que du lourd. Pourquoi ? Parce que ça tient par son poids et à long terme on sait donner beaucoup d'aisance aux arbres, surtout pour les salicacées et les peupliers qui se développent très vite. » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

Le GT Castor, grâce à son implication sur le terrain, a développé une grande expertise en matière de solutions techniques pour la cohabitation avec ces rongeurs. Leur connaissance découle des retours d'expériences issus de nombreux sites où ils ont contribué à élaborer des solutions. Une brochure élaborée par la Région wallonne compile également ces dispositifs, en s'appuyant sur les expériences de gestion du DNF (Barvaux et al., 2015).

Cependant, malgré l'efficacité de certaines solutions techniques, elles peuvent parfois générer de nouvelles contraintes. Les cages de Morency, par exemple, doivent être entretenues régulièrement pour éviter qu'elles ne s'obstruent, ce qui peut frustrer certains acteurs qui souhaiteraient une solution plus définitive.

De plus, le fait que la mise en place de ces protections et dispositifs ne soit pas financièrement soutenue par la Région wallonne peut influencer négativement la volonté des personnes à les adopter. De même, lorsque les moyens et la volonté sont présents, la méconnaissance des comportements des castors peut conduire à l'utilisation de dispositifs inadaptés ou inefficaces.

« Y a d'autres endroits où ici, par exemple à Hologne. Ils ont mis un tuyau dans un barrage pour finir, ça a fonctionné. Je leur ai expliqué parce qu'ils avaient mis quatre tuyaux, je leur avais dit ça ne sert à rien, ils voient l'entrée et la sortie. J'ai dit : mettez vos tuyaux en longueur pour qu'ils ne voient pas l'entrée et qui n'entendent pas la sortie ! Et là, ça fonctionnera » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

Enfin, bien que d'après les membres du GT Castor, il soit toujours possible de trouver une solution technique, d'autres acteurs réfutent cet argument en invoquant des raisons de moyens ou de temps trop importants à investir. Ainsi lorsqu'aucun moyen n'a pu être mis en place ou que ceux-ci se sont révélés inefficaces, les acteurs peuvent se retourner vers la mise en place d'autre stratégie comme une demande de dérogation.

« Bah si on arrive chez quelqu'un qui a déjà mis en œuvre des mesures de prévention, qui a déjà fait des efforts, qui a déjà... Et ça que ça continue et que ça dépasse. Bah là, on signale aussi. Parce que si c'est "bonjour, j'ai un castor, je veux le bousiller", euh non. Il va falloir qu'on regarde un petit peu à ce que vous pouvez faire. Mais bon, d'expérience d'avant et de maintenant, les solutions ne sont pas extensibles à l'infini. Et il y a des choses qui sont tellement chronophages que ce n'est pas... Ce n'est pas raisonnable de tenter de mettre ça en œuvre. » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

En somme, la stratégie de la mise en place de dispositifs techniques pour favoriser la cohabitation avec les castors est un processus complexe qui nécessite une compréhension

approfondie des comportements de ces animaux et une adaptation continue en fonction de leurs réactions et des contraintes engendrées par ces dispositifs. Cependant, lorsque la situation s’y prête, elle peut se révéler être très efficace, et cela même sur le long terme.

« Il y a des cas où ça va tout seul, et puis y a des cas où, je ne sais plus m'arracher les cheveux mais... [rire]. Mais, je trouve toujours une solution qui est parfois un peu plus compliquée. Et il faut aussi que la personne, les riverains, s'investissent. » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

En effet, la cohabitation apaisée avec les castors implique souvent la mise en place de d’arrangement entre humains en plus des dispositifs techniques pour pouvoir être efficace sur le long terme.

Dispositifs humains

Au cœur de cette cohabitation sous conditions se trouvent des arrangements humains, des négociations et des entraides. Les cas concrets montrent que des solutions spécifiques peuvent émerger grâce à la concertation. Par exemple, un propriétaire avait des problèmes avec les branches qui s’accumulaient dans la roue de son moulin, perturbant sa production d’électricité. Un naturaliste local lui a proposé une solution simple : s’occuper de ses bois pendant ses vacances :

« Donc t’avais ce castor qui arrive, tu as un pont, et puis t’as un bief, et t’as un moulin avec une roue qui tourne encore ! Et le gars, il fait son électricité à Flavion. [...] Mais, problème de castor ! [...] Il y a beaucoup plus de branches qui arrivent dans sa roue et sa roue est assez... Bon, ça ne fonctionne pas. Donc il faut empêcher qu’il y ait des branches qui arrivent dans sa roue. Là, un cas très concret. [...] C’est un naturaliste du village, qui a dit : “Bah ok écoute”. Parce que le gars était embêté pour quand il partait en vacances. Il lui a donné son numéro. “Bah voilà, quand tu pars en vacances, tu m’appelles et moi je viendrai faire tes bois”. Ah bah alors ça, ça lui allait. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Un autre exemple implique un propriétaire dans une situation délicate dans un fond de vallée inondé par les castors :

« Comment faire cohabiter là avec ce castor ? Parce qu’en plus c’était une propriété privée, mais un fond de vallée ! Et le gars, il était là, le gars, il a dit : « Moi ce que j’ai besoin, c’est mon bois de chauffage sur ma parcelle. C’est avec ça que je me chauffe. Sinon, je m’en fous de la parcelle. Donc pour moi, il se dit, bah ok, si vous êtes d’accord, on laisse la parcelle telle qu’elle est là. Et nous, on vous donne l’équivalent en bois de chauffage que vous allez couper dans les coupes affouagères de la commune. Vous avez votre parcelle, vous la laissez inondée ici, et vous avez votre bois de l’autre côté. Ça vous va comme ça ? Ah bah oui. Il y a moyen. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Ces exemples mettent en évidence la manière dont des arrangements personnalisés et réfléchis entre humains peuvent contribuer à résoudre des problèmes spécifiques liés à la cohabitation avec les castors. Mais également l’importance cruciale de la présence de médiateurs acquis à la cause des castors pour que ces arrangements puissent être mis en place.

Mise en place d'une collaboration avec le castor



Figure 8 : Arbre abattu rapporté au bord l'eau par un riverain pour que le castor l'écorce : " une fois qu'il l'aura pelé, bah je ferais du bois de chauffage avec » (Riverain, communication personnelle, 2023) (Photo : Liegeois O.)

La mise en place d'une stratégie reposant sur la collaboration s'établit lorsque les hommes et les castors se trouvent des intérêts communs. En effet, lorsque les conditions le permettent, les acteurs peuvent chercher à utiliser la force de travail de ces rongeurs à leur avantage. Que ce soit pour la création de milieux humides ou l'écorçage d'arbre destinés à faire du bois de chauffage, les acteurs trouvent parfois des moyens surprenants de tirer parti des actions des castors.

« Les castors ont créé une frayère à brochets. Ça veut dire qu'ils ont accéléré le recouplement d'un méandre en fait. En creusant une galerie juste là où l'eau vient percuter la berge. Et aujourd'hui la rivière a donc abandonné ce méandre qui est devenu une frayère. Je veux dire, l'homme n'aurait pas fait mieux, sauf qu'ici c'est gratuit. » (Pêcheurs, communication personnelle, 2023)

Néanmoins, la mise en pratique de cette stratégie est uniquement possible lorsque les castors s'établissent dans des zones où leurs actions correspondent aux objectifs des parties prenantes, ce qui n'est pas toujours le cas, comme nous l'avons détaillée précédemment. Elle nécessite parfois également d'être couplé à des moyens de prévention afin d'éviter certains désagréments et de favoriser les comportements recherchés.

« Moi je l'utilise un peu comme un ouvrier. Je protège tous les arbres que je veux garder. Et puis bon les autres, il m'en coupe parce que tout ça, c'est destiné à partir » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Enlèvement des barrages, entre application stricte et souplesse

« C'est vrai qu'on est en porte à faux, on ne peut pas détruire un barrage sans dérogation, sans plein de choses. En même temps, le DNF qui défend les espèces protégées, dont le castor, et donc qui pourrait donner des dérogations pour détruire les barrages n'est pas en demande, d'avoir 36 millions de demandes juste pour détruire un barrage. Ils sont conscients du problème et ils ne cherchent pas à avoir plein de dérogations. Ils savent qu'on ne va pas s'amuser à tuer le castor ou que ça ne va pas faire des dégâts irréversibles pour le castor quoi. » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

Les procédures réglementaires pour l'enlèvement des barrages impliquant une demande de dérogation et la mise en place de concertation ne sont pas toujours appliquées dans les faits. Certaines parties prenantes, par ignorance ou en connaissance de cause, décident d'outre passer la loi sur la conservation de la nature afin de protéger leurs intérêts. Dans le cas ci-dessus, l'enlèvement « irrégulier » des barrages n'est pas une pratique confidentielle. Cependant, ces acteurs de la conservation bénéficient de la réputation de leur organisation qui œuvre à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Couplé à la charge administrative importante que représentent les dérogations, cela engendre des situations où les agents du DNF se montrent parfois moins exigeants en ce qui concerne le démantèlement des barrages au sein des réserves de l'association.

Mais, cette certaine souplesse dans l'application de la législation concerne également d'autres acteurs. En effet, en raison du temps nécessaire à l'aboutissement d'une demande de dérogation, dans les faits, les agents DNF doivent parfois prendre les devants et l'accorder précocement afin de limiter des dégâts, comme l'illustrent les propos ci-dessous :

« En général, on accorde l'autorisation oralement en disant, on va régulariser pour que le problème ne s'aggrave pas. Parce que sinon, ce ne sera pas une demande de dérogation en prévention de dommage. Mais ce sera une dérogation qui vient parce qu'il y a des dommages constatés. Et donc si c'est par rapport à des digues d'étangs, ça se chiffre vite... Donc il y a aussi quand même une responsabilité à ce niveau-là. » (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Lorsque le processus d'enlèvement des barrages suit son cours légal, les acteurs doivent passer par les gestionnaires des cours d'eau pour qu'ils procèdent à leurs démantèlements. Cependant, la ténacité des animaux à les reconstruire, parfois en quelques jours, est à l'origine de situations délicates. En effet, en raison des budgets conséquents que peuvent demander la destruction répétée d'un même barrage, les gestionnaires ne peuvent intervenir qu'un nombre limité de fois sur un site.

« À la province, c'est les personnes qui sont impactées, qui se sentent impactées, qui doivent demander la dérogation. C'est pas la Province qui demande la dérogation pour intervenir sur le barrage, nous après on intervient jusqu'à trois fois, quand ils ont la dérogation, si c'est un cours d'eau de deuxième catégorie et après ça, à eux à gérer leurs barrages de castors. Et la Région¹⁰ [...], il ne demande pas les dérogations non plus et ils interviennent une seule fois, c'est fini après. » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

¹⁰ Le lecteur pourra retrouver une infographie expliquant la gestion par catégorie des cours d'eau en Annexe

Ainsi, dans de tels cas, les gestionnaires sollicitent souvent les riverains pour intervenir dans la résolution de la situation. Lorsqu'il s'agit d'un agriculteur affecté par exemple, par une portion de prairie submergée, celui-ci, généralement équipé, peut recourir à l'utilisation d'un tracteur pour démanteler le barrage.

En conséquence, l'enlèvement des barrages par l'administration sans la mise en place d'autres stratégies n'est généralement pas une option permettant une cohabitation apaisée avec les castors sur le long terme. Cependant, lorsque les riverains s'impliquent dans le processus et mettent en place une surveillance et un entretien du site, cette stratégie peut s'avérer payante.

« Et moi j'ai enlevé déjà, j'ai écrêté, enfin, enlever une partie du barrage. [...] Et maintenant, vous enlevez carrément tout le barrage. Et alors les riverains vont s'occuper d'enlever tous les jours quand il y a un embryon. Parce que le castor va recommencer. Et quand vous enlevez l'embryon régulièrement, il se fatigue et il va ailleurs. Il fait plus haut ou plus bas. Mais ils vont le faire ailleurs. Et les riverains ont fait ça. Et, je suis passé un an après, ils étaient enchantés, tous leurs jardins sont bien, et cetera. » (Membre GT Castor, communication personnelle, 2023)

Cependant, parfois, même la mise en place d'un ensemble de stratégies ne permet pas aux acteurs et aux castors de trouver un terrain d'entente durable. En effet, les situations peuvent évoluer, les tactiques fonctionnant pendant un temps avant que le castor ne décide de réagir à nouveau, comme ce témoignage l'illustre :

« Là où on a travaillé le plus, c'est au marais de Heinsch [...] On essaye de lui dire : "De ce côté-là ton barrage, il ne va pas durer longtemps" et il a été s'installer plus loin, ça a marché pendant tout un temps. Là, il a refait des barrages donc on va les redémonter. Puis, aussi lui dire : "Bah là-bas c'est bien, mais là-bas, c'est moins bien, quoi". Essayer nous-même de l'orienter vers des zones plus propices. On a déboisé, toute une série de zones, en se disant si on déboise il n'aura plus de matière pour construire sur son barrage. Mais il prend des reines des prés, des roseaux, de la terre, des pierres, donc il s'adapte. [Rire] Donc ça, malheureusement, c'est un coup dans l'eau. Voilà on essaie de fonctionner comme ça, et d'essayer de lui dire écoute, là-bas, là-bas, c'est bien, vas-y. Mais, on parle pas encore castor donc à part lui enlever les barrages. On n'a pas de solution quoi. [Rire dépité] » (Gestionnaire de réserve, communication personnelle, 2023)

Refus de la cohabitation

Face à la présence du castor et aux défis qu'elle peut engendrer, les acteurs de terrain ont recours à différentes stratégies pour éviter une cohabitation qu'ils jugent comme impossible. Deux approches distinctes se dessinent alors dans cette démarche : le braconnage et la demande de dérogation pour la capture ou la destruction des castors. L'exploration de ces stratégies révèle une variété de facteurs qui influencent les décisions prises par les acteurs de terrain pour préserver leurs intérêts et leur environnement. Cependant, comme nous le verrons, même lorsque les Hommes refusent une situation de cohabitation, les castors peuvent leur imposer en trouvant toujours des moyens de déjouer les dispositifs mis en place.

Braconnage

« Donc il faudrait, bon, faire avec. Je suis d'accord qu'il reste, mais si on ne donne pas la possibilité aux gens de s'accommoder à lui, il risque d'y avoir des mouvements un peu maladroits, je vais dire... Vous comprenez ? » (Riverain, communication personnelle, 2023)

Contrairement à l'enlèvement illégal des barrages qui peuvent bénéficier dans certains cas d'une forme de tolérance, en particulier, s'il s'agit de la première fois qu'un acteur agit sans autorisation. La mise à mort intentionnelle de castor par des particuliers est quant à elle toujours strictement réprimandée lorsqu'elle est prouvée. En effet, les agents DNF dressent des procès-verbaux et si les enquêtes menées par les unités Anti-Braconnage de la SPW aboutissent, les affaires peuvent être envoyées devant le tribunal correctionnel pour infraction à la loi sur la conservation de la nature.

Deux personnes ayant tué et cloué des castors à un poteau en signe de contestation, dans la région d'Houffalize en ont d'ailleurs fait les frais. Ces personnes ont accusé les animaux d'être en partie responsables des catastrophes ayant eu lieu lors des inondations de juillet 2021 et ne comprenaient pas que les gouvernements locaux et régionaux ne prennent aucune mesure à leur encontre. Ces actes s'inscrivent donc dans un contexte local relativement anti-castor et la suite d'un événement climatique exceptionnel ayant particulièrement marqué la région. Cependant, d'après les acteurs, même s'ils ne sont pas tous aussi politiques et médiatisés, les cas de braconnages ne constituent pas des actes isolés.

« De sources très, très sûres, autour d'une ville bien particulière, il y en a 100 qui disparaissent par an du faite des privés. Donc il y a une hypocrisie autour de ça qui est sans nom. Si je dois, étendre plus ou moins aux dérogations qu'on a eues, qui a plus... où on n'est plus jamais appelé assez bizarrement, parce que le site était quand même... À mon avis, il y en a 300 qui disparaîtrait par an, ça ne m'étonnerait pas. »(Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

En effet, les acteurs remarquent une évolution des mentalités de certains privés quant à la possibilité et la volonté de cohabiter avec des castors. Une forme de découragement semble s'installer, les personnes ne considérant plus que les procédures légales puissent régler leurs problèmes efficacement et dans des délais raisonnables, ce qui les amène à tenter d'agir par eux-mêmes.

« J'ai vu arriver le castor et dans les premières années, les gens qui étaient, on va dire, des particuliers souvent, qui embêtés par le castor, demandaient quelle était la démarche à faire pour, soit enlever les barrages, soit, voilà [détruire le castor]. Et c'était toujours des demandes qui allaient dans ce sens-là. Maintenant, depuis quelques années, on nous demande "où est ce qu'on peut acheter les mêmes pièges que vous ?" » (Piégeur, communication personnelle, 2023)

Le braconnage peut également trouver ses motivations dans la durée des procédures de dérogation. Selon certains, cette pratique découle de la complexité administrative et du temps requis par les procédures conventionnelles, même si l'espèce n'est plus en danger en Wallonie. De plus, en cas de refus des dérogations, les individus se considérant lésés par les actions du castor peuvent demeurer confrontés à leur problème et être incités à prendre des mesures.

“Déjà comme ça, on se doute qu'il y a des castors qui disparaissent. Mais là, bon c'est plutôt du braconnage. Voilà, parce qu'on n'a pas la possibilité de donner une réponse immédiate. Le

fait qu'il faille instruire toute cette procédure pour arriver à la dérogation, c'est un aller-retour vers les services centraux. Ça veut dire qu'il se passe rapidement un mois ou plus avant d'avoir la réponse, qui n'est peut-être pas non plus au goût du demandeur." (Expert DEMNA, communication personnelle, 2023)

Selon certains intervenants, l'augmentation des cas de braconnage découle également du désir des riverains d'éviter les négociations au sein des collectifs qui se forment lorsqu'un site de castor est identifié. En effet, ils désirent conserver le contrôle de la situation et éviter de devoir négocier avec d'autres parties prenantes qui chercheraient à faire valoir les droits des castors.

"Et donc, on ne sait plus rien faire quand tout le monde est au courant. On a pu commencer à intervenir chez des privés avec des pièges. Qu'est-ce que les privés faisaient ? Ils venaient voir. Puis après, on entendait plus parler de castor chez eux. Bon, faut pas être hypocrite. Je crois que bon nombre se sont équipés et font leur travail eux-mêmes et voilà. Je pense... Et à un moment, il y a eu un vrai basculement en disant 'Non, non le castor... [siffle] on ne dit rien à personne. On règle le problème nous-mêmes. Parce que si on le dit, tout le monde sait qu'il y en a et on est dans la merde et on subit les dégâts...' » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

En conclusion, le recours au braconnage comme stratégie pour éviter la cohabitation avec le castor reflète une série de complexités et de tensions inhérentes à la gestion de cette espèce. Les motivations qui sous-tendent cette pratique sont variées, allant des contraintes administratives aux préoccupations individuelles des riverains. Cette pratique leur permet de maintenir une autonomie décisionnelle dans la gestion de la situation et de préserver leurs intérêts immédiats.

Processus de dérogation pour la capture ou la destruction des individus

Les demandes de dérogations pour la capture et la mise à mort sont accordées en dernier recours, lorsque les autres solutions ont échoué ou ne peuvent être mises en œuvre, et que la sécurité des biens et des personnes est compromise. Comme nous l'avons évoqué précédemment, cette décision survient notamment lorsque les infrastructures publiques de gestion des eaux ou de voirie sont menacées par les actions des castors, ou que ceux-ci menacent la viabilité d'espèces comme la moule perlière. Cette démarche peut également concerner les biens de particuliers si les dégâts sont considérés comme significatifs par les agents locaux du DNF.

Un exemple fourni par les gestionnaires des cours d'eau interviewés illustre cette situation. Dans ce cas précis, la dérogation pour la mise à mort a été accordée en raison des infrastructures à risque impactées, telles qu'un bassin d'orage, une conduite de gaz et des habitations. Cette décision a été prise par des gestionnaires confrontés à la frustration due au manque de temps et à l'inefficacité des autres mesures déjà mises en place. Cette accumulation de facteurs a conduit à la demande de dérogation pour la destruction des castors, qui a finalement été acceptée.

Cependant, la hiérarchisation des nuisances par la loi qui détermine l'acceptation des dérogations peut sembler arbitraire aux personnes qui subissent des désagréments considérés

comme insuffisamment graves pour justifier la mise à mort des animaux. Ce qui peut à la fois entraîner la frustration des riverains impactés et des gestionnaires étant obligés de se justifier au nom de l'administration.



Figure 9 : Castor tué par un piège en X dans le but de protéger l'habitat des moules perlières (Photo : Liegeois O.)

« On sait bien qu'on a tué beaucoup de castors pour la moule perlière. Bah, faut expliquer ça aux gens qui sont inondés quand on va tuer 150 castors pour la moule perlière et que les gens sont inondés chez eux. Ça, il faut l'expliquer. » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

Une fois que la demande de dérogation est approuvée, la responsabilité de tuer ou de capturer les animaux revient au service de piégeage. Les acteurs insistent sur l'importance de la qualification et de la formation des personnes chargées de cette tâche. Cela vise à prévenir les captures accidentelles et à garantir un traitement respectueux envers les animaux.

« Il faut des agents pros qui savent ce qu'ils font. Même comme ça, on ne passe pas à côté d'un raté ou d'un accident, mais au moins on met toutes les chances de son côté pour que ça aille vite et bien. Pas d'animal blessé, ça sert à rien de le prendre mal aussi. Le piège est conçu pour, mais il faut le placer correctement pour s'assurer que l'animal prenne la frappe au cou ou au thorax. » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Cependant, la décision de mettre à mort les animaux d'un site n'est pas toujours acceptée par toutes les parties prenantes. Sur un site où tous les riverains n'acceptaient pas la décision de destruction de ces animaux, il est arrivé qu'ils perturbent le travail des piégeurs en sabotant ou en volant les pièges. De même, les piégeurs doivent souvent expliquer leur métier à ceux qui ont des préjugés négatifs concernant la gestion des animaux par la mise à mort. Cependant, lorsque des discussions apaisées sont possibles et que les personnes comprennent et acceptent les nombreux éléments qui peuvent conduire les autorités à opter pour cette forme de gestion, cela peut calmer localement des tensions. Bien qu'en général l'opinion publique soit plus en faveur d'un déplacement des individus problématiques qu'à leur mise à mort.

De plus, la destruction des castors n'a pas d'impact sur la viabilité de la population et les terrains libérés sont rapidement réoccupés en raison de leur « force de colonisation ». Ainsi, bien que présentée comme la solution la plus efficace pour résoudre les problèmes liés aux castors par les gestionnaires des cours d'eau, cela ne se vérifie pas forcément sur le terrain. En effet, ces mesures ne semblent pas régler les problèmes à long terme plus efficacement que la

destruction des barrages. Les terrains auparavant aménagés par des castors seraient préférentiellement réoccupés par de nouveaux individus, comme l'illustre ce témoignage à propos du cas de la moule perlière :

« On ne peut pas se permettre de, d'arrêter parce que directement, directement, la population revient. Maintenant, c'est vrai que c'est un peu le tonneau des Danaïdes, c'est qu'il faut en permanence que vous éliminez des castors si vous ne faites pas le vide autour. Bah forcément, vu la dynamique de la population actuellement, il est très vite recolonisé et on doit intervenir. Mais voilà, ça on va le faire combien d'années ? Je n'en sais rien. » (Piégeur, communication personnelle, 2023)

Ainsi, le piégeage des castors nécessite d'être régulièrement renouvelé. Cependant, dans certains cas qui le permette, il peut être combiné avec d'autres mesures comme l'installation de grille empêchant d'autres individus de venir se réinstaller dans un lieu inapproprié. De ce fait, à l'instar des autres stratégies, elle nécessite d'être ajusté en permanence aux facteurs caractérisant les situations. Il est également important de noter que cette stratégie n'est pas sans controverse et que son adoption par les acteurs nécessite un équilibre délicat entre la gestion des nuisances et la prise en compte de l'opinion publique.

Le cas du parc urbain de l'Hydrion

Historique de la cohabitation avec les castors sur le site



Figure 10 : Barrage principal du site de l'Hydrion à Arlon au mois d'avril 2013 après sa reconstruction par les castors. Il est possible de se rendre compte de la hauteur d'eau avant sa destruction par les gestionnaires en observant la marque blanche sur les troncs des arbres. (Photo : Facon J-p.)

Les castors se sont installés sur le site de l'Hydrion à Arlon aux débuts des années 2010. Ils ont commencé à poser problème quelque temps plus tard, car des barrages empêchaient le bon fonctionnement d'un bassin de dépollution de la ville, celui-ci rejetait alors des eaux sales dans la Semois. Cette situation a amené IDÉLUX, l'organisme responsable de l'ouvrage, à demander une dérogation pour l'enlèvement des barrages.

Parallèlement, suite à la découverte du site, un collectif citoyen réunissant des riverains et des naturalistes, dont des membres du futur GT Castor¹¹ de Natagora, s'est formé afin de suivre son évolution. Les responsables de l'Adeps, dont le terrain est directement en contact avec le barrage, ont par exemple installé un poste d'observation afin de profiter de la présence des castors pour organiser des activités pédagogiques avec les jeunes qui fréquentent leurs installations.

Les premières opérations de démantèlement des barrages ont commencé et avec elles les premières controverses concernant la gestion du site. En effet, deux barrages étaient présents sur l'Hydrion. Un principal jouxtant le parking de l'Adeps (Figure 10) et un autre en amont plus proche des pompes du bassin de dépollution. Or, les gestionnaires du service technique ne pouvaient pas accéder avec leurs machines à ce deuxième barrage en raison du

¹¹ La création officielle du GT Castor a eu lieu en 2017 suite à l'affaire des castors à Walibi, mais ses premiers membres officiaient déjà comme médiateurs depuis des années sans avoir d'organisation bien définie.

terrain fangeux. Dès lors, ils ont concentré leur effort à la destruction du barrage principal, qui d'après les membres du GT Castor n'était pas à l'origine des problèmes touchant l'infrastructure d'IDÉLUX.

Toutefois, cette stratégie ne s'est pas révélée payante, car les castors s'évertuaient à reconstruire le barrage parfois en seulement quelques jours.

« Je me souviens d'une fois où il a envoyé ses ouvriers faire péter le barrage. Je ne sais plus quel jour il passe, puis il dit "Mais non de djeu, je vous ai demandé d'aller péter le barrage !", "Mais on l'a fait, les branches sont à côté". C'était déjà construit. C'est suite à ça qu'à un moment ils ont commencé à vraiment se fâcher en disant, mais non, ça suffit quoi, on ne va pas faire dormir nos ouvriers là. Et de là, on a embrayé sur du piégeage » (Chef cantonnement, communication personnelle, 2023)

Cependant, avant même la première opération de capture, une pétition de 600 signatures s'y opposait déjà. Des tentatives de prendre les individus vivants, pour procéder à leur déplacement, ont alors été réalisées, mais sans succès malgré le nombre d'essais et le temps investi par les piégeurs. Les services centraux du DNF ont alors donné l'autorisation de procéder à la mise à mort des individus en utilisant des pièges létaux.

Néanmoins, après quelques prises réussies, des pièges ont commencé à être sabotés ou volés. En effet, les endroits avec le meilleur taux de capture étaient également les plus proches des maisons riverains. Or, certaines personnes y habitant étaient particulièrement opposées à la destruction des castors.

En raison de ces actes et de l'augmentation de la contestation des riverains auprès de la ville et des administrations, les gestionnaires ont décidé d'arrêter les campagnes de captures. Or, bien que quelques castors aient été tués, le site était encore habité. Les individus restants ont donc vite reconstruit le barrage.

Une autre controverse a eu lieu en 2014. En effet, suite à de fortes pluies, le barrage près de l'Adeps a cédé, inondant alors une zone commerciale. Pour les gestionnaires, les responsables de cette situation étaient les pro-castors qui les empêchaient d'exercer leur fonction correctement. En revanche, pour ces derniers, la libération des eaux du barrage était due à la fragilisation de sa structure par plusieurs déconstructions et reconstructions successives, et était donc à imputer à la gestion du site par l'administration.

La situation est restée verrouillée durant plusieurs années, jusqu'à ce que les concertations à propos du projet du parc urbain de l'Hydrion commencent. En effet, comme nous le verrons dans les chapitres suivant, les agents du Service technique Provincial ont profité des subventions liées à la création de ce parc pour proposer des aménagements visant à récupérer le contrôle des niveaux d'eau sur le site, sans entraver les activités des castors.

Création du projet de parc urbain



Figure 11 : Localisation de la zone habitée par les castors sur une vue aérienne du site de l'Hydrion en de 2022 (Ville d'Arlon et al., 2023)

La valorisation des 27 hectares du site de l'Hydrion est une initiative prévue de longue date par la municipalité d'Arlon. Plusieurs projets ont été envisagés par le passé, notamment des infrastructures sportives telles que des terrains de hockey ou de football. Cependant, lors de la reprise du dossier par le gouvernement actuel, l'approche s'est davantage focalisée sur des aspects écologiques. En effet, en raison de la proximité du lieu avec le centre-ville (Annexe) et de l'urbanisation grandissante, ne pas artificialiser l'Hydrion a pour ambition de créer une « respiration » au sein de la commune d'Arlon.

Ainsi, un des objectifs principaux du projet a été de transformer cet espace en un lieu de promenade, de découverte et de sensibilisation, mettant en valeur la diversité des écosystèmes présents, tels que la zone humide habitée par les castors. De ce fait, un projet de restauration écologique du site a été élaboré en étroite collaboration avec différentes parties prenantes telles que Natagora, le DNF et Natagriwal¹² afin de bénéficier de leurs expertises.

Le projet de restauration a bénéficié d'un premier financement provenant du Plan wallon de Développement rural (PWDR), qui combine des fonds européens et régionaux. Dans ce cadre, les premiers travaux entrepris consistaient à déboiser une partie du terrain pour créer une lande, boucher les drains et clôturer certaines zones pour créer une prairie maigre de fauche, entretenue par du pâturage.

Ensuite, dans un deuxième temps l'objectif a été de rendre plus accessible la zone. L'accès aux espaces naturels et aux parcs urbains pour le plus grand nombre étant devenu un enjeu majeur de nos sociétés, notamment suite à la pandémie de Covid-19, cette étape a

¹² Natagriwal est une association qui apporte informations, conseils et accompagnement aux acteurs agricoles, forestiers et propriétaires privés ou publics pour la mise en œuvre des programmes agro-environnementaux et du réseau Natura 2000.

bénéficié de l'opportunité créée par le plan de relance wallon. En effet, la ville a répondu à un appel à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique.

Par la suite, le projet s'est poursuivi avec deux autres demandes de financement, la dernière ayant été obtenue récemment. Ces demandes visaient à commanditer la création de liaisons cyclopiétonnes afin de favoriser la mobilité douce, et à répondre aux exigences de l'appel à projets « Résilience », qui portait sur la gestion hydrologique et la prévention des inondations. Ainsi, grâce à la réponse qu'il apporte à de nombreux enjeux sociétaux, le projet du parc de l'Hydrion bénéficie d'une enveloppe d'environ 4 millions d'euros pour sa mise en place. La possibilité d'obtenir ces financements a été perçue par les acteurs comme une opportunité inattendue, dépassant largement les besoins en financement initiaux du parc, ce qui a permis de revoir à la hausse les ambitions du projet.

Enjeux actuels de la cohabitation avec le castor

« Donc voilà, nous notre idée, c'est ça. C'est de faire un parc où on cohabite quoi. Et, et on en apprend les uns sur les autres. Je ne sais pas si... Le castor va en apprendre sur nous. Mais oui, forcément. » (Employé d'Arlon, communication personnelle, 2023)

Au sein du parc de l'Hydrion à Arlon, la cohabitation avec les castors représente un enjeu crucial, notamment en raison des objectifs de restauration de la biodiversité et de gestion des risques d'inondations qui ont pris une importance prépondérante dans le projet. En effet, le défi pour la ville est de profiter des opportunités écologiques et pédagogiques qu'offre la présence des castors tout en maîtrisant les risques qu'elle implique.

Cela implique de les garder sur le site, en mettant en place un certain contrôle de leurs activités afin d'éviter qu'ils ne posent des problèmes ailleurs. En effet, grâce aux financements d'ouvrages hydrauliques et à la topographie du lieu l'endroit paraît idéal, d'après le représentant d'IDÉLUX, « le site de l'Hydrion permet d'organiser au mieux la présence du castor ».

De plus, le projet vise à redonner de la visibilité et de la place à l'eau au sein de la ville d'Arlon, comme l'illustre cet extrait :

« Voilà, il y a eu des inondations, ça a un peu traumatisé les gens et donc là, il faut en fait que les gens soient conscients qu'on... Dans quel environnement on vit, et que c'est la place de l'eau. Et donc il faut lui permettre aussi de déborder, de monter de niveau et faire des aménagements pour diminuer sa vitesse plutôt que de faire des autoroutes à eau. » (Représentant IDÉLUX, communication personnelle, 2023)

Dans cette optique, en restaurant ses déviations et ses espaces de respirations, mais également ses débordements et sa violence, le castor peut se révéler être un formidable ambassadeur pour parler des rivières (Denayer & Semal, 2017). De même, faire connaître le cycle naturel des cours d'eau, leurs capacités aussi bien créatrices que destructrices et un enjeu majeur pour réapprendre à vivre avec elles et espérer limiter l'ampleur de catastrophes comme celle des inondations de 2021. Dès lors, en raison de sa future fréquentation et de la proximité de l'Adeps qui accueille un public varié, dont de nombreux scolaires en classe verte, le site se

révèle idéal pour la sensibilisation et la pédagogie sur les rivières en profitant du charisme animal¹³ des castors (Lorimer, 2007).

De ce fait, pour tenter d'inciter les castors à rester sur le site, différentes approches ont été adoptées par la ville. Ils ont notamment eu pour préoccupation d'éviter de perturber excessivement les castors avant et après les travaux et de concevoir les ouvrages de manière à minimiser leurs impacts sur les animaux. Mais d'après les retours d'expérience de différentes parties prenantes du projet, tel quel le DNF ou l'architecte paysagiste ayant par le passé travaillé en compagnie de castors, ceux-ci s'accommodent très bien de la présence humaine.

Stratégies mises en œuvre pour permettre la cohabitation

Comme nous l'avons vu, l'évolution de la cohabitation avec les castors dans le parc de l'Hydrion à Arlon est marquée par des phases distinctes. Initialement, la cohabitation a été envisagée sous certaines conditions : les castors pouvaient rester tant que leurs barrages ne compromettaient pas le bassin de dépollution. Cependant, cette approche s'est avérée insuffisante et peu efficace, conduisant à considérer la cohabitation comme impraticable en raison de la gestion complexe et coûteuse devant être mise en œuvre. Par la suite, la situation a évolué vers une approche de « laisser-faire », en raison de l'action d'un collectif de citoyens. Leur implication sur le terrain, en s'opposant aux captures de castors et en participant activement aux discussions, a empêché l'administration de poursuivre la gestion du site tel qu'il l'avait envisagé. Actuellement, avec la possibilité de financer des ouvrages onéreux pour atténuer les risques liés aux castors, une nouvelle phase dans la cohabitation se dessine.

Dès lors, dans le cadre de ce projet, la commune a collaboré en partenariat avec les gestionnaires des cours d'eau du Service technique de la Province. En effet, sur le site de l'Hydrion, la Semois passe de la catégorie 3 à la catégorie 2 ce qui signifie que la province en prend la responsabilité. Ainsi, c'est la commune qui va concevoir, financer et exécuter les ouvrages hydrauliques du site, mais elle n'en assure pas la gestion. Par conséquent, il était nécessaire que ces aménagements répondent également aux attentes des gestionnaires.

En raison de l'historique du site, deux ouvrages principaux ont été créés. Tout d'abord, une vanne guillotine (point C sur la Figure 12), agissant comme un barrage permettant de contrôler le niveau d'eau. Par sa présence, en cas de rupture du barrage des castors, l'eau serait retenue par cette vanne, préservant ainsi l'écosystème de la zone humide et évitant les inondations en aval. De plus, si le niveau du barrage construit par les castors venait à monter trop haut à nouveau et qu'il faille l'écrêter ou le détruire, la vanne permettrait aux gestionnaires de retenir et contrôler la hauteur de l'eau et d'assurer le bon fonctionnement du bassin de dépollution sans risquer de porter atteinte à la zone humide.

Le deuxième ouvrage, un barrage écrêteur (point A sur la Figure 12) situé en amont du plan d'eau créé par les castors, vise à réduire les risques de crues en aval en retenant environ 16 000 m³ d'eau en cas de fortes précipitations, grâce à l'aménagement d'une zone d'immersion temporaire. L'auteur du projet a souligné que si les castors n'avaient pas été présents sur le site, cet ouvrage aurait été construit à la place de leur barrage, car c'était l'emplacement offrant la meilleure rétention d'eau. C'est sans doute d'ailleurs pourquoi ils ont choisi cet endroit. La

¹³ Tel que défini par Lorimer, le charisme d'un animal repose sur sa détectabilité (capacité à être vue), son utilité, ses qualités esthétiques ainsi que sa capacité à susciter une satisfaction intellectuelle aux Hommes.

décision de placer cet ouvrage en amont permet également de minimiser les risques de rupture du barrage des castors en cas de fortes pluies.

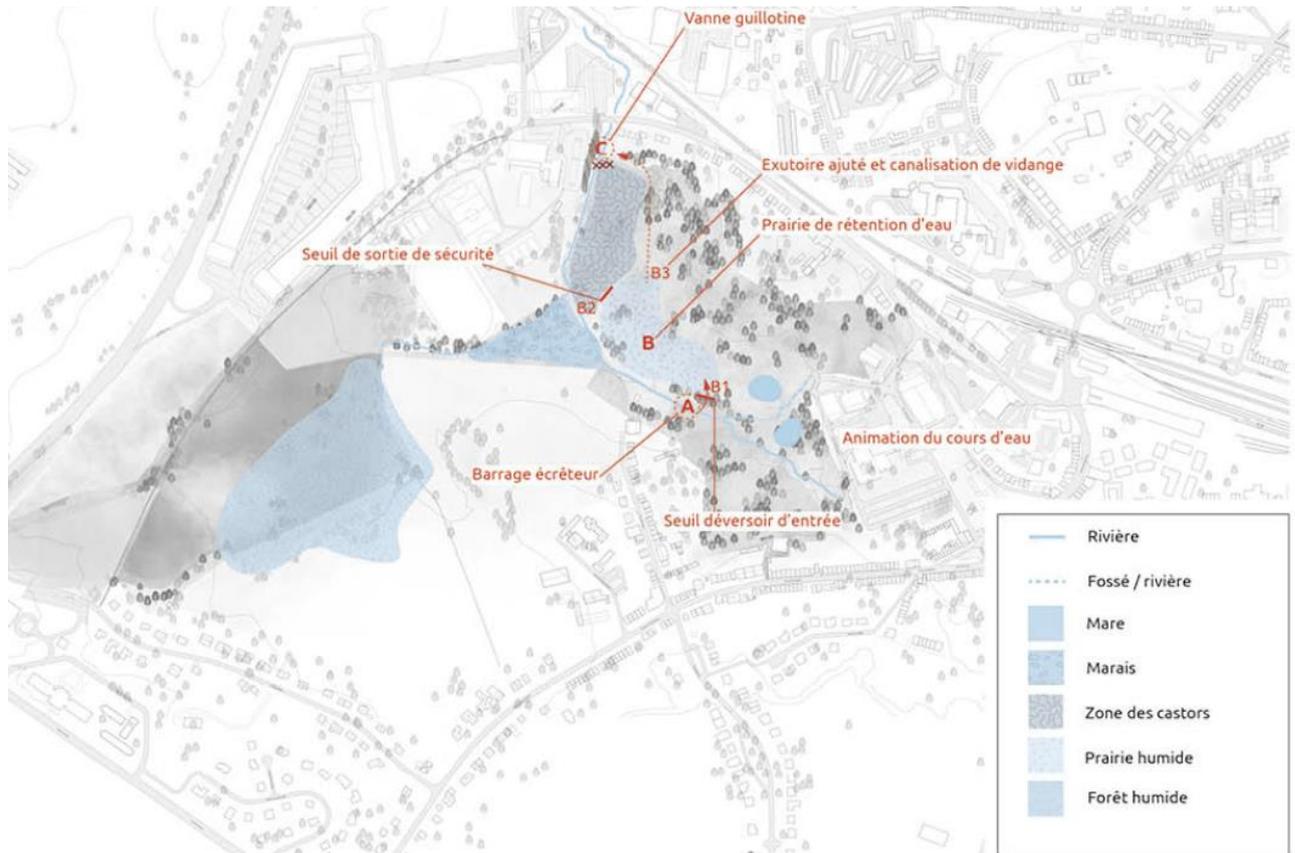


Figure 12 : Carte représentant les ouvrages hydrauliques prévus par le Service technique de la Province afin de gérer les risques liés aux inondations (Ville d'Arlon et al., 2023)

Les ouvrages hydrauliques choisis par les Services techniques provinciaux ont donc pour but de jouer un rôle crucial dans la gestion des eaux de surface du site, garantissant la conservation de ses caractéristiques, indépendamment des actions des castors. Ces aménagements ont également été conçus pour atténuer les risques en cas d'événements climatiques extrêmes, rétablissant ainsi un contrôle et une gestion des risques qui avaient été compromis par la présence de ces animaux.

Cependant, des incertitudes demeurent quant à la manière dont les castors réagiront à ces nouveaux dispositifs. Ces doutes revêtent plusieurs aspects. Tout d'abord, il y a la question de comment les castors s'adapteront à ces ouvrages, car la prudence a conduit à l'utilisation d'une vanne guillotine plutôt qu'un simple barrage, dans le but de minimiser les bruits d'eau susceptibles d'attirer leur attention et de susciter une réaction envers les nouveaux aménagements. Néanmoins, en dépit de ces précautions, il demeure difficile de prédire avec précision les comportements futurs de ces animaux.

Un autre aspect concerne l'impact de l'abattage d'un nombre important d'arbres à proximité du territoire des castors, et les réactions que cela pourrait engendrer. Serait-il possible que les castors quittent temporairement le site en raison de la diminution de leurs ressources alimentaires et de l'altération de leur habitat ?

L'avenir révélera si les plans et les actions des acteurs aboutiront aux résultats escomptés. En cas de nécessité, de nouveaux ajustements pourraient être envisagés pour maintenir une cohabitation harmonieuse avec les castors au sein du parc de l'Hydrion.

Questionnement concernant la coulée verte

Bien qu'elle ne fasse pas directement partie du site de l'Hydrion, une portion « castorable » de la Semois, suscite également les inquiétudes des services compétents de la commune d'Arlon. En effet, vers l'âge de 2 à 3 ans, les jeunes castors, appelés subadultes, sont chassés du cercle familial par leurs parents et sont alors à la recherche de nouveaux territoires (Cabard, 2009). Dès lors, en remontant la Semois vers l'amont, à quelques centaines de mètres de l'Hydrion, les subadultes peuvent traverser un pertuis sur environ 300 m. Ils accèdent alors à une portion de la rivière, qui n'est pas encore plus large qu'un ruisseau, bordée par un sentier pédestre et des habitations, appelée la « coulée verte ».

Des castors s'y sont déjà installés par le passé. Cependant, leur présence dans cet endroit n'est pas souhaitée, car les immeubles à appartements, érigés dans une zone sujette à des risques d'inondation modérés, voient leurs caves menacées par les barrages construits par ces animaux. Les services compétents de la municipalité se retrouvent ainsi face à une situation complexe, comme l'illustre cet extrait :

« On a le "OK" de la Région wallonne, pour même les piéger, les capturer et les tuer. Et ça... C'est un peu... Ça c'est... comment dire, la mesure qu'on n'aimerait pas, qu'on n'aimerait pas faire. On a pas envie de faire ça. Maintenant, on a un peu calé, parce qu'à chaque fois, on va enlever ce barrage. À un moment donné, on y allait toutes les semaines. Et puis maintenant, ça ralentit, on a trouvé un castor mort. Et puis maintenant, il y a moins de traces qu'avant. [...] Est-ce qu'ils sont partis d'eux même ? » (Employé d'Arlon, communication personnelle, 2023)

De ce fait, les acteurs de la ville d'Arlon redoutent la perspective de devoir régulièrement piéger les castors qui s'installeraient dans la zone. Ils ne souhaitent pas mettre en œuvre cette stratégie de gestion, d'autant plus qu'ils craignent une réaction négative des citoyens qui pourraient ne pas comprendre pourquoi la ville s'efforce de cohabiter avec les castors de l'Hydrion tout en tuant ceux de la coulée verte, d'autant plus si l'opération est à renouveler régulièrement.

Actuellement, la solution envisagée consiste à profiter de l'absence apparente de castors sur les lieux pour installer une grille obstruant l'entrée du pertuis, empêchant ainsi d'éventuels jeunes castors de remonter depuis l'aval. Cependant, il subsiste des incertitudes quant à la capacité des castors à revenir en passant par la ville. Des castors ont par exemple déjà été observés à plus de 11 km de la pièce d'eau la plus proche (Liarsou, 2015).

Interrogé sur la question, un membre expérimenté du GT a partagé que plusieurs cas de castors traversant des villes pour trouver de nouveaux sites ont déjà été recensés. Il a même relaté une situation où un castor s'était égaré pendant plusieurs jours et avait dû être récupéré. Toutefois, selon lui, bien que la pose d'une grille ne soit pas infaillible, elle pourrait néanmoins réduire considérablement le risque d'une réinstallation de castor dans la zone. Cependant, cette solution apporterait de nouvelles contraintes de gestion, exigeant par exemple de la ville de veiller à ce que la grille ne s'obstrue pas.

Conclusion

Il n'y a pas « une », mais « des » cohabitations avec le castor en Wallonie, trouvant leurs origines dans une multitude de situations particulières formant une mosaïque de façon de vivre avec l'animal. De ce fait, revenons sur quelques éléments de cette enquête qui nous permettent d'éclairer la question de recherche : « Comment la mosaïque des situations particulières de cohabitation avec le castor en Wallonie nous permet-elle d'appréhender les facettes de la gestion du “vivre avec” une espèce protégée ? »

Premièrement, cette exploration met en évidence la diversité des contextes dans lesquels la cohabitation avec le castor émerge. Chaque situation est unique, influencée par des variables environnementales, sociales, culturelles et réglementaires spécifiques. Ainsi, la gestion de la coexistence ne peut pas être abordée avec une solution universelle, mais nécessite une approche adaptée à chaque cas particulier.

Ensuite, la mosaïque des situations de cohabitation révèle l'importance des conflits et des tensions entre les acteurs humains et l'espèce protégée. Les intérêts divergents et les normes contradictoires se manifestent souvent, exigeant des prises de décisions difficiles pour équilibrer les besoins de toutes les parties prenantes. Cette dynamique complexe rappelle que la gestion du « vivre avec » est un processus d'ajustement constant, un équilibre instable entre des intérêts parfois opposés.

De plus, les voix multiples des acteurs impliqués dans la cohabitation avec le castor mettent en avant la nécessité d'une approche collaborative et intégrée. En effet, la cohabitation, qu'elle soit réussie ou qu'elle pose problème, nécessite une concertation entre naturalistes, gestionnaires de cours d'eau, citoyens et autres parties prenantes.

Il est alors crucial de dépasser l'idée simpliste que cohabiter avec une espèce protégée comme le castor est un scénario gagnant-gagnant (Denayer et al., 2016). La réalité est plus nuancée et chaque nouvelle situation invite les parties prenantes à se questionner sur la manière de prendre position, en équilibrant les intérêts humains et ceux des animaux.

Dans cette optique, la nécessité de mieux connaître pour mieux gérer les situations de cohabitation avec les animaux, comme le castor en Wallonie, requiert une approche concrète et territorialisée (Denayer, 2016). Cette approche soulève la question de possibilité de créer une méthode pour cartographier les coexistences, en s'inspirant par exemple de la géographie humanimale (Estebanez et al., 2013). L'idée serait de développer une méthodologie permettant de représenter spatialement les interactions complexes entre les êtres humains et les animaux dans des contextes spécifiques. Une telle cartographie irait au-delà des simples données géographiques pour inclure les dimensions sociales et environnementales qui façonnent les relations entre humains et animaux.

Dans le cas de la cohabitation avec le castor en Wallonie, cette cartographie des coexistences pourrait, par exemple, mettre en évidence les points de convergence et de divergence entre les différentes parties prenantes, ainsi que les facteurs environnementaux et sociaux qui influencent ces dynamiques et l'acceptation de la cohabitation.

La géographie humanimale, en tant que discipline émergente, offre un cadre conceptuel pour aborder ces questions (Estebanez, 2017). Elle explore la manière dont les humains et les animaux interagissent dans des espaces partagés, tout en tenant compte des aspects

Conclusion

géographiques, culturels, sociaux et éthiques. En intégrant ces éléments dans une méthodologie de cartographie des coexistences, il serait possible de mieux comprendre les complexités des interactions humain-animal et d'élaborer des stratégies de gestion plus adaptées et contextualisées. Une telle approche pourrait fournir des informations cruciales pour les décideurs, les gestionnaires de la nature et les communautés locales engagées dans la cohabitation avec des espèces sauvages, comme le castor.

Dans l'attente de la mise en place d'un tel outil, les parties prenantes s'engagent déjà dans la réflexion autour d'une possible gestion plus sectorisée des castors en Wallonie. Cette perspective découle de la nécessité ressentie par les acteurs de terrain de repenser la gestion de la cohabitation avec ces animaux. Cette révision devrait selon eux se matérialiser par la délimitation de territoires spécifiques consacrés aux castors. Néanmoins, les opinions divergent au sein des acteurs concernant la position adéquate à accorder à ces animaux dans le paysage wallon.

Comme nous l'avons abordé dans l'analyse, pour certains naturalistes, la valeur des espèces est intrinsèquement liée aux services écosystémiques qu'elles fournissent. Les problèmes actuels associés aux castors proviendraient alors du manque de place accordée collectivement par la société à la nature pour assumer son rôle vital dans le maintien des conditions favorables à la vie humaine. De ce fait, l'idée de consacrer les fonds de vallée aux castors émerge comme une solution à définir collectivement. D'après cette vision, même si quelques individus pourraient subir des pertes, l'ensemble de la société en bénéficierait à long terme.

« Il faudrait en fait, dans cette idée-là, lui dédier tous les fonds de vallée. Mais les fonds de vallée, qu'est-ce qu'on en fait encore maintenant ? D'un point de vue économique ? Donc on fauche un peu, on euh... coupe du bois... Mais ce sont des bois qu'on appelle "blancs". C'est pas les meilleurs. Si tu ne prends que l'aspect économique, tu peux dire si on laisse tomber les fonds de vallée, si on les laisse en retour à la nature, on y perd. Mais si tu prends tout l'ensemble des services écosystémiques, là tu gagnes. Mais dix fois ! Ce calcul-là n'a pas encore été fait, mais sera fait, on n'y échappera pas. » (Écopédagogue, communication personnelle, 2023)

Cependant, d'autres perspectives plus interventionnistes prévalent parmi les naturalistes, qui considèrent la rareté des espèces et des écosystèmes comme primordiale. Une proposition envisagée consiste à déterminer des zones spécifiques au sein des cours d'eau où les barrages de castors seraient tolérés, ainsi que d'autres zones où leurs présences seraient limitées. Ce choix serait basé sur les critères de leur impact potentiel sur d'autres espèces. Toutefois, même en laissant de côté l'actuel déficit de centralisation des données environnementales entre les différentes institutions wallonnes, se concentrer uniquement sur les castors dans un contexte purement écologique, c'est-à-dire, sur les castors des naturalistes, reviendrait à tenter de résoudre seulement une facette des nombreux enjeux inhérents à la cohabitation avec cet animal.

Néanmoins, cette perspective de gestion sectorielle du castor trouve également des partisans parmi d'autres acteurs, tels que les gestionnaires des cours d'eau. Un groupe de travail dédié au castor, réunissant différentes administrations concernées par la gestion de cet animal en Wallonie, aspire à un changement de la législation ou, du moins, de son application. L'objectif serait de passer d'une approche au cas par cas à une gestion par secteur, en utilisant un outil déjà en place : les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).

La méthodologie PARIS, utilisée pour la gestion des cours d'eau, repose sur cinq éléments clés (SPW-ARNE, 2023). Tout d'abord, elle se fonde sur des programmes, c'est-à-dire des ensembles d'actions coordonnées visant à gérer de manière durable les cours d'eau. L'approche intégrée de PARIS considère différentes dimensions, allant des diverses catégories de cours d'eau et de leurs gestionnaires respectifs, aux multiples enjeux et usages, incluant les aspects hydrauliques, économiques, écologiques et socioculturels. De plus, elle s'appuie sur les politiques, réglementations et plans de gestion existants. La méthodologie PARIS adopte également une approche sectorisée, basée sur le découpage des cours d'eau en secteurs physiquement homogènes. Chaque secteur est géré par un gestionnaire qui analyse le contexte, identifie et hiérarchise les enjeux, fixe des objectifs sur une période définie, et planifie les travaux nécessaires. Enfin, les PARIS sont élaborés à l'échelle des sous-bassins hydrographiques pour prendre en compte les effets locaux et les répercussions en amont et en aval de chaque intervention. Cette méthodologie vise à une gestion raisonnée et durable des cours d'eau en prenant en considération leur complexité et leurs interactions avec l'environnement.

Ainsi en utilisant les PARIS, les gestionnaires souhaiteraient définir des zones où les castors devraient systématiquement être piégés sans demande de dérogation au cas par cas :

« Et ce groupe de travail là, bon ils veulent quand même partir sur : “zones urbanisées, castor zéro”. C'est dommage d'en arriver là, de dire castor zéro... Je ne sais pas ce que ça va donner. Je ne sais pas comment ça va se passer, si ça passe “castor zéro”, ça veut dire qu'il y a eu quand même à un certain moment un problème de gestion. Ça va faire un choc. Ça va passer, je suis sûr que ça va passer dans les médias. » (Gestionnaire cours d'eau, communication personnelle, 2023)

Cependant, ce type de délimitation rigide des espaces dans des concepts aussi vastes que les zones urbanisées soulève des questions pratiques. Que faire par exemple des castors de l'Hydrion, qui sont maintenant souhaités sur la zone au point d'en faire un enjeu pour les concepteurs de projet ? De plus, un changement aussi radical dans le paradigme de gestion de l'espèce pourrait ne pas être bien accueilli par les personnes pour qui le castor existe en tant qu'animal « clé de voute » surtout dans le contexte actuel de crise de la biodiversité.

Ainsi, la mise en place d'une telle gestion serait certainement le point de départ de nouveaux débats et controverses. Comment, par exemple, expliquer aux sylviculteurs ou aux agriculteurs subissant des pertes financières que leurs problèmes liés aux castors sont moins légitimes que ceux rencontrés par les acteurs des zones urbanisées ? Car eux devraient encore passer par le processus fastidieux de la dérogation.

En conclusion, toutes ces réflexions pourraient conduire à l'élaboration d'un plan d'action similaire à celui créé pour le retour du loup en Wallonie. Les limites et le cadre d'action devront être définis entre les différentes parties prenantes. Est-ce que ce plan viserait à faciliter l'enlèvement des barrages ou à capturer les castors ? Sur quels critères se baserait la délimitation des zones de mise en œuvre ? Comment concilier ces ambitions avec la législation européenne en vigueur ? Toutes ces questions pourraient être débattues à l'avenir, dessinant ainsi les nouveaux contours d'une gestion de la cohabitation en perpétuelle évolution.

Bibliographie

- Agent DNF. (2023). Retranscription d'un entretien avec un Agent de la Direction de la nature et des espaces verts du Département de la Nature et des Forêts [Communication personnelle].
- Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de dérogations aux mesures de protection des espèces animales et végétales, à l'exception des oiseaux, (2003).
<http://environnement.wallonie.be/legis/consnat/cons014.htm>
- Barvaux, C., Manet, B., & Liégeois, S. (2015). *Cohabiter avec le castor en Wallonie*. EDIWALL.
https://ediwall.wallonie.be/cohabiter-avec-le-castor-en-wallonie-numerique-064326?ref=064326_0
- Cabard, P. (2009). *Le castor : Répartition, description, habitat, mœurs, observation*. Delachaux et Niestlé.
- Chef cantonnement. (2023). Retranscription d'un entretien avec un chef de cantonnement du Département de la Nature et de Forêts [Communication personnelle].
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe—Convention on the conservation of European wildlife and natural habitats, DNK, GRC, ITA, TUR, AUT, FIN, NLD, CHE, DEU, NOR, LIE, EEC, FRA, SWE, BEL, PRT, ESP, LUX, GBR, IRL, 038 OJ L (1979). <http://data.europa.eu/eli/convention/1982/72/oj/fra>
- Denayer, D. (2016, décembre). *Vivre avec ces animaux qui font débat. Quelques pistes de réflexion issues de la sociologie de l'environnement. Le retour du loup en Wallonie. Vers une politiques de la cohabitation?* <https://orbi.uliege.be/handle/2268/205996>
- Denayer, D., Mougnot, C., & Collard, D. (2016). *Sur les pas des hommes qui ont vu l'ours. La conservation de la faune sauvage, un travail réel*. *Natures Sciences Sociétés*, 24(1), 15-23.
<https://doi.org/10.1051/nss/2016005>
- Denayer, D., & Semal, N. (2017). *Le castor, porte-parole d'une rivière vivante*. *Mille lieux*, 4.
<https://orbi.uliege.be/handle/2268/206974>
- Deprit, C. (2023, mai). *Une capture doublement insolite*. *Le Pêcheur Belge*, 3, 9.

- Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, CONSIL, 206 OJ L (1992).
<http://data.europa.eu/eli/dir/1992/43/oj/fra>
- Dubois, F. (2020, décembre 21). Liège : Les castors du Parc de la Boverie vont être déménagés. RTBF.
<https://www.rtb.be/article/liege-les-castors-du-parc-de-la-boverie-vont-etre-demenages-10659202>
- Écopédagogue. (2023). Retranscription d'un entretien avec un écopédagogue et conservateur de réserve naturelle [Communication personnelle].
- Employé d'Arlon. (2023). Retranscription d'un entretien avec un employé de la commune d'Arlon [Communication personnelle].
- Estebanez, J. (2017). Qu'est-ce que la géographie humanimale? <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01659338>
- Estebanez, J., Gouabault, E., & Michalon, J. (2013). « Où sont les animaux ? Vers une géographie humanimale ». *Carnets de géographes*, 5, Article 5. <https://doi.org/10.4000/cdg.1046>
- Expert DEMNA. (2023). Retranscription d'un entretien avec un expert du castor au Département de l'Étude du milieu naturel et agricole [Communication personnelle].
- Forêt & Naturalité. (2021, mars). Heurs et malheurs du castor : Ses exploits en quelques chiffres. *Carnets des espaces naturels*, 8, 12-13.
- Gestionnaire cours d'eau. (2023). Retranscription d'un entretien avec des gestionnaires des cours d'eau pour la Province de Luxembourg [Communication personnelle].
- Gestionnaire de réserve. (2023). Retranscription d'un entretien avec un gestionnaire de réserve de Natagora [Communication personnelle].
- Lay, Y.-F. L., Arnould, P., & Comby, E. (2017). Le castor, un agent en eau trouble. L'exemple du fleuve Rhône. *Géocarrefour*, 91(91/4), Article 91/4.
<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10141>
- Liarso, A. (2015). Le castor et l'homme d'hier à aujourd'hui. L'Harmattan.
<https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1906967>

- Lorimer, J. (2007). Nonhuman Charisma. *Environment and Planning D: Society and Space*, 25(5), 911-932. <https://doi.org/10.1068/d71j>
- Luglia, R. (2013). Le castor d'Europe (*Castor fiber*). Regards historiques anciens et nouveaux sur un animal sauvage. *Trajectoires. Revue de la jeune recherche franco-allemande*, 7, Article 7. <https://doi.org/10.4000/trajectoires.1130>
- Mauz, I. (2002). Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises. *Espaces et sociétés*, 110-111(3), 129-146. <https://doi.org/10.3917/esp.g2002.110-111.0129>
- Mauz, I. (2012). Les justifications mouvantes de la patrimonialisation des espèces " remarquables". L'exemple du bouquetin des Alpes. *ethnographiques. org*, 24, [en ligne].(<http://www.ethnographiques.org/Les-justifications-mouvantes-de-la-consulté> le 13.05. 2.
- Membre GT Castor. (2023). Retranscription d'un entretien avec un membre du GT Castor de Natagora [Communication personnelle].
- Mounet, C. (2008). Vivre avec des animaux « à problème ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 96-3, Article 96-3. <https://doi.org/10.4000/rga.553>
- Pêcheurs. (2023). Retranscription d'un entretien avec des représentants des pêcheurs en Wallonie [Communication personnelle].
- Piégeur. (2023). Retranscription d'un entretien avec un piégeur pour la DCENN [Communication personnelle].
- Power, M. E., Tilman, D., Estes, J. A., Menge, B. A., Bond, W. J., Mills, L. S., Daily, G., Castilla, J. C., Lubchenco, J., & Paine, R. T. (1996). Challenges in the Quest for Keystones : Identifying keystone species is difficult—but essential to understanding how loss of species will affect ecosystems. *BioScience*, 46(8), 609-620. <https://doi.org/10.2307/1312990>
- Représentant IDÉLUX. (2023). Retranscription d'un entretien avec un représentant d'IDÉLUX [Communication personnelle].
- Riverain. (2023). Retranscription d'un entretien avec un riverain de sites de castors [Communication personnelle].
- Rubbers, O. (2023). Retranscription d'un entretien avec Oliver Rubbers [Communication personnelle].

- Souriau, É. (2009). Les différents modes d'existence. Suivi de Du mode d'existence de l'œuvre à faire. Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://www.cairn.info/les-differents-modes-d-existence--9782130574873.htm>
- SPW- ARNE. (2023). PARIS - Accueil. <https://paris.spw.wallonie.be/accueil>
- Strivay, L. (2011, février). Le médicament, la fourrure et le bâti. Le castor et ses modes d'existence [Culture Université de Liège Archive]. Des animaux qui nous intéressent. https://culture.uliege.be/jcms/prod_388696/fr/le-medicament-la-fourrure-et-le-bati-le-castor-et-ses-modes-d-existence?fct=mail&redirect=http%253A%252F%252Fculture.uliege.be%252Fjcms%252Fc_39270%252Ffr%252Fenvoi-de-mail-confirmation&jsp=admin%252Fmail%252FmailPublication.jsp&part=3
- Strivay, L. & MUMONS. (2019). Sans Permis de bâtir...Les castors, leurs œuvres et nos questions par Lucienne Strivay [Vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=4yP26IFYEyU>
- Ville d'Arlon, IDÉLUX, Arcadis, & Atelier Paysage SRL. (2023). Etude paysagère du parc de l'Hydrion—Permis d'urbanisme.

Annexes

Table des annexes

Annexe 1: Guide thématique pour les entretiens s'intéressant au parc de l'Hydrion	75
Annexe 2 : Guide thématique pour les entretiens sur cohabitation avec le castor en général	76
Annexe 3 : Positionnement du projet du parc de l'Hydrion au sein de la ville d'Arlon (Ville d'Arlon et al., 2023)	77
Annexe 4 Explication de la gestion des cours d'eau par catégorie en Région Wallonne (SPW- ARNE, 2023)	77

Parc de l'Hydrion

Consigne initiale :

"Des castors sont présents sur le site du futur parc de L'Hydrion. Comment envisagez-vous la cohabitation future avec cet animal ?"

Guide thématique:

CASTOR

- **Vécu** [comment l'intérêt est-il né, premier rencontre, souvenir, vécu lié à l'animal]
- **Interface** [Castor lié à : rivière, forêts, arbres, milieu humide, inondation, sécheresse ? vécu et intérêt derrière]
- **Tension et conflit** [Dégât, plaintes, nuisances, appréhension] *Avez-vous été témoin de dégâts ou conflits ?*
- **Utilité** [Service écosystémique, espèce clef de voute, inondation, sécheresse, biodiversité; évolution dans le temps (fourrure)]

PARC URBAIN

- **Qu'est-ce que vous attendez du parc l'Hydrion ?** [type d'expérience attendu, qu'est qui est attendu de cette politique d'aménagement, parc = interface entre urbain et naturel ?]
- **Trajectoire du parc urbain** [*pourquoi maintenant et pas avant ? Qu'est ce qui a évolué dans l'aménagement urbain qui fait qu'on parle de parc urbain à Arlon et avant non ? Comment le projet a évolué au cours des années ?*]
- **Nature en ville** [Définition du terme de nature pour la personne, recouvrement entre la notion de ville et nature, distance acceptable, nature artificielle vs sauvage vs domestique]
- **Accès à la nature** [Manque d'accès à la "nature", attente/besoin de nature ? usage du parc, qualité de vie]
- **Rôle environnemental** [Réchauffement climatique, biodiversité, stockage de l'eau]
- **Rôle économique** [Pour quels besoins a-t-il été créé, quelle retombée sont attendues/espérée, le coût de l'accès à la nature, tourisme]
- **Rôle social** [Lieu de rencontre, éducation à la nature]

CASTOR DANS LE PARC

- **Découverte** [Comment avez-vous appris la présence de l'animal ? émotions/ressentis liés à la découverte]
- **Prise en compte de la présence du castor** [Durant sa création du projet, sa mise en place, son fonctionnement, aménagement particulier]
- **Place de l'animal et juste place des interfaces** [Proximité avec la ville, proximité avec l'humain, attente vis-à-vis de son comportement, sauvage VS domestique, émotion/indifférence] *Maintenant qu'il y'a des castors partout, est-ce que leur place est en ville ?*

Général

Consigne initiale :

"Des castors sont présents dans toute la Wallonie dans les campagnes comme près des villes. Comment envisagez-vous la cohabitation future avec cet animal?" ou "**Comment avez-vous été amené à vous intéresser aux castors?**"

Guide thématique:

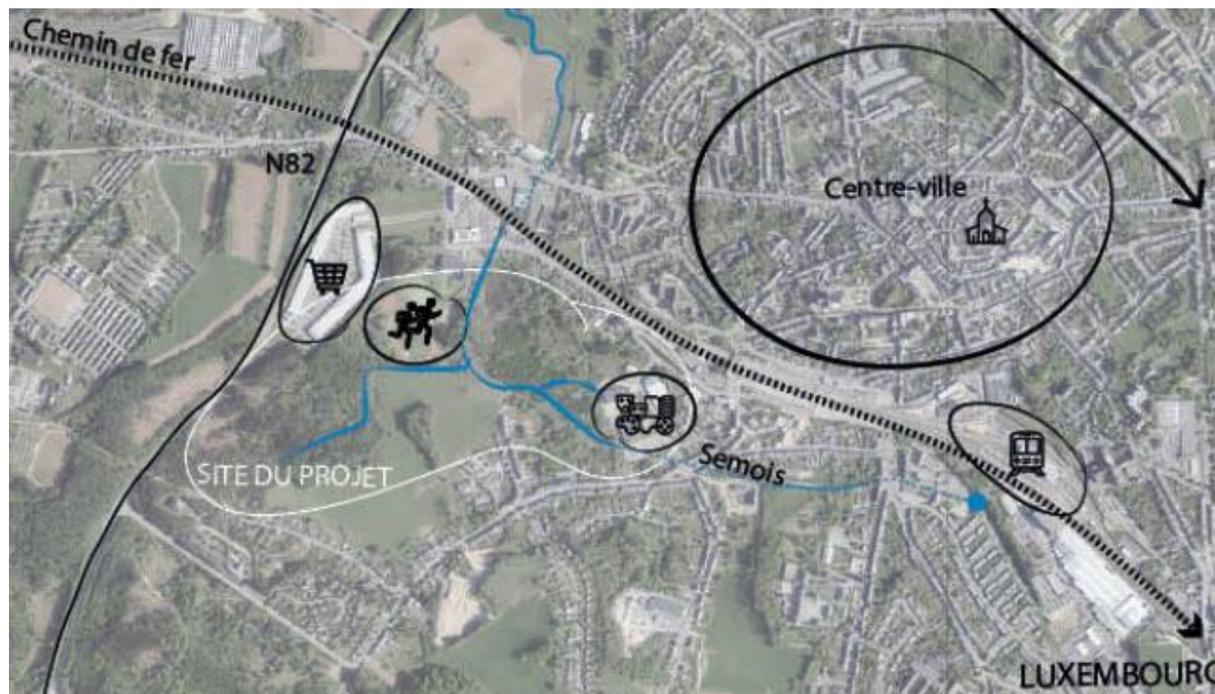
"EXPERIENCE" AVEC LES CASTORS

- **Expérience lié à l'animal** [comment l'intérêt est-il né, premier rencontre, souvenir, vécu lié à l'animal]
- **Interface humain-castor** [place de la rivière et des milieux humides, des arbres, de la nature, des paysages, inondation, sécheresse]
- **Compromis à faire pour cohabiter** [de la part des hommes (naturaliste, fermiers, représentant état, propriétaire) et de la part des castors] *Qu'est-ce que ça veut dire coexister avec un animal/riwière/arbre/nature ? Quels compromis sont à faire ?*
- **Temporalité et historique du castor** [trajectoire (*comment votre avis sur le castor a évolué en 20 ans ?*) Vitesse de la recolonisation, évolution de la situation de fin 90 à 2020] *Qu'est ce qui a changé en 20/30 ans ?*
- **Légitimité de sa présence aujourd'hui** [Disparition, oubli des dispositifs de cohabitation, réintroduction illégale, grands nombres de castors actuellement]
- **Influence du lieu** [Conception de la bonne place du castor, Ville/Campagne, distances aux infrastructures, zone protégée] *Est-ce que maintenant qu'il y'a des castor partout on leur laisse une place en ville ?*

CASTOR ENTRE UTILITE ET NUISANCE

- **Service environnemental** [Zone humide, impact sur la biodiversité, sécheresse, inondation, modification du paysage]
- **Service économique** [Tourisme, impacts économiques des modifications du territoire (positivement)]
- **Service social** [Accès à la nature, animal charismatique, rencontre, passion]
- **Rôles des acteurs** [Union européenne, services publics, naturalistes, associations de protection, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, sylviculteurs, privé]
- **Aménagement** [Appréhension de coexistence, prévention des dégâts, réparation, contacts des associations, sensibilisations et informations]
- **Dégâts** [Type de modifications, coûts économiques, lieu d'habitation ou cadre de travail (agriculteurs, sylviculteurs, etc.)] *Avez-vous été témoin de dégâts ou conflits ?*
- **Dispositifs légaux** [Plaintes, dérogations, indemnités, démarches administratives, relation avec les autorités, interlocuteurs]
- **Braconnage** [Importance du phénomène, justification, mise en œuvre, lutte contre la pratique]

Annexe 3 : Positionnement du projet du parc de l'Hydrion au sein de la ville d'Arlon (Ville d'Arlon et al., 2023)



Annexe 4 : Explication de la gestion des cours d'eau par catégorie en Région Wallonne (SPW-ARNE, 2023)

